

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2019/2020

clos le 30 juin 2020

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 16.285.306,10 euros
Siège social : Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan,
73800 Sainte-Hélène du Lac
454 083 379 RCS Chambéry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 DECEMBRE 2020

Rapport Annuel

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après la « Société » ou « MND »), nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après le « Groupe » ou « le Groupe MND ») durant l'exercice clos le 30 juin 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2020, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application de l'article L225-100 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport de gestion afférent aux comptes sociaux et consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, nous vous présentons également le rapport sur le gouvernement d'entreprise vous rendant compte (i) de la composition du Conseil d'Administration, (ii) des conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale, (iii) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation, et (iv) des modalités d'exercice de la direction générale.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129- 2 ;
- Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, le tableau indiquant la décomposition du solde de dettes à l'égard des fournisseurs et des créances des clients par date d'échéance à la clôture de l'exercice clos les 30 juin 2019 et 2020.
- Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires faisant mention des opérations d'attribution d'actions gratuites réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, par application des articles L.225-197-1, L.225-197-2 et L.225-197-3 ;

- Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires faisant mention des opérations d'attribution de stock-options réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, par application des articles L.225-177, L.225-178, L.225-179, L.225-180, L.225-181, L.225-182, L.225-183, L.225-185 et L.225-186.

Pour les besoins de la comparabilité des comptes, nous vous rappelons que par décision de l'Assemblée Générale mixte du 27 septembre 2018, aux termes de sa vingt-neuvième résolution, il a été décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer respectivement au 1^{er} juillet et 30 juin de chaque année.

L'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018 et clos le 30 juin 2019 a par conséquent eu une durée exceptionnelle de 15 mois.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Table des matières

FACTEURS DE RISQUES

- A. RISQUES FINANCIERS
- B. RISQUES OPERATIONNELS
- C. RISQUES JURIDIQUES

ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

- A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION
- B. VARIATION DE PERIMETRE
- C. SYNTHESE DE L'ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE
- D. EVENEMENTS MARQUANS SURVENUS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE
- E. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
- F. EVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE
- G. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR
- H. RESULTATS

ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

- A. ACTIVITE DE LA SOCIETE
- B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE
- C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE
- D. EVOLUTION PRESIBILE ET PERSPECTIVES D'AVENIR
- E. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
- F. INFORMATIONS SUR ELS DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- A. LES FILIALES FRANCAISES
- B. LES FILIALES ETRANGERES
- C. LES RESULTATS DES FILIALES FRANCAISES
- D. LES RESULTATS DES FILIALES ETRANGERES

RESULTATS – AFFECTATION

- A. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS
- B. RATIOS D'EXPLOITATION
- C. RATIOS D'ENDETTEMENT
- D. ENGAGEMENTS HORS BILAN
- E. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
- F. DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES
- G. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT
- H. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

GOUVERNANCE

- A. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020
- B. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DES DIRIGEANTS, UN ACTIONNAIRE ET UNE SOCIETE FILIALE
- C. DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE
- D. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE
- E. EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- F. JETONS DE PRESENCE
- G. AUTORISATIONS DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

ACTIONNARIAT

- A. CAPITAL SOCIAL
- B. EVOLUTION DU COURS ET CAPITALISATION BOURSIERE
- C. SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2020
- D. ACTIONNARIAT SALARIE
- E. INFORMATION SUR LES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE
- F. NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETEES ET VENDUES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
- G. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Annexe 1 : INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Annexe 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Annexe 3 : TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Annexe 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

FACTEURS DE RISQUES

Afin d'identifier et d'évaluer les risques susceptibles d'avoir un impact défavorable sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats (ou sa capacité à atteindre ses objectifs) et son développement, le Groupe a cartographié les risques associés à son activité. Cela lui a tout d'abord permis d'identifier les risques potentiels et d'évaluer leur probabilité d'incidence et, lorsque cela est possible, d'évaluer leur impact potentiel d'un point de vue financier, juridique et de réputation, ainsi que sur la réalisation des objectifs du Groupe. Cela a ensuite permis d'identifier et d'évaluer des moyens de contrôler ces risques. La cartographie des risques est un outil de gestion. Elle est examinée périodiquement par le Conseil d'Administration de la Société. Au moment de l'examen périodique des risques, l'ensemble des risques et des mesures d'atténuation est examiné et réévalué. Cet outil est également complété par une analyse détaillée des causes et impacts en cas de survenance de tout risque significatif et tient compte des actions et mesures d'atténuation mises en place par la Société. Cette méthodologie doit donner un aperçu de l'environnement de risque qui affecte la Société et doit lui permettre de définir, si nécessaire, le plan d'actions pour la gestion des risques et les domaines de contrôle et d'audits internes pour l'année à venir.

L'exercice de cartographie des risques a permis au Groupe de décrire ci-dessous les risques importants et de les regrouper en catégories, indiquées ci-après. Le Groupe a regroupé ces risques en [trois] catégories. Dans chaque catégorie, les risques les plus importants sont classés en premier lieu.

Le tableau ci-dessous présente les principaux risques identifiés par le Groupe, la typologie des risques, puis pour chaque catégorie le résumé des différents risques y afférent, ainsi qu'une estimation chiffrée de 1 à 5 de leur probabilité de survenance et de l'ampleur de leur impact négatif potentiel, cette évaluation étant nette des mesures d'atténuation des risques. La dernière colonne présente une note totale résultant de la multiplication de l'indice de probabilité par l'indice d'impact reflétant la criticité de ces risques pour le Groupe. Dans chacune des [trois] catégories susmentionnées, les risques ont été hiérarchisés de manière décroissante, en partant des risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et l'impact négatif le plus élevé.

A la première ligne du tableau :

- **P** : indique la probabilité d'occurrence du risque (1 : faible probabilité, 5 : très forte probabilité) ;
- **I** : indique l'impact négatif que pourrait avoir la réalisation du risque sur la Société (1 : faible impact, 5 : très fort impact) ; et
- **C** : indique la criticité totale du risque pour la Société (1 : criticité minimale, 5 : très forte criticité).

Typologie du risque	Réf.	Nature du risque	P	I	C
Risques Financiers	1.1	Risque de solvabilité	1,0	2,0	1,5
	1.2	Risque de liquidité	3,0	4,0	3,5
	1.3	Risque de change	1,0	1,0	1,0
	1.4	Risque lié aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe	2,0	2,0	2,0
	1.5	Risque de changement de contrôle	1,0	2,0	1,5
	1.6	Risque de dilution	1,0	2,0	1,5
Risques opérationnels	2.1	Risque lié à la pandémie du Covid-19	3,0	4,0	3,5
	2.2	Risque de dépendance liés à certains approvisionnements	1,0	1,0	1,0
	2.3	Risque lié à l'environnement concurrentiel	2,0	3,0	2,5
	2.4	Risque lié aux sites de production	1,0	1,0	1,0
	2.5	Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés	1,0	4,0	2,5
	2.6	Risque lié au système d'informations	1,0	2,0	1,5
Risques juridiques	3.1	Risque lié à la sécurité des installations d'équipement réalisées par le Groupe	1,0	2,0	1,5
	3.2	Risque lié à la propriété intellectuelle du Groupe	1,0	2,0	1,5
	3.3	Risque lié aux réglementations applicables	1,0	1,0	1,0

A. RISQUES FINANCIERS

A.1 Risque de solvabilité

Sur les deux derniers exercices les résultats opérationnels ont été négatifs.

Au 30 juin 2020, le résultat net du Groupe s'élève à (57 813 K€), contre (65 327 K€) au titre de l'exercice précédent (d'une durée exceptionnelle de 15 mois). En outre, les principales charges affectant le résultat opérationnel courant (35 221 K€) sont les achats consommés (33 668 K€), les charges de personnel (19 651 K€) et les charges externes (13 765 K€).

Par ailleurs, le Groupe a réalisé un EBITDA ajusté de (31,9M€), contre (26,6 M€) au titre de l'exercice 2018/2019.

Le groupe pourrait également être affectée en raison de la pandémie du Covid-19, dont l'impact sur l'économie mondiale et plus particulièrement sur les acteurs de l'industrie du tourisme demeure aujourd'hui incertain.

Pour financer ce résultat opérationnel négatif, le Groupe pourrait avoir à rechercher des financements nouveaux, soit par des augmentations de capital auprès d'investisseurs privés français ou étrangers, soit par la souscription d'emprunts bancaires ou obligataires, en vue de poursuivre son développement. En cas de non-réalisation de telles opérations, le Groupe ne serait potentiellement pas en mesure de faire face à ses échéances à venir, ce qui serait de nature à remettre en cause la continuité de son exploitation.

A.2 Risque de liquidité – continuité d'exploitation

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de ses clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe ne percevant la majeure partie de ses revenus que plusieurs mois après avoir engagé une part significative de ses dépenses.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Cependant, si les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

Au 30 juin 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 5 556 K€. Ils s'élevaient à 428 K€ au 30 juin 2019. Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et estime ne pas supporter de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 87 015 K€ et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 70 280 K€
- De 1 à 5 ans : 16 411 K€
- Au-delà de 5 ans : 324 K€

L'essentiel de la dette financière moyen terme est souscrit à taux fixe (montant d'intérêts de 5.1M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020). Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base d'un taux variable Euribor 3M (montant d'intérêts de 0.7M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020). Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 30 juin 2020, compte tenu d'un total de dettes financières à taux variable représentant moins de 20 % de la dette financière brute, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

Les comptes clos au 30 juin 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie à plus de 12 mois.

Dans ce contexte, la Société a procédé à une analyse de sa prévision de trésorerie, qui lui permet de confirmer sa capacité de financement de ses besoins au cours des 12 prochains mois.

A ce titre, suite à la réussite des opérations d'augmentation de capital et de restructuration de la dette bancaire effectuées cours de l'exercice et finalisées postérieurement à la clôture des comptes clos le 30 juin 2020, le Groupe considère avoir levé le risque de liquidité dans lequel il se trouvait à la dernière clôture.

Ces opérations se sont traduites par :

- la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€.
- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés. En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2019/2020 (30 juin 2020).

Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€ (dont 50 M€ effectivement comptabilisé au 30 juin 2020) avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels.

Au 30 septembre 2020, et post réalisation des opérations de financement, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers¹ et la dette est désormais comptabilisée en dette à plus d'un an.

¹ Données non auditées à date

- La mise en place post-clôture d'un financement auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 18 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur cette base, le groupe considère à la date d'arrêt de ses comptes clos le 30 juin 2020 être en capacité de couvrir ses échéances jusqu'au 30 juin 2020.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

A.3 Risque de change

Le Groupe est très présent à l'échelle internationale et est par conséquent naturellement exposé aux fluctuations des devises. Les résultats financiers consolidés étant comptabilisés en euros, si le Groupe enregistre des ventes ou des produits dans d'autres devises, la conversion de ces revenus en euros peut donner lieu à d'importantes variations du montant de ces ventes et produits.

En outre, l'exposition au risque de change est essentiellement liée aux fluctuations du yuan chinois, de la couronne suédoise et du dollar américain.

		30 juin 2020		Sens. Devise	30 juin 2019		Sens. Devise
Zone euro	EUR	29 763	74%		33 639	59%	
Autres devises							
Dollar américain	USD	1 847	3%	(18)	3 654	6%	(37)
Franc suisse	CHF	1 515	3%	(15)	2 891	5%	(29)
Couronne suédoise	SEK	2 783	5%	(28)	8 227	14%	(82)
Livre turque	TRY	26	0%	(0)	74	0%	(1)
Dollar canadien	CAD	51	0%	(1)	978	2%	(10)
Renminbi	CNY	2 793	5%	(28)	6 773	12%	(68)
Kuna croate	HRK	1 522	3%	(15)	1 051	2%	(11)
Sous-total autres devises		10 537	26%		23 649	41%	
Total		40 300	100%	(105)	57 288	100%	(236)

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à **105K€** dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

Par ailleurs, le Groupe réduit son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises.

A.4 Risque lié aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque marqué tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complexité de ses contrats de projets.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe a été confronté à de ponctuels problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

A.5 Risque de changement de contrôle

Dans le cadre des augmentations de capital intervenues en septembre 2019 pour un montant total brut de 35 M€, le fonds britannique CHEYNE SVC LLP s'est vu attribuer une action de préférence au capital de MONTAGNE & VALLEE et une action de préférence au capital de CHEYDEMONT. En vertu de cet accord, un changement de contrôle pourrait avoir lieu en cas de survenance d'un cas de défaut (i.e. défaut de paiement, insolvabilité, violation de covenant, changement significatif défavorable dans la situation financière de MONTAGNE & VALLEE, CHEYDEMONT ou MND).

En outre, un tel changement de contrôle serait sans conséquence sur les financements mis en place et sans conséquence significative sur les contrats de vente conclus par MND à ce jour. En revanche, ce changement de contrôle entraînerait une situation d'offre publique obligatoire et contraindrait CHEYNE SVC LLP à se conformer à toutes les dispositions applicables à cette situation.

A.6 Risque de dilution

Il existe à ce jour un risque de dilution lié aux obligations convertibles en actions non encore converties au 30 juin 2020 et qui s'élèvent en nombre à **9 670 771** obligations.

Par ailleurs, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

B. RISQUES OPERATIONNELS

B.1 Risque lié à la pandémie du Covid-19

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

A ce titre, de tels événements pourraient fortement impacter l'activité des sociétés du Groupe et affecter la capacité des clients du Groupe à honorer leurs créances envers les sociétés du Groupe, ce qui, à son tour, aurait une incidence défavorable importante sur les résultats financiers du Groupe.

En outre, la crise sanitaire pourrait avoir comme effet une accentuation des risques relevés précédemment comme la solvabilité du Groupe, sa liquidité ou encore la volatilité des devises.

Autrement dit, ces effets pourraient gravement porter préjudice à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie du Groupe.

A ce jour, la groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel.

B.2 Risque de dépendance liés à certains approvisionnements

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, la production, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du

Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont, certains produits nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'une remontée mécanique et 10% d'un système de déclenchement préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. Si le Groupe s'engage dans des contrats pluri annuels ou à long délai de réalisation (supérieurs à 18 mois) une clause d'indexation annuelle est généralement prévue. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée.

Les synergies existantes entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une coordination dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances...) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

B.3 Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée.

Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.

Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position forte qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position

pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

B.4 Risque lié aux sites de production de Sainte-Hélène du Lac (73) et de Tours-en-Savoie (73)

Le Groupe détient deux sites de production, tous deux situés en Savoie. Il s'agit des sites de Sainte-Hélène du Lac (notamment affecté à la conception et à la production des enneigeurs) et de Tours-en-Savoie (affecté aux équipements relatifs à la sécurisation et au balisage des domaines skiabiles).

La perte de l'utilisation d'une partie ou de la totalité de ces sites de production pour une période prolongée en raison d'un incident sur ces sites, tel qu'un incendie, un conflit de travail, une catastrophe naturelle, ou tout autre motif, peut avoir d'importantes répercussions négatives sur notre relation client et, a fortiori, sur l'activité, la situation financière ou les résultats d'exploitation du Groupe.

B.5 Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Les collaborateurs clés identifiés par le Groupe sont à ce jour, son Président Directeur Général, ainsi que l'ensemble des membres du comité exécutif.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante, des dirigeants des entités opérationnelles ainsi que de toutes les équipes. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner : des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, où des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Bien que le Groupe ait récemment renforcé ses structures, son développement futur pourrait le contraindre à recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence, de non-débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

B.6 Risque lié au système d'informations

Le développement des produits du Groupe se fait, en interne ou au travers de partenariats. Cette recherche et développement nécessite de disposer d'outils informatiques performants et notamment de logiciels de conception d'ingénierie spécialisés.

Ces processus de développement de technologies et de produits nécessitent de disposer d'un système d'informations de pointe, fiable et disponible sans interruption.

Si le Groupe cesse de disposer de ces outils informatiques performants, sa capacité à mener des activités de recherche et développement, ainsi que de production-commercialisation de ses produits serait fortement impactée.

Le Groupe est en train de déployer SAP, qui va permettre de travailler de la même manière, partout dans le Groupe, en France ainsi que dans toutes les filiales étrangères grâce à des processus communs qui auront été définis par les métiers. SAP dans sa version full intégrée est en service sur l'ensemble des entités françaises depuis cet été 2020, et sera en place sur les entités étrangères d'ici fin juin 2021. La mise en place de SAP, couplé à une évolution des organisations des équipes finances, doit concourir plus que jamais à un meilleur pilotage des BU, des filiales et du Groupe dans son ensemble. Cela permet désormais de traiter l'information financière avec plus de réactivité et de précision afin de mieux alimenter les décisions.

La direction du Groupe est donc particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour en assurer sa sécurité.

C. RISQUES JURIDIQUES

C.1 Risque lié à la sécurité des installations d'équipement réalisées par le Groupe

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les conditions générales de vente précisent que de façon générale, il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.

Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ces modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 10 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent

aussi les activités de maintenance appelées à se développer. Le Groupe n'a jamais été appelé en responsabilité dans le cadre d'un produit défectueux.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre lui dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

C.2 Risque lié à la propriété intellectuelle du Groupe

Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

Sur les brevets

Le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même une contrefaçon au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Sur les marques

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

Sur le savoir-faire

Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liées à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.

Le Groupe conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information et inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Sur la titularité des droits

Le Groupe recourt à des tiers dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité d'une technologie. A ce titre, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords. Par ailleurs, il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses

autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.

C.3 Risque lié aux réglementations applicables

En France, certaines activités du Groupe sont encadrées par les dispositions du Code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales, notamment la Directive 2000/9/CE relative aux installations à câbles transporteurs de personnes concernant les funiculaires, téléphériques et téléskis.

Dans le reste du monde, la réglementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.

Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales et/ou européennes. De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme. L'évolution du cadre juridique, pouvant résulter de l'inflation de textes légaux et/ou réglementaires, pourrait remettre en cause les choix opérés par le Groupe sous l'emprise de la loi précédemment applicable. Le Groupe MND développe des solutions de transports de personnes et à ce titre, les normes relatives à la sécurité sont importantes et peuvent être amenées à évoluer, c'est pourquoi le Groupe a mis en place une veille active portant sur l'évolution de ces normes.

Le Groupe MND est régulièrement sollicité dans le cadre de Groupes de travail d'institutions nationales ou européennes portant sur les normes du secteur.

Le Groupe respecte et applique les procédures d'attestations de conformité, répond aux exigences de déclarations de conformité et de marquage CE et d'étiquetage.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser une partie de son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

Le Groupe MND est un Groupe de sociétés leaders en matière de développement, d'aménagement et de sécurisation de domaines skiables, de sites de loisirs et d'infrastructures en montagne depuis 2004.

Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et de technologies innovantes, protégée par des brevets internationaux, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains à câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Avec 3 sites de production, 7 filiales de distribution internationales et 28 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte 299 collaborateurs et près de 3 000 clients dans près de 49 pays (au 30 juin 2020).

Le Groupe propose aux acteurs de la montagne une offre globale, à travers des marques fortes, des produits et des services répondant à l'ensemble de leurs besoins en matière de développement, d'aménagement, de sécurisation des domaines skiables et d'infrastructures en montagne. L'étendue de la gamme est scindée à ce jour en deux pôles d'activités complémentaires : d'une part, la Sécurité et les Loisirs et, d'autre part, les Remontées mécaniques et l'Enneigement de culture.

Sécurité & loisirs (MND Safety et MND Leisure)

Activité historique du Groupe, le secteur de la sécurité regroupe deux segments : l'aménagement et la sécurisation des pistes et des sites sportifs ainsi que la prévention des risques naturels en zones sensibles. Il s'adresse aux domaines skiables, aux sites sportifs et touristiques ainsi qu'aux secteurs routiers, ferroviaires, miniers ou industriels en zones sensibles. Afin de diversifier son offre vers les activités d'été, le Groupe propose depuis 2013, des aménagements et des infrastructures de loisirs indoor et outdoor.

Enneigement & Remontées mécaniques (MND Snow et MND Ropeways)

Le second pôle d'activité du Groupe rassemble les activités d'enneigement de culture, destinées aux domaines skiables qui souhaitent faire face aux aléas climatiques, et les remontées mécaniques, à travers des systèmes de transport par câbles pour l'équipement des stations de sport d'hiver. Au cours des dernières années, le Groupe a étendu son offre de remontées mécaniques vers les applications de déplacement pour les sites urbains ou les industries. Dans ce domaine, le Groupe travaille sur une technologie de rupture avec son projet Cabline dont la commercialisation a commencé en 2020 avec l'obtention de marchés publics à la Réunion et à Huy (Belgique).

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Unités	Société mère	Pays	Activité	Au 30 juin 2020			Au 30 juin 2019		
				Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	LST (France)	Italie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Suède	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	80,00 %	80,00 %	IG
MND OOO	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Russie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC

IG : Intégration Globale

B. VARIATION DE PERIMETRE

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, le groupe a créé une nouvelle filiale, MND OOO (Russie), détenue par MND SA.

Décision de fermeture des structures MND TURKEY, LST GmbH et SUFAG AB

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 mai 2019, a donné son accord à l'effet de procéder par tous moyens à la fermeture dans les mois à venir des structures MND TURKEY, LST GmbH et SUFAG AB.

Décision de fermeture des structures MND IBERIA et MND SWISS

Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 juin 2019, a donné son accord à l'effet de procéder par tous moyens à la fermeture dans les mois à venir des structures MND IBERIA et MND SWISS.

C. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2020 (exercice de 12 mois) s'élève à **40 300 K€** contre **57 228 K€** lors de l'exercice précédent (exercice de 15 mois).

En M€ - Normes IFRS Données consolidées auditées Données pro forma non auditées	2018/2019 consolidé (15 mois du 1 ^{er} avril 2018 au 30 juin 2019)	2018/2019 consolidé pro forma (12 mois du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019)	2019/2020 consolidé (12 mois du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020)
Chiffre d'affaires	57,3	47,8	40,3
dont Enneigement & Remontées mécaniques	36,7	30,0	20,5
dont Sécurité & Loisirs	20,6	17,8	19,8

À l'issue de l'exercice 2019/2020, MND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 40,3 M€, contre 47,8 M€ sur la même période de 12 mois de l'exercice précédent, soit un recul de -16%.

MND a dû faire face, au cours du 2nd semestre, à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences sanitaires, avec la mise en œuvre de mesures restrictives (fermeture des stations de skis) au sein de nombreux pays.

Face à cette situation, MND a adapté son activité dès la fin du mois de janvier 2020 en Chine, puis courant mars en Europe et aux États-Unis, en procédant à la fermeture partielle de ses différents sites de production, et en interrompant ses livraisons et les installations en concertation avec les clients.

Consécutivement au déconfinement, le groupe a opéré en mai 2020 le redémarrage progressif de ses sites de production, avec un retour à pleine capacité depuis fin juin 2020.

Sur le plan géographique, le groupe MND a réalisé 40% de son activité sur l'exercice 2019/2020 en France (vs. 43% pour la même période de 2018/2019), 41% en Europe (hors France) (vs. 42% pour la même période) et 19% dans le reste du monde (vs. 15% pour la même période), dont 7% en Chine (vs. 12% en 2018/2019 pour la même période).

Nous vous proposons ci-dessous une présentation simplifiée du compte de résultat. Un comparatif est donné par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2019 mais à titre indicatif car les exercices n'ont pas la même durée.

En K€	30/06/2020 (12 mois)	30/06/2019 (15 mois)
Chiffre d'affaires	40.300	57.288
Dotation aux amortissements	(5.415)	(4.570)
Dotation aux provisions	2.137	(11.416)
Résultat opérationnel courant	(35.221)	(42.602)
Résultat opérationnel	(47.597)	(52.250)
Coût de l'endettement financier net	(10.165)	(3.531)
Résultat net	(57.813)	(65.327)
Part du Groupe	(56.409)	(64.819)
Intérêts minoritaires	(1.404)	(508)

Le résultat opérationnel s'élève à **(47.597)** K€ et le résultat opérationnel courant à **(35.221)** K€.

La dotation aux amortissements ressort à **(5.415)** K€.

Le résultat net global de l'exercice clos le 30 juin 2020 ressort à **(57.813)** K€. Le résultat net part du Groupe est de **(56.409)** K€ et la part des intérêts minoritaires est de **(1.404)** K€.

S'agissant du tableau des flux de trésorerie, nous vous proposons ci-dessous un tableau simplifié en décrivant les principaux éléments :

En K€	30/06/2020 (12 mois)	30/06/2019 (15 mois)
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	(46.373)	(54.288)
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	(36.357)	(42.969)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(32.716)	1.918
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2.153)	(2.086)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	56.834	1.192
Variation de la trésorerie	22.090	1.080

Des informations complémentaires vous sont données dans les annexes aux comptes consolidés.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez en partie II – FILIALES ET PARTICIPATIONS un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Un exercice 2019/2020 marqué par une pandémie mondiale et la réorganisation industrielle, commerciale et financière du Groupe

Au-delà des conséquences sanitaires et économiques liées à la Covid-19, l'exercice 2019/2020 a été marqué par

- (i) le renforcement de la structure bilancielle et de réaménagement des dettes bancaires avec l'appui d'un nouveau partenaire financier, Cheyne Capital au côté de l'actionnaire de référence Montagne & Vallée, ainsi
- (ii) qu'une vaste réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe dans le cadre du plan stratégique 2024.

Cette réorganisation, qui a pour objectif d'améliorer la performance opérationnelle du groupe de manière durable, s'est traduite par la rationalisation des sites industriels (fermeture de deux sites en Allemagne et en Suède) et commerciaux (fermeture de trois filiales de distribution étrangères) et le rapatriement de l'ensemble des productions en France au sein de l'unité de Sainte-Hélène-du-Lac, en Savoie (France). L'intégration complète de ces opérations est d'ores et déjà opérationnelle, permettant d'industrialiser une production d'équipements « MADE IN FRANCE » exportés à travers le monde.

Sur le plan financier, cette réorganisation va permettre de réduire d'environ 6 M€ en année pleine la structure de coûts pour ainsi abaisser le point d'équilibre opérationnel et viser ainsi un EBITDA ajusté à l'équilibre dès l'exercice 2020/2021. Les deux tiers de ces économies sont déjà effectifs depuis le début de l'exercice 2020/2021 grâce à la rationalisation du nombre de sites industriels, la réduction en cours du nombre de filiales de distribution et l'optimisation d'un certain nombre de coûts fixes du groupe.

Outre l'impact du net recul de l'activité sur l'ensemble de l'exercice, qui pèse mécaniquement sur la rentabilité opérationnelle du groupe, les résultats de l'exercice 2019/2020 sont pour l'essentiel impactés par des coûts non récurrents, dont 18 M€ sans impact sur la trésorerie, liés à la finalisation de cette réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe.

Depuis la clôture de l'exercice social, les événements importants suivants sont à signaler :

Restructuration des dettes bancaires et renforcement des fonds propres

Malgré la mise en œuvre de ces solutions de financement alternatives, le Groupe a dû faire face en ce début d'exercice à des décalages de contrats et de projets, liés notamment à la non-obtention de permis de construire, d'autorisations administratives et/ou de financements de certains clients stratégiques. A cela se sont ajoutés plusieurs retards importants de règlement clients, entraînant un retard de l'ordre de 7,5 M€ dans le règlement des dettes d'exploitation courantes, montant auquel le Groupe n'était pas en mesure de faire face sans une forte recapitalisation.

Le Groupe s'est donc rapproché de la Société CHEYNE SVC dans le cadre de la restructuration de sa dette et le renforcement de ces fonds propres.

Ces opérations se sont traduites par la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€ (précédée d'une réduction de capital par réduction corrélative de la valeur nominale des actions) et par le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats (trésorerie disponible, ratio Dette Financière Nette ajustée / Ebitda ajusté et ratio Ebitda ajusté / Intérêts). Cette réorganisation des modalités de l'endettement financier du Groupe MND entrainera une réduction significative des besoins de financement à court terme.

En effet l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2019 a décidé de réduire le capital social d'un montant total de 16.071.716,62 euros, pour le ramener de 18.008.068,02 euros à 1.936.351,40 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions composant le capital social passant ainsi de 0,93 euro à 0,10 euro chacune et a procédé aux modifications corrélatives des statuts.

Elle a également décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal global de 4.878.048,80 euros pour le porter à 6.814.400,20 euros par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaire au profit de la société CHEYDEMONT, Société par actions simplifiée au capital de 1.001,00 euros, dont le siège social est situé 259 rue Saint Honoré 75001 PARIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 484 516 926, de 48.780.488 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,41 euros soit 0,10 euros de valeur nominale et 0,31 euros de prime d'émission par action, soit une augmentation de capital d'un montant global, prime d'émission incluse, de 20.000.000,08 euros ; La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 19 septembre 2019 qui a mis à jour les statuts en conséquence.

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 3.658.536,60 euros pour le porter à 10.472.936,80 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de la Société MONTAGNE ET VALLEE, société par actions simplifiée au capital de 1.552.643,40 euros, dont le siège social est situé 1015, route de la grande ferme 73600 SALINS-FONTAINE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 454 040 320, de 36.585.366 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,41 euros, soit 0,10 euros de valeur nominale et 0,31 euros de prime d'émission par action, soit une augmentation de capital d'un montant global, prime d'émission incluse, de 15.000.000,06 euros ; La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2019 qui a mis à jour les statuts en conséquence.

Ces opérations de renforcement de la structure bilancielle et de réaménagement des dettes bancaires se sont poursuivies au cours du 2nd semestre 2019/2020 pour notamment continuer les restructurations opérationnelles engagées et faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19.

Ces opérations se sont traduites par :

- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2019/2020 (30 juin 2020).

Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€ (dont 50 M€ effectivement comptabilisé au 30 juin 2020) avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels.

Au 30 septembre 2020, et post réalisation des opérations de financement, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers et la dette est désormais comptabilisée en dette à plus d'un an.

Restructuration opérationnelle et plan de transformation

Dans ce contexte, le groupe poursuit de façon active les opérations de restructuration opérationnelle. Un plan de transformation et de rationalisation des organisations et des opérations industrielles du groupe MND en France et à l'étranger a été engagé dès le début de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Compte tenu du contexte récent, le plan de transformation a été accéléré et renforcé pour adapter la structure de coûts, à travers un vaste plan de transformation visant à améliorer la performance de nos activités.

Ce plan vise à passer un cap, un cap d'organisation et de structuration, un cap d'industrialisation de ses méthodes et process, dans le but de satisfaire ses clients, d'atteindre ses objectifs de rentabilité de manière durable. Cela doit se traduire également par une baisse de nos coûts de structure et de frais généraux.

Concrètement, le plan de rationalisation engagé vise à réduire d'environ 20% soit plus de 6 M€ en année pleine la structure de coûts du groupe pour ainsi abaisser le point d'équilibre opérationnel et viser ainsi un EBITDA ajusté à l'équilibre dès l'exercice 2020/2021.

Les deux tiers de ces économies sont déjà effectifs depuis le début de l'exercice 2020/2021 grâce à la rationalisation du nombre de sites industriels, la réduction en cours du nombre de filiales de distribution et l'optimisation d'un certain nombre de coûts fixes du groupe.

Le plan de transformation porte notamment sur les volets suivants :

(a) Commerce et marketing :

Le groupe MND doit, au cours des trois prochaines années, augmenter sensiblement son volume d'affaires pour d'atteindre une taille critique nécessaire à son développement, tout en améliorant la relation client.

Le groupe doit également travailler ses marges, insuffisantes à ce jour, pour garantir une rentabilité durable. Cela passera par la poursuite d'un déploiement à l'international ; plus proche de nos clients et plus présent en région. L'organisation commerciale est donc passée d'une organisation par activités à une organisation transverse par Zone Géographique.

L'organisation commerciale du groupe s'articulera désormais autour de 7 régions, pilotées par des directeurs commerciaux. L'organisation des filiales de distribution va également évoluer, en distinguant la responsabilité des opérations avec celle des ventes. L'objectif étant que les filiales soient le prolongement du groupe par zone géographique, sur un volet commercial mais également opérationnel. Les équipes commerciales reporteront à la direction commerciale group.

(b) Système d'information et pilotage financier

Le Groupe est en train de déployer SAP, qui va permettre de travailler de la même manière, partout dans le Groupe, en France ainsi que dans toutes les filiales étrangères grâce à des processus communs qui auront été définis par les métiers. SAP dans sa version full intégrée, en cours de déploiement partout dans le Groupe, est en service sur l'ensemble des entités françaises depuis cet été 2020, et sera en place sur les entités étrangères

² Données non auditées à date

d'ici fin juin 2021. La mise en place de SAP, couplé à une évolution des organisations des équipes finances, doit concourir plus que jamais à un meilleur pilotage des BU, des filiales et du Groupe dans son ensemble. Cela permet désormais de traiter l'information financière avec plus de réactivité et de précision afin de mieux alimenter les décisions.

(c) Opérations

L'outil industriel s'est construit au fur et à mesure de la croissance du Groupe et au rythme de nos diverses acquisitions. Le travail réalisé par les équipes a été incontestablement profitable pour le développement du Groupe. Malheureusement l'outil industriel à travers 5 sites de production n'est pas optimisé et pèse sur nos marges.

Par conséquent, le groupe a procédé aux opérations de rationalisation et de restructuration suivante :

- La restructuration de nos activités industrielles et leur rapatriement en France =
 - Relocalisation de l'activité industrielle Sufag en France et la fermeture du site suédois,
 - La fermeture du site industriel LST en Allemagne, la relocalisation de l'assemblage en France et le transfert à BMF de l'usinage du Groupe.

- La simplification juridique du Groupe afin de limiter ainsi le reporting, les opérations de consolidations financières, les déclarations fiscales et autres procédures juridiques qui sont à la fois complexes et coûteuses, ainsi qu'une adaptation des coûts de structure par un plan d'économie des charges externes et une optimisation des organisations.

- Le lancement d'un projet d'extension du bâtiment au siège de MND à Saint Hélène du Lac afin de centraliser l'ensemble des sites opérationnels courant 2022. Cela permettra de générer des économies et de faire face aux besoins de croissance et de développement.

Accord BARTHOLET

Après deux années de collaborations réussies pour la commercialisation et la réalisation de systèmes de transport par câble, le groupe français MND et le groupe suisse BARTHOLET décident d'intensifier et d'étendre leur coopération commerciale et industrielle pour renforcer leur présence sur le marché mondial et accompagner au mieux leurs clients. Les deux groupes ont pour ambition de développer leurs positions sur le marché du transport par câble en unissant leurs forces commerciales, opérationnelles et de R&D, leurs outils industriels, leurs catalogues de produits et leurs technologies. Cette alliance des deux groupes permettra de mieux couvrir chaque marché à travers le monde, pour y répondre avec réactivité selon les spécificités locales, et ainsi s'adapter aux enjeux d'un marché mondial en pleine expansion.

Pour être prêt à faire face au potentiel croissant du marché du transport par câble, les deux groupes souhaitent accroître mondialement leur implantation. Les produits de MND et de BARTHOLET sont reconnus pour leur haut niveau de performances, leur innovation ainsi que leur design grâce à des partenaires industriels clés comme le Studio Porsche Design. Ensemble, les deux groupes ont déjà réalisé plus de mille installations de transports par câble dans le monde, dont des appareils téléportés débrayables de toute dernière génération comme les télécabines récemment mises en service aux 2 Alpes ou à Brest (France) mais aussi Narvik (Norvège), Gstaadt, Flumsberg, Lenzerheide (Suisse), Prato Nevoso (Italie) ou encore au centre-ville de Moscou (Russie).

L'objectif de cette coopération renforcée et stratégique est d'offrir la gamme de solutions la plus complète en unissant les services commerciaux, les outils de productions industrielles, les gammes de produits et solutions ainsi que les services après-vente des deux groupes.

Pour assurer un véritable leadership en termes de vente et de marketing, les deux sociétés utiliseront leur présence historique dans chaque pays et leur connaissance des marchés pour répondre aux attentes de leurs clients actuels et futurs avec systématiquement l'une des deux sociétés qui proposera l'offre globale créée par cette union.

D'un point de vue industriel, l'alliance entre BARTHOLET et MND repose sur une parfaite complémentarité et un partage intégral des outils, des moyens et des atouts.

Cette alliance permettra d'engager les investissements et de constituer les équipes nécessaires aux défis technologiques et environnementaux auxquels doit faire face le secteur de l'aménagement en montagne et de la mobilité urbaine.

Il convient de souligner qu'en raison de la mise en commun des technologies et des catalogues de produits, le groupe MND a toutefois procédé à une revue détaillée des frais de recherche et de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles des activités MND Ropeway à la clôture des comptes au 30 juin 2020.

Les critères de comptabilisation en immobilisations incorporelles de certains frais de R&D n'étant plus respectés compte tenu de cette nouvelle alliance, le groupe MND a donc décidé d'accélérer la dépréciation de certains des actifs incorporels des activités MND Ropeway (LST SAS) pour un montant de 7.6M€ à la clôture des comptes au 30 juin 2020.

Emission et attribution à titre gratuit de bons de souscription d'actions au profit de l'ensemble des actionnaires (BSA)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 18 septembre 2019 a également décidé l'émission et l'attribution gratuite, en une seule fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global maximum de 14 364 610 bons de souscription d'actions autonomes (ci-après les « **BSA** ») permettant une augmentation de capital d'un montant nominal global maximum de 1 436 461 euros et délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre ladite émission et attribution gratuite des BSA.

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2019 a ainsi décidé de fixer les conditions et modalités de cette émission de même que les modalités d'exercice des BSA ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires justifiant d'une inscription en compte de leurs titres à l'exception des sociétés MONTAGNE ET VALLEE et CHEYDEMONT, lesdits actionnaires ayant déclaré renoncer expressément à ladite attribution.

Les BSA ont été attribué gratuitement à raison d'un (1) BSA pour une (1) action ancienne existant à la date d'attribution.

Décidé qu'un (1) BSA donnera droit à la souscription d'une (1) action nouvelle, au prix de souscription de 0,41 euros par action, soit une prime d'émission de 0,31 euros par action qui seront dès leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris, assimilées aux actions anciennes de la Société.

Rachat des ADP 2012 par MONTAGNE ET VALLEE

Après avoir levé la promesse de vente qu'elle détenait sur les porteurs des actions de préférence dites « ADP 2012 », la société MONTAGNE ET VALLEE a acquis 999.360 actions de préférence dites « ADP 2012 » dont la caractéristique essentielle est l'octroi d'un dividende prioritaire aux porteurs d'ADP 2012.

Ces actions ont été converties en actions ordinaires et il a été procédé à leur demande d'admission sur le marché Euronext Growth.

Une seconde partie de l'exercice marquée par la survenance de la pandémie mondiale liée au Covid-19

Le groupe a par ailleurs subi de plein fouet la crise liée au Coronavirus. Dès le 15 mars 2020, consécutivement aux prescriptions du Gouvernement français, l'ensemble des stations de ski françaises ont stoppé leur activité. Des décisions similaires, qui avaient été prises en Chine en janvier 2020, ont été adoptées dans d'autres pays d'Europe, notamment en Italie (10 mars 2020), en Espagne (14 mars 2020), en Autriche (15 mars 2020) ou en Suisse (13 mars 2020).

À ces fermetures, il convient également de souligner de nombreuses difficultés en matière d'approvisionnement et de logistique à travers l'Europe, conséquence de la fermeture de nombreuses frontières. Face à cette situation exceptionnelle, le groupe MND a pris la décision de procéder à la fermeture partielle de ses différents sites de production en France et en Europe et, en totale concertation avec ses clients, d'interrompre ses livraisons. Le ralentissement de l'activité et la durée de fermeture partielle des sites de production ont été liés à l'évolution de la situation sanitaire et aux décisions gouvernementales à travers l'Europe.

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19 et à l'arrêt des activités du groupe MND, la direction a engagé de façon active certaines des mesures immédiates et inédites d'accompagnement proposées aux entreprises pour faire face à cette crise sanitaire, notamment les mesures suivantes :

- Mise en place des dispositifs de chômage partiel pour une partie significative des activités en France et à l'étranger,
- Report du délai de paiement des échéances sociales et fiscales,
- Réaménagement des dettes bancaires et contrat de crédit baux existants.

Consécutivement au déconfinement, le groupe a opéré en mai 2020 le redémarrage progressif de ses sites de production, avec un retour à pleine capacité depuis fin juin 2020.

E. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Des frais de recherche et développement pour l'exercice clos le 30 juin 2020 ont été comptabilisés en immobilisation pour un montant de 2 459 K€.

F. EVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice social, les évènements importants suivants sont à signaler :

MND a poursuivi au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2020/2021 le renforcement de ses capacités financières, pour accompagner le retour à pleine capacité de ses sites de production et adapter son organisation au nouvel environnement économique.

- **38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que de son partenaire financier Cheyne Capital**

Le groupe a conclu en août 2020 des accords de financements avec l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et son partenaire financier Cheyne Capital pour l'obtention de prêts d'un montant total de 38 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concomitamment, un nouvel accord de financement a été conclu avec Cheyne Capital pour l'octroi d'une nouvelle ligne de prêt senior, à remboursement in fine avec une maturité prévue au 15 mai 2024, d'un montant de 20 M€. Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 (lire ci-avant). Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€. Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultat.

▪ Conversion d'un emprunt obligataire simple en emprunt obligataire convertible

MND annonce la conversion d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,4 M€, détenu par des investisseurs européens, en emprunt obligataire convertible par compensation de créance d'obligations simples émises en 2019.

Le principe de cette opération a été décidée le 29 octobre 2020 par le Président - Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du même jour, faisant ainsi usage de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 21 février 2020.

Cet emprunt obligataire pourrait ainsi permettre à terme, pour la part des obligations qui seraient converties, le renforcement des fonds propres du groupe tout en épargnant l'utilisation des ressources financières du groupe du remboursement des obligations simples.

Les obligations convertibles, qui ont été souscrites à 95% de la valeur nominale, viendront à échéance le 31 décembre 2023. Elles ne porteront pas intérêt.

Le prix de conversion des obligations convertibles sera fonction du cours de Bourse de l'action MND au moment de la conversion³. À titre indicatif, si toutes les obligations étaient converties sur la base du cours de l'action MND à la clôture du 28 octobre 2020⁴, 54 259 400 actions nouvelles seraient créées, représentant une dilution potentielle maximum de 23,76% du capital⁵.

Les obligations convertibles ne contiennent aucun covenant financier et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris. L'émission n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

▪ Augmentation de capital réservée de 0,4 M€

MND annonce également la réalisation d'une augmentation de capital réservée de 400 000 €, en numéraire par compensation de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires⁶, au prix d'émission de 0,10 €, sans prime d'émission⁷.

Le principe de cette émission obligataire a été décidé le 2 septembre 2020 par le Président - Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du 12 juin 2020, faisant ainsi usage de la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale du 21 février 2020, au bénéfice de la société Vester Finance, en règlement de la créance

³ il sera égal au plus bas entre 2,65 € et un cours de Bourse moyen de l'action précédant la décision de conversion des obligations convertibles, diminué d'une décote de 10%, dans le respect du plafond autorisé

⁴ 0,099 €. Le cours étant inférieur à la valeur nominale (0,10 €), cette valeur nominale a été retenue pour le calcul de la dilution maximum.

⁵ sur la base d'un capital social à date composé de 167 412 083 actions. Un actionnaire détenant 1,00% du capital de la société (0,8490% sur une base pleinement diluée) avant la réalisation de cette émission et la conversion de l'intégralité des OC, détiendrait à l'issue de cela 0,7501% du capital (0,6618% sur une base pleinement diluée). L'impact sur la quote-part des capitaux propres par action en euro est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (base non diluée)	Quote-part des capitaux propres par action (base pleinement diluée)
Avant émission des OC	0,0739 €	0,1528 €
Après émission des OC	0,0789 €	0,1401 €

⁶ représentant une dilution de 2,52% sur la base du capital social au 31 août 2020, soit 158 853 061 actions. Un actionnaire détenant 1,00% du capital de la société avant la réalisation de cette émission, détient dorénavant une participation de 0,975% (en base non diluée). La répartition du capital de MND post cette augmentation de capital est consultable sur l'espace Investisseurs du site MND (mnd-bourse.com), onglet La Bourse.

⁷ représentant une décote de -11,8% par rapport au cours de clôture de l'action MND sur le marché Euronext Growth Paris le 1^{er} octobre 2020, soit 0,1134 €, conformément à la 17^{ème} résolution votée par l'assemblée générale mixte en date du 21 février 2020.

de cette dernière vis-à-vis de MND consécutivement à la mise en place des financements obligataires et leurs restructurations réalisés pendant l'exercice 2019/2020.

Ces actions nouvelles émises ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Des informations détaillées concernant la société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le Rapport financier semestriel 2019/2020 relatif au 1^{er} semestre clos le 31 décembre 2019, déposé le 22 mai 2020 à l'AMF, et dans le Rapport financier annuel 2019/2020 relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020 qui sera déposé d'ici mi-novembre. Ces rapports financiers peuvent être consultés, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la société, sur son site Internet mnd.com, espace Investisseurs.

- **SUCCEED TOGETHER 2024, PLAN STRATÉGIQUE POUR RETROUVER LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE DÈS 2020/2021**

En septembre 2020, MND a dévoilé « **Succeed Together 2024** », son plan stratégique, articulé autour d'une marque unique, **MND**, qui s'appuie sur les 4 expertises cœur de métier du groupe : **MND ROPEWAYS** dans le transport par câble, **MND SNOW** pour les solutions d'enneigement, **MND SAFETY** pour les systèmes de sécurité et de prévention des risques avalanches et **MND LEISURE** dans les loisirs à sensations.

Dans le cadre de **Succeed Together 2024**, le groupe a engagé un plan de transformation visant l'excellence opérationnelle, à travers le regroupement complet de ses pôles et sa relocalisation industrielle en France, au cœur des Alpes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au plus près de ses marchés historiques, liés à l'activité des équipements de domaines skiables.

Cette présence locale sera renforcée fin 2021 avec la livraison d'un nouveau bâtiment industriel permettant de doubler les capacités de production. Il permettra notamment d'augmenter les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement, de regrouper l'ensemble des activités sur un seul site et d'accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain.

Succeed Together 2024 s'inscrit dans une logique de retour à une croissance maîtrisée et de rentabilité. S'appuyant sur une bonne dynamique de commandes, le groupe vise un **retour à l'équilibre opérationnel normatif (EBITDA ajusté) dès l'exercice 2020/2021**, qui sera clos le 30 juin 2021.

À l'issue du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/21, l'activité de MND s'inscrit en nette croissance et conforme au plan de marche pour atteindre cet objectif de retour à l'équilibre opérationnel.

Enfin, face aux défis climatiques, ce plan stratégique comporte également un volet environnemental, à travers le développement de solutions optimisées sur le plan énergétique et l'accompagnement des clients dans leurs démarches de réduction de leur empreinte écologique.

- **CRISE SANITAIRE COVID-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

A ce titre, de tels événements pourraient fortement impacter l'activité des sociétés du Groupe et affecter la capacité des clients du Groupe à honorer leurs créances envers les sociétés du Groupe, ce qui, à son tour, aurait une incidence défavorable importante sur les résultats financiers du Groupe.

En outre, la crise sanitaire pourrait avoir comme effet une accentuation des risques relevés précédemment comme la solvabilité du Groupe, sa liquidité ou encore la volatilité des devises.

Autrement dit, ces effets pourraient gravement porter préjudice à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie du Groupe.

A ce jour, la groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel.

G. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Suite à la finalisation du renforcement financier du Groupe, celui-ci va pouvoir se consacrer de nouveau à son développement commercial.

Cet exercice de transition devrait permettre le retour à la croissance de son chiffre d'affaires et l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle.

Le Groupe rappelle qu'il dispose de nombreux atouts grâce à son offre globale unique et à un solide carnet de commandes.

CARNET DE COMMANDES À LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS 2019/2020

Au 30 juin 2020, le carnet de commandes fermes du groupe s'élevait à 197,1 M€, dont 28,1 M€ de commandes à facturer au cours de l'exercice 2020/2021 (qui sera clos le 30 juin 2021).

Le groupe a procédé au 2nd semestre à une revue globale de ses commandes en Chine. Le carnet de commandes fermes s'élevait à 160,2 M€ au 30 juin 2020 pour les contrats chinois.

Au regard du ralentissement général de l'économie chinoise et des conséquences économiques majeures de la pandémie pour les acteurs de l'industrie du tourisme, et en particulier pour les stations de skis (fermeture des sites en janvier 2020), les difficultés actuelles ont fragilisé la situation financière de certains clients chinois du groupe.

À ce jour, et même si aucun des clients concernés n'a notifié des annulations de commandes, certains contrats conclus par le groupe MND au cours des dernières années deviennent particulièrement incertains avec une forte probabilité de non-réalisation de tout ou partie du solde.

Par conséquent, le groupe a décidé par prudence de retirer de son carnet de commandes fermes certains contrats chinois pour un montant total restant à facturer de 154,4 M€ au 30 juin 2020. Tout ou partie de ces contrats pourrait néanmoins être réintégrée au carnet de commandes si la probabilité de non-réalisation venait à évoluer. L'ensemble des autres chantiers chinois ont redémarré normalement au cours des derniers mois.

Retraité de ces contrats chinois, le carnet de commande s'élevait à 42,7 M€ à la clôture des comptes au 30 juin 2020 dont 28,1 M€ à facturer au cours de l'exercice 2020/2021.

CARNET DE COMMANDES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Depuis le début de l'exercice 2020/2021, le groupe MND connaît une prise de commandes soutenue, à l'image notamment des 7 M€ de prises de commandes pour des systèmes d'enneigement auprès de domaines skiables internationaux de renom en France, Italie, Autriche, Suisse et Japon, qui seront majoritairement réalisées sur l'exercice 2020/2021, du gain de la construction du nouveau téléphérique urbain et touristique de la ville de Huy (Belgique) représentant 5,3 M€ pour MND, ou de projets liés à la sécurité des domaines skiables en Europe, Asie Centrale et Amérique du Nord.

Au 30 septembre 2020, le carnet de commande ferme du groupe s'élevait ainsi à 56,1 M€, en progression de +31% depuis fin juin, dont 29,0 M€ de commandes restant à facturer lors des trois prochains trimestres du nouvel exercice 2020/2021 (clos le 30 juin 2021).

H. RESULTATS

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé part du Groupe de **(56.409)** K€ au 30 juin 2020 pour un résultat net global de **(57.324)**K€.

En K€	30/06/2020 (12 mois)	30/06/2019 (15 mois)
Chiffre d'affaires	40.300	57.288
Dotations aux amortissements	(5.415)	(4.570)
Dotations aux provisions	2.137	(11.416)
Résultat opérationnel courant	(35.221)	(42.602)
Résultat opérationnel	(47.597)	(52.250)
Coût de l'endettement financier net	(10.365)	(3.531)
Résultat net	(57.813)	(65.327)
Part du Groupe	(56.409)	(64.819)
Intérêts minoritaires	(1.404)	(508)

Au regard de ces opérations financières et de réorganisation opérationnelle, les comptes 2019/2020 sont donc particulièrement atypiques, et se traduisent par :

- **au niveau du chiffre d'affaires et de la marge brute**, une nette sous-activité et une dégradation de la marge brute liées :

- (i) à la pandémie du coronavirus et ses conséquences sanitaires et économiques pour l'ensemble des activités du groupe ;
 - (ii) aux opérations de restructuration financière et opérationnelle réalisées au 1^{er} semestre 2019/2020, qui ont entraîné des retards ponctuels sur certains chantiers et occasionné des dépenses additionnelles de réalisation ou des pénalités. Toutes les actions menées dans le cadre de l'exercice 2019/2020 ont aujourd'hui permis de renouer avec une situation normalisée ;
- **au niveau du résultat opérationnel courant**, le poids des charges fixes qui n'a pu être pleinement absorbé du fait de cette sous-activité et d'un niveau de marge brute insuffisant sur l'exercice.
Si au niveau des charges de personnel les fruits des réorganisations engagées ont progressivement commencé à se matérialiser en 2019/2020 (-1,4 M€ soit un recul de -7% par rapport à la même période de 12 mois de l'exercice précédent), il convient de noter la réduction sensible des charges externes (-4,2 M€ en 2019/2020 soit un recul de -23% par rapport à la même période de 12 mois de l'exercice précédent), dont -1,8 M€ liés à l'application de la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} juillet 2019 (annulation de loyers immobiliers et mobiliers).
Cette baisse totale des charges d'exploitation de -5,6 M€ en 2019/2020 (-3,8 M€ hors application de la norme IFRS 16) est toutefois partiellement compensée par la comptabilisation d'une perte pour créances irrécouvrables pour un montant de 4 M€ (conséquence de la crise sanitaire impactant significativement certains clients) ;
 - **au niveau du résultat opérationnel**, il convient de souligner la comptabilisation de 12,4 M€ de produits et charges opérationnels non courants, dont (i) 7,6 M€ de dépréciation accélérée d'actifs incorporels du pôle transport par câble (élément purement comptable sans impact sur la trésorerie) suite à l'alliance industrielle et commerciale avec le groupe Bartholet, et (ii) 4,0 M€ de frais de restructuration additionnelle attachée à la réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe engagée sur le dernier exercice et qui se poursuit de façon accélérée en 2020/2021 ;
 - **au niveau du résultat financier** : l'augmentation du coût de l'endettement financier est principalement liée (i) au coût de restructuration de la dette opérée au cours de l'exercice et aux frais d'émission d'emprunt pour un montant de 2,7 M€ et (ii) au poids des intérêts, charges financières et commissions d'affacturage pour un montant de 5,8 M€.

Ainsi, le résultat net ressort déficitaire à -57.8M€ au 30 juin 2020.

ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de **7.452.293 euros** contre **9.465.745 euros** lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées pour cet exercice à **9.840.668 euros** contre **12.016.917 euros** lors de l'exercice précédent et notre résultat d'exploitation ressort déficitaire à **(2.068.976) euros** contre un résultat d'exploitation déficitaire de **(2.230.336) euros** lors de l'exercice précédent.

Quant à notre résultat financier, il ressort déficitaire à **(30.698.538) euros** contre un résultat financier déficitaire de **(28.816.895) euros** pour l'exercice précédent et notre résultat exceptionnel ressort déficitaire à **(2.401.059) euros** contre un résultat exceptionnel déficitaire de **(4.631.585) euros** pour l'exercice précédent.

La forte dégradation du résultat financier est due à due à l'impact de la pandémie et de la crise sanitaire lié au COVID-19 ainsi qu'au plan de réorganisation industrielle, commerciale et financière du Groupe, dont notamment les fermetures des sites industriels et des filiales de distribution. Cela a entraîné des provisions et dépréciations sur titres de participations et comptes courants associés.

En conséquence, notre résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2020 ressort en une perte de **(35.168.574) euros** contre une perte de **(35.678.817) euros** lors de l'exercice précédent.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Un exercice 2019/2020 marqué par une pandémie mondiale et la réorganisation industrielle, commerciale et financière du Groupe

Au-delà des conséquences sanitaires et économiques liées à la Covid-19, l'exercice 2019/2020 a été marqué par

- (iii) le renforcement de la structure bilancielle et de réaménagement des dettes bancaires avec l'appui d'un nouveau partenaire financier, Cheyne Capital au côté de l'actionnaire de référence Montagne & Vallée, ainsi
- (iv) qu'une vaste réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe dans le cadre du plan stratégique 2024.

Renforcement du Conseil d'Administration

Suite à la démission de Monsieur Ernesto BASSETTI, Monsieur Nicolas CHAPUIS a été coopté en qualité d'administrateur de la Société le 21 février 2020 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle de ratifier cette cooptation.

C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Se référer aux événements importants décrits ci-avant.

D. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'exercice 2020/2021, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et management à destination des filiales du Groupe.

E. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les importants frais de recherches et développement étant réalisés au niveau de ses filiales.

F. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues « et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice) (**Annexe 1**).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle (**Annexe 2**).

Au 30 juin 2020, les filiales et participations détenues directement par la Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT sont les suivantes.

A. LES FILIALES FRANÇAISES

TECHFUN (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Loisirs**

MBS (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) - **Sécurité**

SUFAG (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) - **Enneigement**

TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) - Sécurité

LST (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Remontées mécaniques**

ATM 73 (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) - **Sécurité**

B. LES FILIALES ETRANGERES

LST GmbH (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Remontées mécaniques** (Allemagne)

MND AMERICA (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (USA)

MND ITALIA (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Italie)

SUFAG AB (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Enneigement** (Suède)

MND TURKEY (100% détention du capital social – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Turquie)

MND IBERIA (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Espagne)

MND AUSTRIA (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Autriche)

MND CHINA (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Chine)

MND SVERIGE (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Suède)

MND SWISS (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Suisse)

MND ZHANGJIAKOU (80% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Chine)

MND OOO (100% du capital social) – filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Russie)

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

Pour rappel, au cours de l'Assemblée Générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1^{er} juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/19, qui a débuté le 1^{er} avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois et par conséquent la comparaison avec le compte de résultat de l'exercice précédent n'est pas très significative et sont indiqués à titre informatif.

C. RESULTATS DES FILIALES FRANÇAISES

MBS

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à 4 810 K€ contre **5 632** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(1 797)** K€ contre un résultat déficitaire de **(2 275)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **199** K€.

ATM73

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **657** K€ contre **863** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(21)** K€ contre un résultat déficitaire de **(14)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 0 K€.

TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **6 897** K€ contre **7 116** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(25)** K€ contre un résultat bénéficiaire de **(1 563)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **508** K€.

SUFAG

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **8 798** K€ contre **10 922** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(5 440)** K€ contre un résultat bénéficiaire de **(8 109)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(1 885)** K€.

TECHFUN

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **2 877** K€ contre **4 471** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(2 129)** K€ contre un résultat déficitaire de **(2 488)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(1 645)** K€.

LST

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **4 935** K€ contre **13 039** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(24 566)** K€ contre un résultat déficitaire de **(15 090)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(19 197)** K€.

D. RESULTATS DES FILIALES ETRANGERES

LST GmbH (Allemagne)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **1 809** K€ contre **2 334** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **303** K€ contre un résultat déficitaire à **(8 897)** K€ l'exercice précédent. Ses capitaux propres ressortent à **(9 489)** K€.

MND AMERICA (USA)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **2 006** KUSD contre **4 439** KUSD pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(755)** KUSD contre un résultat déficitaire à **(405)** KUSD l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **867** KUSD.

MND SWISS (Suisse)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **1 164** KCHF contre **2 627** KCHF pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(453)** KCHF contre un résultat déficitaire à **(828)** KCHF l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(1 887)** KCHF.

MND ITALIA (Italie)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **4 064** K€ contre **3 611** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(932)** k€ contre un résultat déficitaire à **(854)** K€ l'exercice précédent. Ses capitaux propres ressortent à **(562)** K€.

MND IBERIA (Espagne)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **853** K€ contre **411** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(320)** K€ contre un résultat déficitaire à **(177)** K€ l'exercice précédent. Ses capitaux propres ressortent à **(300)** K€.

MND SVERIGE (Suède)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **35 162** K Couronnes Suédoises contre **92 991** KSEK pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(19 331)** KSEK contre un résultat déficitaire à **(2 718)** KSEK l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(18 601)** KSEK.

MND AUSTRIA (Autriche)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **5 366** K€ contre **8 431** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(1 880)** K€ contre un résultat déficitaire à **(3 060)** K€ l'exercice précédent. Ses capitaux propres ressortent à **(1 432)** K€.

MND ZHANGJIAKOU (Chine)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **14 786** K yuan contre **51 516** KCNY pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(54 580)** KCNY contre un résultat bénéficiaire à **19 575** KCNY l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(12 470)** KCNY.

MND OOO (Russie)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **0** K rouble russe.

Le résultat net comptable ressort **(0)** KRUB.

Ses capitaux propres ressortent à **872** KRUB.

MND TURKEY (Turquie)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois s'élève à **178** K livres turques contre **72** KTRY pour l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort **(905)** KTRY contre un résultat déficitaire à **(2 809)** KTRY l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(5 062)** KTRY.

RESULTATS - AFFECTATION

A. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre indicatif car un comparatif n'est pas possible compte-tenu de la différence de durée.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à **7.452.293** euros contre **9.465.745** euros pour l'exercice précédent d'une durée de 15 mois.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à **319.399** euros contre **320.835** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à **5.690.315** euros contre **8.343.928** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à **123.935** euros contre **172 595** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **2.167.946** euros contre **1.941.661** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à **1.094.116** euros contre **880.665** euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à **43** contre **30** pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève **740.960** euros contre **643.092** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à **23.399** euros contre **34.975** euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **9.840.668** euros contre **12.016.917** euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **(2.068.976)** euros contre **(2.230.336)** euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de **(30.698.538)** euros contre un résultat financier de **(28.816.895)** euros pour l'exercice précédent, il s'établit à **(32.767.515)** euros contre **(31.047.232)** euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **(2.401.059)** euros contre **(4.631.585)** euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés nul contre un impôt sur les sociétés également nul pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 se solde par une perte de **(35.168.574)** euros contre une perte de **(35.678.817)** euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à **86.357.656** euros contre **79.751.956** euros pour l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 :

B. RATIOS D'EXPLOITATION

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir :

	30/06/2020 (12 mois)	30/06/2019 (15 mois)	Variation
Chiffre d'affaires	7.452.293 €	9.465.745 €	-21,27 %
Valeur ajoutée	2.002.743 €	1.121.818 €	78,53 %
Excédent brut d'exploitation	(1.382.255) €	(1.873.104) €	26,21 %
Résultat courant avant impôts	(32.767.515) €	(31.047.232) €	-5,54 %
Résultat exceptionnel	(2.401.059) €	(4.631.585) €	4,82 %
Résultat net	(35.168.574) €	(35.678.818) €	1,43 %

C. RATIOS D'ENDETTEMENT

	30/06/2020 (12 mois)	30/06/2019 (15 mois)
Dettes / Capitaux propres	656,62 %	572,43 %

D. ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN K€)

	30/06/2020 (12 mois)	30/06/2019 (15 mois)
Engagement donnés		
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Créances cédées non échues		
Gages, nantisements, hypothèques et sûretés réelles	55.550	16.845
Avals, cautions et garanties donnés	1.035	1.227
Lettres d'intention		
Garanties de passif		
Autres engagements donnés		
Total engagements donnés	56.585	18.072
Engagements reçus		
Avals, cautions et garantie reçues		2.000
Créances assorties de garantie		
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune		
Chèques de caution		
Total engagements reçus	0	2.000

E. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (35.168.574,26) euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (35.168.574,26) euros
En totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à (72.937.918,95) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 10.795.045,01 euros, contre 11.163.145,36 euros pour l'exercice précédent.

F. DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

G. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de **16.714** euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

H. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 3**).

GOUVERNANCE

A. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Suite à la démission de Monsieur Ernesto BASSETTI, Monsieur Nicolas CHAPUIS a été coopté en qualité d'administrateur de la Société le 21 février 2020 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle de ratifier cette cooptation.

NOM, PRENOM DU MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Durée du mandat	Fonctions	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Monsieur Xavier GALLOT- LAVALLEE	6 ans	Président – directeur général	Montagne et Vallée, Immo SHDL, JLS, Moromaya, Immo Snow Business
Monsieur Roland DIDIER	6 ans	Administrateur – Directeur général délégué	Montagne et Vallée, Immo SHDL
Madame Julie BENOIST	6 ans	Administrateur	AfricaStrat, CDC Group.
Madame Frédérique JOSSINET	6 ans	Administrateur	Business Sport Ltd.
Monsieur Nicolas CHAPUIS	6 ans	Administrateur	NCSA, BMF

B. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DES DIRIGEANTS, UN ACTIONNAIRE ET UNE SOCIETE FILIALE

Durant l'exercice écoulé et à la date du présent rapport, il n'existe pas de conventions conclues, directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société, et d'autre part, une autre société dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social. Les éventuelles conventions intra-groupes sont des conventions usuelles et conclues à des conditions normales.

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

C. DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de commerce, nous indiquons en annexe 4 au présent rapport de gestion, les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

D. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Nous vous rappelons que les fonctions lors de la transformation de la Société en société anonyme intervenue lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 mai 2013, la dissociation des fonctions de président du Conseil d'Administration, confiées à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE et de directeur général, confiées à Monsieur Roland DIDIER, avait été choisie. Cependant, il a été décidé de les réunir le 21 juin 2013, avec la nomination de Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en qualité de président directeur général, Monsieur Roland DIDIER prenant les fonctions de directeur général délégué.

E. EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à échéance.

F. JETONS DE PRESENCE

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 50.000 euros

Cette décision s'appliquerait pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

G. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 6 septembre 2019, des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global qu'il a fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 €), sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de six millions d'euros (6.000.000 €), ou des montants équivalents en toute devise.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

ACTIONNARIAT

A. CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2020, le capital social de MND s'élevait à 10.483.141,10 euros (actions en circulation). Ce dernier était composé de 104 831 411 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, toutes admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Toutes les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

B. EVOLUTION DU COURS ET CAPITALISATION BOURSIERE

La capitalisation boursière de la Société s'élevait au 29 octobre 2020 à 19,2 M€ avec un cours de clôture de l'action de 0,11 €.

Dans un contexte de marché difficile et de forte volatilité engendrée i) par les tensions sur la trésorerie lors de l'année civile 2019 et ii) par la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'année civile 2020, le cours de l'action a évolué de la façon suivante depuis le 1^{er} janvier 2019 :



C. SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2020

Au 30 juin 2020, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

Répartition du Capital et des droits de vote au 30 JUIN 2020

Répartition du Capital et des droits de vote au 30 JUIN 2020				
Actionnaires	Nombre d'actions	% de Capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Montagne et Vallée	42 669 134	32,45%	47 748 038	34,99%
Cheydemont	48 780 488	37,10%	48 780 488	35,75%
PUBLIC	39 923 115	30,36%	39 938 155	29,27%
AUTOCONTROLE	122 509	0,09%		
TOTAL	131 495 246	100,00%	136 466 681	100,00%

D. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition dudit article était nulle au 30 juin 2020.

E. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Les dirigeants et les personnes qui ont un lien étroit avec eux mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier (mention « personne liée à ») ont déclaré à l'Autorité des marchés financiers les opérations suivantes effectuées durant l'exercice clos le 30 juin 2020 :

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en €)	Volume (nombre de titres)
Montagne et Vallée SAS Personne morale liée à Xavier Gallot-Lavallée, Président Directeur Général de Montagne et Neige Développement	25 novembre 2019	Acquisition hors plateforme de négociation	0.4500 €	999 364.0000
Montagne et Vallée SAS Personne morale liée à Xavier Gallot-Lavallée, Président Directeur Général de Montagne et Neige Développement	27 septembre 2019	Souscription – Euronext Growth Paris	0.4100 €	36 585 366.0000
Cheydemont SAS Personne morale liée à Xavier Gallot-Lavallée, Président Directeur Général de Montagne et Neige Développement	19 septembre 2019	Souscription – Euronext Growth Paris	0.4100 €	48 780 488.0000

F. NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale Mixte de la Société du 21 février 2020 a conféré au Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 10,00 euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Dans le cadre de ce programme de rachat, entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 30 juin 2020, nous informons, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

Nombre total d'actions achetées	1 696 602
Nombre d'actions propres vendues	1 557 195
Cours moyen des actions achetées	0.2581 €
Cours moyen des actions vendues	0.2440 €

G. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Ce présent descriptif a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

1 - ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISE LE PROGRAMME

Le programme de rachat va être soumis au vote de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du [21] décembre 2020 aux termes de la septième résolution devant être adoptée à titre ordinaire. Il sera demandé à l'assemblée générale de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

2 - OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme tels qu'ils seront soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du [21] décembre 2020 sont par ordre de priorité de :

- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 ;
- Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions

ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- Attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- Annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.
- Remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

3 - PART MAXIMALE DU CAPITAL

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder vingt euros (20,00 €), hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt millions d'euros (20.000.000€).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

4 - MODALITES DE RACHAT

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

5- DUREE DU PROGRAMME

L'autorisation de rachat qui devra être conférée par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2020 sera consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de cette assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale ordinaire.

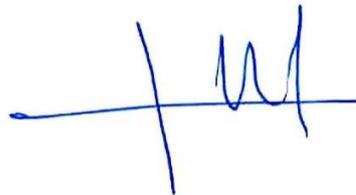
*

*

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ses rapports complémentaires et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à Ste Hélène du Lac
Le 29/10/2020**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line on the left, a vertical line crossing it, and a series of loops and curves on the right.

**Le Conseil d'Administration
M. Xavier GALLOT-LAVALLEE**

ANNEXE 1 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	64					285	24					84
Montant total des factures concernées (TTC)	745 964	720 811	335 559	503 127	2 533 758	4 093 255	204 679				1 392 973	1 392 973
Pourcentage du montant total des achats (Services extérieurs) de l'exercice (TTC)	5	2	4	18	5	34						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							2				15	17
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :		30 JOURS				Délais contractuels :		30 JOURS			
	Délais légaux : (préciser)		30 JOURS				Délais légaux : (préciser)		30 JOURS			

ANNEXE 2 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés concernées	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	QP du capital détenue (en %)	Capital social	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
<u>Filiales françaises</u>								
TAS SAS	9 543 000	9 543 000	100%	500 000	7 483	-25 690	6 896 551	/
MBS SAS	7 791 867	1 227 941	100%	1 200 000	-1 001 013	-1 797 373	4 810 231	/
SUFAG SAS	16 520 636	16 520 636	100%	2 800 000	-4 684 828	-5 439 997	8 798 246	/
TECHFUN SAS	3 531 250	3 531 250	100%	500 000	-2 144 792	-2 129 106	2 877 442	/
ATM73 SAS	411 682	411 682	100%	42 000	-41 856	-21 092	656 333	/
LST SAS	21 408 830	0	100%	2 800 000	-21 998 244	-24 566 520	4 935 210	/
<u>Filiales étrangères</u>								
LST GMBH	6 433 891	0	100%	315 000	-9 804 000	303 000	1 809 000	/
SUFAG AB	2 071 258	2 071 258	100%	219 000	2 251 000	552 000	5 314 000	/
MND IBERIA	670 000	0	100%	150 000	-450 000	-320 000	853 000	/
MND AMERICA	948 929	948 929	100%	1 110 000	-336 000	-683 000	1 815 000	/
MND SWISS	586 496	0	100%	563 000	-2 335 000	-419 000	1 078 000	/
MND ITALIA	2 300 584	2 300 584	100%	110 000	-672 000	-932 000	4 064 000	/
MND TURKEY	87 672	0	100%	26 000	-685 000	-134 000	26 000	/
MND SVERIGE	572 424	572 424	100%	10 000	-1 782 000	-1 814 000	3 299 000	/
MND AUSTRIA	5 732 110	5 732 110	100%	100 000	-1 532 000	-1 880 000	5 366 000	/
MND BEIJING	293 251	293 251	100%	274 000	-469 000	-142 000	/	/
MND MOUNTAIN DE.	5 200 815	5 200 815	80%	6 312 000	-7 886 000	-7 020 000	1 902 000	/
MND OOO	10 765	10 765	100%	10 765	0	0	/	/

ANNEXE 3 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau financier	31/06/2020	31/06/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	13.149.524	18 008 068,02	13 102 128,30	11 995 517,58	11 995 517,58
b) Nombre d'actions émises	131 495 246,00	19 363 514,00	14 088 310,00	12 898 406,00	12 898 406,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7.452.293	9 465 745,23	7 054 276,00	6 970 906,57	4 830 243,04
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	-9 548 987,00	- 3 061 141,00	-860 557,00	-274 206,00	-1 411 713,00
c) Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	- 357 146,00	- 332 417,00	- 534 103,00
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	-35.168.574,00	- 35 678 818,00	- 1 353 133,00	- 267 754,40	-1 274 890,38
e) Résultat distribué					
f) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	-0,07	-0,16	-0,04	0,00	-0,07
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0,27	-1,84	-0,10	-0,02	-0,10
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire					
b) Nombre maximum d'actions futures à créer					
c) Par exercice de droits de souscription					
V – Personnel					
a) Nombre de salariés	43,00	30,00	38,00	36,00	29,00
b) Montant de la masse salariale	2.167.946,00	1 941 662,00	1 625 118,00	1 356 673,00	1 239 214,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1.094.116,00	880 665,00	699 529,00	599 500,00	532 978,00

ANNEXE 4 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
vendredi 21 février 2020	12	Programme de rachat d'actions	18 mois	L'AG autorise le Conseil, pour une durée de 18 mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.	cf paragraphe 3.7 du rapport de gestion	vendredi 20 août 2021
vendredi 21 février 2020	13	Autorisation consentie au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions	24 mois	L'AG autorise le Conseil, à annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la 12e résolution, dans la limite de 10% du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision par période de 24 mois, à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.	Néant	dimanche 20 février 2022
vendredi 21 février 2020	14	Procéder à l'émission à titre gratuit de BSA en cas d'offre publique sur la société	18 mois	Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder 16.000.000 €, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente assemblée générale ou toute autre assemblée générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus.	Néant	vendredi 20 août 2021

vendredi 21 février 2020	15	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires ou de toutes valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du DPS	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 16 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 16 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 22e résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 40 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 22e résolutions.</p>	Néant	mercredi 20 avril 2022
vendredi 21 février 2020	16	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement et/ou de manière différée, au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du DPS	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 16 000 000 €, le tout (i) sous réserve du respect de la limite d'émission fixée à 20 % du capital social par période de 12 mois (ii) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 16 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e et 17e, 18e, 19e, 20e et 22e résolution, et (iii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 40 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e et 17e, 18e, 19e, 20e et 22e résolutions.</p>	Néant	mercredi 20 avril 2022

vendredi 21 février 2020	17	<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (sociétés investissant dans les valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur industriel des équipements de loisirs)</p>	18 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 16 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 16 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e et 18e, 19e, 20e et 22e résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 40 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e et 18e, 19e, 20e et 22e résolutions.</p>	<p>Faisant usage de cette délégation, le CA du 12/06/2020 a autorisé l'augmentation de capital, avec subdélégation au profit du PDG. Celui-ci a décidé le 02/09/2020 le principe d'une telle émission pour un montant de 400.000 € prime d'émission incluse, et par compensation de créance, avec suppression du DPS au profit de la société Vester Finance, au prix unitaire d'émission de dix centimes (0,10 €).</p> <p>Faisant usage de cette délégation, le CA du 29/10/2020 a autorisé l'émission d'OC R, avec faculté de subdélégation au PDG. Celui-ci a décidé le 29/10/2020 du principe d'une telle émission pour un montant global maximum de 5,425,940 € d'une valeur nominale de 0,10 € réservée à une catégorie de personnes</p>	vendredi 20 août 2021
vendredi 21 février 2020	18	<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes, dont la société MONTAGNE ET VALLEE, actionnaire de référence</p>	18 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 16 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 16 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e et 19e, 20e et 22e résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 40 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e et 19e, 20e et 22e résolutions.</p>		vendredi 20 août 2021

vendredi 21 février 2020	19	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS des actionnaires	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 16 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 16 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e et 20e et 22e résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 40 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e et 20e et 22e résolutions.</p>	Néant	mercredi 20 avril 2022
vendredi 21 février 2020	20	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes valeur mobilière donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires (clause d'extension)	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées comme mentionné dans les résolutions 15 à 19, ne pourra être supérieur à 15 % du montant de l'émission initiale décidée par le Conseil d'administration, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 16 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 22e résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 40 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 22e résolutions.</p>	Néant	mercredi 20 avril 2022

jeudi 27 septembre 2018	21	Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du DPS des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'AG dans la limite de 10% du capital de la Société	26 mois	Le montant nominal des actions émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu des résolutions 5 à 18 : * ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 % * ne pourra excéder 10 % du capital social par période de 12 mois, ainsi que les plafonds fixés par les 15e, 16e, 17e et 18e résolutions ci-dessus sur lesquels il s'impute.	Néant	Autorisation rendue caduque lors de l'admission des titres MND sur Euronext Growth
jeudi 27 septembre 2018	22	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature	26 mois	Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution est, dans la limite de 10 % du capital, plafonné à 16 000 000 € indépendamment du plafond global des émissions réalisées en vertu des 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 24e résolutions, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.	Néant	Autorisation rendue caduque lors de l'admission des titres MND sur Euronext Growth
vendredi 21 février 2020	21	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions de la Société au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois	L'AG délègue au CA, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal d'1 % du capital social par l'émission d'actions nouvelles de 0,10 € de valeur nominale réservées aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents d'un ou plusieurs Plans d'Epargne d'Entreprise à établir	Néant	mercredi 20 avril 2022
vendredi 21 février 2020	22	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit à des titres de créances obligataires donnant accès au capital auxquels sont attachés des BSA, avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes	18 mois	le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de 16.000.000 € applicable à la présente résolution et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e résolutions ci-dessus, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant aux stipulations contractuelles applicables, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	vendredi 20 août 2021

jeudi 27 septembre 2018	25	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre et d'attribuer gratuitement des bons autonomes remboursables donnant accès à des actions nouvelles de la Société (BSA), avec maintien du DPS,	26 mois	le nombre maximum d'actions émises ne pourra excéder 10% du capital social au jour de la décision d'attribution du CA, étant précisé que ce plafond individuel s'imputera sur le plafond nominal global de 16 000 000 € applicable à la présente résolution et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 24e résolutions. Le CA déterminera les modalités de remboursement anticipé de tout ou partie des BSA en circulation.	Néant	jeudi 26 novembre 2020
vendredi 21 février 2020	23	Autorisation conférée au CA de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur DPS Bénéficiaire : salariés et/ou mandataires sociaux éligibles dans les conditions de l'art. L. 225-197-1 et 2 C.com.	38 mois	le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 10% du capital social au jour de la décision d'attribution du CA.	Néant	jeudi 20 avril 2023
vendredi 21 février 2020	24	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions et renonciation au profit des bénéficiaires au DPS des actionnaires Bénéficiaire : salariés et/ou mandataires sociaux éligibles dans les conditions de l'art. L. 225-180 C.com.	38 mois	le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'Administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les conditions légales et réglementaires et notamment de celles de l'article L.225-177 du Code de commerce	Néant	jeudi 20 avril 2023

vendredi 21 février 2020	25	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions Bénéficiaire : salariés et/ou mandataires sociaux recevables dans les conditions de l'art. L. 225- 180 C.com.	38 mois	le prix d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les conditions légales et réglementaires et notamment de l'article L. 225-179 du Code de commerce	Néant	jeudi 20 avril 2023
-----------------------------	----	--	------------	---	-------	------------------------

COMPTES CONSOLIDES 2019/2020

Exercice clos le 30 juin 2020

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ.....	3
COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020.....	14
BILAN CONSOLIDE	15
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL.....	17
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	18
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	19
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	20
NOTE 1 - Bases de présentation.....	20
NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation	24
NOTE 3 - Périmètre de consolidation	36
NOTE 4 - Comparabilité des comptes	37
NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	38
NOTE 5 - Ecart d'acquisition.....	38
NOTE 6 - Immobilisations incorporelles.....	40
NOTE 7.1 - Immobilisations corporelles	41
NOTE 7.2 – Actifs liés aux droits d'utilisation.....	42
NOTE 8 - Titres mis en équivalence	42
NOTE 9 - Autres actifs financiers non courants	42
NOTE 10 - Impôts différés actifs.....	43
NOTE 11 - Stocks	44
NOTE 12 - Clients et autres débiteurs	45
NOTE 14 - Capital Social	46
NOTE 15 – Provisions non courantes.....	46
NOTE 16 - Provisions pour retraites et assimilés.....	47
NOTE 17 - Emprunts et dettes financières	48
NOTE 18 – Provisions courantes	50
NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs	50
NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE.....	52
NOTE 20 – Chiffre d'affaires consolidé.....	52
NOTE 21 – Achats consommés	53
NOTE 22 – Charges externes	53
NOTE 23 - Charges de personnel et effectifs	54
NOTE 24 – Dotations aux dépréciations et provisions courantes	54
NOTE 25 - Autres produits et charges d'exploitation	55

NOTE 26 – Indicateurs de performance	55
NOTE 27 – Autres produits et charges opérationnels non courants.....	56
NOTE 28 - Résultat financier.....	56
NOTE 29 - Impôts sur les résultats.....	57
NOTE 30 – Intégration fiscale française	57
AUTRES INFORMATIONS	59
NOTE 32 – Information sectorielle.....	59
NOTE 33 – Instruments financiers.....	62
NOTE 34 – Facteurs de risques financiers	63
NOTE 35 – Transactions avec les parties liées	67
NOTE 36 – Rémunérations des dirigeants	68
NOTE 37 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	68
NOTE 38 – Faits exceptionnels et litiges	69
NOTE 39 – Evènements post clôture	69
NOTE 40 – Honoraires des commissaires aux comptes.....	71
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	72
ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER	73

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Informations générales et faits marquants

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1^{er} juillet et se clôture le 30 juin. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan – 73800 Sainte-Hélène du Lac.

En plein cœur des Alpes, depuis 2004, MND est un groupe industriel français spécialiste de la mobilité par câble, des systèmes d'enneigement, de la sécurité en montagne et des infrastructures de loisirs à sensations. Avec plus de 3000 clients dans 49 pays, MND contribue au quotidien sur ses 4 cœurs de métiers à la mobilité, aux loisirs et à la sécurité de tous en proposant des solutions éprouvées et durables issues de son expérience en montagne. Basé en Savoie, MND compte 300 collaborateurs et s'appuie sur 7 filiales de distribution internationales ainsi que 28 distributeurs pour développer ses activités dans le monde.

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2020.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont présentés en milliers d'euros.

Changement de date d'exercice

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1^{er} juillet et au 30 juin de chaque année.

En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1^{er} avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois et des comptes annuels clos le 30 juin 2019. L'exercice 2019/2020, qui a débuté le 1^{er} juillet 2019 présente une durée de 12 mois et des comptes annuels clos le 30 juin 2020.

Cotation en Bourse

Le Groupe MND a été introduit en Bourse sur le marché Euronext à Paris, compartiment C, le 16 octobre 2013.

Le 4 décembre 2018, faisant usage de la 11^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 septembre 2018, et consécutivement à l'accord d'Euronext Paris le 23 novembre 2018, le Groupe MND a annoncé le transfert de la cotation des actions composant son capital social du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth à Paris. Ce transfert, effectif depuis la séance de Bourse du 4 décembre 2018, vise à permettre à MND d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth simplifie le fonctionnement de la société et diminue ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sa capitalisation boursière s'élève au 29 octobre 2020 à 19,2 M€ avec un cours de l'action de 0,11 €.

Renforcement de la structure bilancielle et réaménagement des dettes bancaires

Au cours de l'exercice 2019/2020, le groupe a engagé le renforcement de sa structure bilancielle et le réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée (« M&V »), l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par :

- la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€.
- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats (trésorerie disponible, ratio Dette Financière Nette ajustée / Ebitda ajusté et ratio Ebitda ajusté / Intérêts).
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2019/2020 (30 juin 2020).

A ce titre, le groupe MND a obtenu de façon formelle en juillet 2020 tous les waivers de consentement et renoncement aux cas de défauts attachés aux ratios financiers lors des opérations post-clôture de refinancement du prêt senior d'un montant global de 55M€ avec une échéance du prêt senior au 15 mai 2024. Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€ (dont 50 M€ effectivement comptabilisé au 30 juin 2020) avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels.

Au 30 septembre 2020, et post réalisation des opérations de financement, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers¹ et la dette est désormais comptabilisée en dette à plus d'un an.

¹ Données non auditées à date

Crise Sanitaire – Covid-19

Le groupe a par ailleurs subi de plein fouet la crise liée au Coronavirus. Dès le 15 mars 2020, consécutivement aux prescriptions du Gouvernement français, l'ensemble des stations de ski françaises ont stoppé leur activité. Des décisions similaires, qui avaient été prises en Chine en janvier 2020, ont été adoptées dans d'autres pays d'Europe, notamment en Italie (10 mars 2020), en Espagne (14 mars 2020), en Autriche (15 mars 2020) ou en Suisse (13 mars 2020).

À ces fermetures, il convient également de souligner de nombreuses difficultés en matière d'approvisionnement et de logistique à travers l'Europe, conséquence de la fermeture de nombreuses frontières. Face à cette situation exceptionnelle, le groupe MND a pris la décision de procéder à la fermeture partielle de ses différents sites de production en France et en Europe et, en totale concertation avec ses clients, d'interrompre ses livraisons. Le ralentissement de l'activité et la durée de fermeture partielle des sites de production ont été liés à l'évolution de la situation sanitaire et aux décisions gouvernementales à travers l'Europe.

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19 et à l'arrêt des activités du groupe MND, la direction a engagé de façon active certaines des mesures immédiates et inédites d'accompagnement proposées aux entreprises pour faire face à cette crise sanitaire, notamment les mesures suivantes :

- Mise en place des dispositifs de chômage partiel pour une partie significative des activités en France et à l'étranger,
- Report du délai de paiement des échéances sociales et fiscales,
- Réaménagement des dettes bancaires et contrat de crédit baux existants.

Consécutivement au déconfinement, le groupe a opéré en mai 2020 le redémarrage progressif de ses sites de production, avec un retour à pleine capacité depuis fin juin 2020.

Restructuration opérationnelle et plan de transformation

Dans ce contexte, le groupe poursuit de façon active les opérations de restructuration opérationnelle. Un plan de transformation et de rationalisation des organisations et des opérations industrielles du groupe MND en France et à l'étranger a été engagé dès le début de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Compte tenu du contexte récent, le plan de transformation a été accéléré et renforcé pour adapter la structure de coûts, à travers un vaste plan de transformation visant à améliorer la performance des activités du groupe.

Ce plan vise à passer un cap d'organisation et de structuration, un cap d'industrialisation de ses méthodes et process, dans le but de satisfaire ses clients et d'atteindre ses objectifs de rentabilité de manière durable.

Concrètement, le plan de rationalisation engagé vise à réduire d'environ 20% soit plus de 6 M€ en année pleine la structure de coûts du groupe pour abaisser le point d'équilibre opérationnel et viser ainsi un EBITDA ajusté à l'équilibre dès l'exercice 2020/2021.

Les deux tiers de ces économies sont déjà effectifs depuis le début de l'exercice 2020/2021 grâce à la rationalisation du nombre de sites industriels, la réduction en cours du nombre de filiales de distribution et l'optimisation d'un certain nombre de coûts fixes du groupe.

Le plan de transformation porte notamment sur les volets suivants :

(a) Commerce et marketing :

Le groupe MND doit, au cours des trois prochaines années, augmenter sensiblement son volume d'affaires pour d'atteindre une taille critique nécessaire à son développement, tout en améliorant la relation client.

Le groupe doit également travailler ses marges pour garantir une rentabilité durable. Cela passera par la poursuite d'un déploiement en France et à l'international ; plus proche de ses clients et plus présent en région. L'organisation commerciale est donc passée d'une organisation par activités à une organisation transverse par Zone Géographique.

L'organisation commerciale du groupe s'articulera désormais autour de 7 régions, pilotées par des directeurs commerciaux. L'organisation des filiales de distribution va également évoluer, en distinguant la responsabilité des opérations avec celle des ventes. L'objectif étant que les filiales soient le prolongement du groupe par zone géographique, sur un volet commercial mais également opérationnel. Les équipes commerciales reporteront à la direction commerciale group.

(b) Système d'information et pilotage financier

Le Groupe est en train de déployer SAP, qui va permettre de travailler de la même manière, partout dans le Groupe, en France ainsi que dans toutes les filiales étrangères grâce à des processus communs qui auront été définis par les métiers. SAP dans sa version full intégrée est en service sur l'ensemble des entités françaises depuis cet été 2020, et sera en place sur les entités étrangères d'ici fin juin 2021. La mise en place de SAP, couplé à une évolution des organisations des équipes finances, doit concourir plus que jamais à un meilleur pilotage des BU, des filiales et du Groupe dans son ensemble. Cela permet désormais de traiter l'information financière avec plus de réactivité et de précision afin de mieux alimenter les décisions.

(c) Opérations

L'outil industriel s'est construit au fur et à mesure de la croissance du Groupe et au rythme des diverses acquisitions. Le travail réalisé par les équipes a été incontestablement profitable pour le développement du Groupe. Malheureusement l'outil industriel à travers 5 sites de production n'est pas optimisé et pèse sur les marges.

Par conséquent, le groupe a procédé aux opérations de rationalisation et de restructuration suivante :

- La restructuration des activités industrielles et leur rapatriement en France =
 - Relocalisation de l'activité industrielle Sufag en France et la fermeture du site suédois,
 - La fermeture du site industriel LST en Allemagne et la relocalisation en France
- La simplification juridique du Groupe afin de limiter ainsi le reporting, les opérations de consolidations financières, les déclarations fiscales et autres procédures juridiques qui sont à la fois complexes et coûteuses, ainsi qu'une adaptation des coûts de structure par un plan d'économie des charges externes et une optimisation des organisations.
- Le lancement d'un projet d'extension du bâtiment au siège de MND à Saint Hélène du Lac afin de centraliser l'ensemble des sites opérationnels en 2022, notamment par le transfert de MND Leisure (TECHFUN). Cela permettra de générer des économies et de faire face aux besoins de croissance et de développement.

Accord BARTHOLET

Après deux années de collaborations réussies pour la commercialisation et la réalisation de systèmes de transport par câble, le groupe français MND et le groupe suisse BARTHOLET décident d'intensifier et d'étendre leur coopération commerciale et industrielle pour renforcer leur présence sur le marché mondial et accompagner au mieux leurs clients. Les deux groupes ont pour ambition de développer leurs positions sur le marché du transport par câble en unissant leurs forces commerciales, opérationnelles et de R&D, leurs outils industriels, leurs catalogues de produits et leurs technologies. Cette alliance des deux groupes permettra de mieux couvrir chaque marché à travers le monde, pour y répondre avec réactivité selon les spécificités locales, et ainsi s'adapter aux enjeux d'un marché mondial en pleine expansion.

Pour être prêt à faire face au potentiel croissant du marché du transport par câble, les deux groupes souhaitent accroître mondialement leur implantation. Les produits de MND et de BARTHOLET sont reconnus pour leur haut niveau de performances, leur innovation ainsi que leur design grâce à des partenaires industriels clés comme le Studio Porsche Design. Au cumul, les deux groupes ont déjà réalisé plus de mille installations de transports par câble dans le monde, dont des appareils téléportés débrayables de toute dernière génération comme les télécabines récemment mises en service aux 2 Alpes ou à Brest (France) mais aussi Narvik (Norvège), Gstaadt, Flumsberg, Lenzerheide (Suisse), Prato Nevoso (Italie) ou encore au centre-ville de Moscou (Russie).

L'objectif de cette coopération renforcée et stratégique est d'offrir la gamme de solutions la plus complète en unissant les services commerciaux, les outils de productions industrielles, les gammes de produits et solutions ainsi que les services après-vente des deux groupes.

Pour assurer un véritable leadership en termes de vente et de marketing, les deux sociétés utiliseront leur présence historique dans chaque pays et leur connaissance des marchés pour répondre aux attentes de leurs clients actuels et futurs avec systématiquement l'une des deux sociétés qui proposera l'offre globale créée par cette union.

D'un point de vue industriel, l'alliance entre BARTHOLET et MND repose sur une parfaite complémentarité et un partage intégral des outils, des moyens et des atouts.

Cette alliance permettra d'engager les investissements et de constituer les équipes nécessaires aux défis technologiques et environnementaux auxquels doit faire face le secteur de l'aménagement en montagne et de la mobilité urbaine.

Il convient de souligner qu'en raison de la mise en commun des technologies et des catalogues de produits, le groupe MND a procédé à une revue détaillée des frais de recherche et de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles des activités MND Ropeway à la clôture des comptes au 30 juin 2020. Les critères de comptabilisation en immobilisations incorporelles de certains frais de R&D n'étant plus respectés compte tenu de cette nouvelle alliance, le groupe MND a donc décidé de comptabiliser la dépréciation de certains des actifs incorporels des activités MND Ropeway (LST SAS) pour un montant de 7.6M€ à la clôture des comptes au 30 juin 2020.

Résultats annuels 2019/2020

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Chiffre d'affaires	40 300	57 288
Achats consommés	(33 668)	(36 643)
Marge brute sur achats consommés	6 632	20 645
	16,5%	36,0%
Résultat opérationnel courant	(35 221)	(42 602)
Résultat financier	(10 365)	(5 289)
Impôts sur les sociétés	149	(7 788)
Résultat net	(57 813)	(65 327)

Les comptes annuels 2019/2020 du groupe restent déficitaires, principalement du fait :

i. D'un exercice atypique avec une nette sous-activité

A l'issue de l'exercice 2019/2020, MND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 40,3 M€, contre 57,3 M€ pour l'exercice précédent, soit un recul de -30%.

MND a dû faire face, au cours du 2nd semestre, à la pandémie de coronavirus et à ses conséquences sanitaires, avec la mise en œuvre de mesures restrictives (fermeture des stations de skis) au sein de nombreux pays. Face à cette situation, MND a adapté son activité dès la mi-mars en procédant à la fermeture partielle de ses différents sites de production, et en interrompant ses livraisons et les installations en concertation avec les clients.

Consécutivement au déconfinement, le groupe a opéré en mai 2020 le redémarrage progressif de ses sites de production, avec un retour à pleine capacité depuis fin juin 2020.

Sur le plan géographique, le groupe MND a réalisé 40% de son activité sur l'exercice 2019/2020 en France (vs. 43% pour la même période de 2018/2019), 41% en Europe (hors France) (vs. 42% pour la même période) et 19% dans le reste du monde (vs. 15% pour la même période), dont 7% en Chine (vs. 12% en 2018/2019 pour la même période).

ii. De restructurations financières et opérationnelles attachées au plan de transformation

Au-delà des conséquences sanitaires et économiques liées à la Covid-19, l'exercice 2019/2020 a été marqué par (i) le renforcement de la structure bilancielle et de réaménagement des dettes bancaires avec l'appui d'un nouveau partenaire financier, Cheyne Capital au côté de l'actionnaire de référence Montagne & Vallée, ainsi (ii) qu'une vaste réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe dans le cadre du plan stratégique 2024.

Cette réorganisation, qui a pour objectif d'améliorer la performance opérationnelle du groupe de manière durable, s'est traduite par la rationalisation des sites industriels (fermeture de deux sites en Allemagne et en Suède) et commerciaux (fermeture de trois filiales de distribution étrangères) et le rapatriement de l'ensemble des productions en France au sein de l'unité de Sainte-Hélène-du-Lac, en Savoie (France). L'intégration complète de ces opérations est d'ores et déjà opérationnelle, permettant d'industrialiser une production d'équipements « MADE IN FRANCE » exportés à travers le monde.

Sur le plan financier, cette réorganisation va permettre de réduire d'environ 6 M€ en année pleine la structure de coûts pour ainsi abaisser le point d'équilibre opérationnel et viser ainsi un EBITDA ajusté à l'équilibre dès l'exercice 2020/2021. Les deux tiers de ces économies sont déjà effectifs

depuis le début de l'exercice 2020/2021 grâce à la rationalisation du nombre de sites industriels, la réduction en cours du nombre de filiales de distribution et l'optimisation d'un certain nombre de coûts fixes du groupe.

Outre l'impact du net recul de l'activité sur l'ensemble de l'exercice, qui pèse mécaniquement sur la rentabilité opérationnelle du groupe, les résultats de l'exercice 2019/2020 sont pour l'essentiel impactés par des coûts non récurrents, dont 18 M€ sans impact sur la trésorerie, liés à la finalisation de cette réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe.

Au regard de ces opérations financières et de réorganisation opérationnelle, les comptes 2019/2020 sont donc particulièrement atypiques, et se traduisent par :

- **au niveau du chiffre d'affaires et de la marge brute**, une nette sous-activité et une dégradation de la marge brute liées :
 - (i) à la pandémie du coronavirus et ses conséquences sanitaires et économiques pour l'ensemble des activités du groupe ;
 - (ii) aux opérations de restructuration financière et opérationnelle réalisées au 1^{er} semestre 2019/2020, qui ont entraîné des retards ponctuels sur certains chantiers et occasionné des dépenses additionnelles de réalisation ou des pénalités. Toutes les actions menées dans le cadre de l'exercice 2019/2020 ont aujourd'hui permis de renouer avec une situation normalisée ;

- **au niveau du résultat opérationnel courant**, le poids des charges fixes qui n'a pu être pleinement absorbé du fait de cette sous-activité et d'un niveau de marge brute insuffisant sur l'exercice.

Si au niveau des charges de personnel les fruits des réorganisations engagées ont progressivement commencé à se matérialiser en 2019/2020 (-1,4 M€ soit un recul de -7% par rapport à la même période de 12 mois de l'exercice précédent), il convient de noter la réduction sensible des charges externes (-4,2 M€ en 2019/2020 soit un recul de -23% par rapport à la même période de 12 mois de l'exercice précédent), dont -1,8 M€ liés à l'application de la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} juillet 2019 (annulation de loyers immobiliers et mobiliers).

Cette baisse totale des charges d'exploitation de -5,6 M€ en 2019/2020 (-3,8 M€ hors application de la norme IFRS 16) est toutefois partiellement compensée par la comptabilisation d'une perte pour créances irrécouvrables pour un montant de 4 M€ (conséquence de la crise sanitaire impactant significativement certains clients) ;

- **au niveau du résultat opérationnel**, il convient de souligner la comptabilisation de 12,4 M€ de produits et charges opérationnels non courants, dont (i) 7,6 M€ de dépréciation accélérée d'actifs incorporels du pôle transport par câble (élément purement comptable sans impact sur la trésorerie) suite à l'alliance industrielle et commerciale avec le groupe Bartholet, et (ii) 4,0 M€ de frais de restructuration additionnelle attachée à la réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe engagée sur le dernier exercice et qui se poursuit de façon accélérée en 2020/2021 ;
- **au niveau du résultat financier** : l'augmentation du coût de l'endettement financier est principalement liée (i) au coût de restructuration de la dette opérée au cours de l'exercice et aux frais d'émission d'emprunt pour un montant de 2,7 M€ et (ii) au poids des intérêts, charges financières et commissions d'affacturage pour un montant de 5,8 M€.

Ainsi, le résultat net ressort déficitaire à -57,8M€ au 30 juin 2020.

Eléments clés du bilan – Au 30 juin 2020

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Actifs non courants	37 744	40 404
Ecart d'acquisitions	12 709	12 704
Autres actifs non courants	25 035	27 700
Actifs courants	48 984	58 463
Stocks	18 501	18 437
Créances clients	11 434	27 411
Autres créances	13 493	12 186
Disponibilités	5 556	428
Total Actif	86 728	98 866
Capitaux propres	(52 387)	(29 479)
Dettes financières à plus d'un an	16 735	12 420
Dettes financières à moins d'un an	70 280	53 911
Dettes d'exploitation	32 168	46 750
Autres passifs	19 932	15 265
Total Passif	86 728	98 866

Au cours de l'exercice 2019/2020, le groupe a œuvré avec succès au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires avec l'appui d'un nouveau partenaire financier, Cheyne Capital, aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND. Ces opérations se sont traduites par la réalisation, fin septembre 2019, de deux augmentations de capital pour un montant brut total de 35 M€ et le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires court et moyen terme en dettes in fine à horizon mai 2024.

Au 30 juin 2020, les capitaux propres consolidés de MND s'élevaient à -52,4 M€, contre -29,5 M€ à fin juin 2019. Les capitaux propres sociaux de MND s'élevaient pour leur part à 10,8 M€ au 30 juin 2020.

L'endettement financier net (hors dettes locatives IFRS 16) s'élevait à 74,9 M€ à fin juin 2020, contre 65,9 M€ à fin juin 2019. Cette dette financière nette comprenait, à fin juin 2020, 9,5 M€ d'obligations qui ont vocation à être converties à moyen terme et qui viendront ainsi renforcer les capitaux propres du groupe et réduire sa dette (3,5 M€ ont déjà été convertis à date).

Au final, le groupe a généré une variation de trésorerie positive de 22,1 M€ au cours de l'exercice 2019/2020.

Pour rappel, dans le cadre de la crise sanitaire et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement réalisées post clôture de l'exercice (lire ci-après), le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice 2019/2020 (30 juin 2020).

Au 30 septembre 2020, et post réalisation des opérations de financement détaillées ci-dessous, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers.

La société a fait une revue de son risque de liquidité et considère être en mesure d'assurer le financement de ses activités.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION BILANCIELLE POST CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019/2020

MND a poursuivi au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2020/2021 le renforcement de ses capacités financières, pour accompagner le retour à pleine capacité de ses sites de production et adapter son organisation au nouvel environnement économique.

- **38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que de son partenaire financier Cheyne Capital**

Le groupe a conclu en août 2020 des accords de financements avec l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et son partenaire financier Cheyne Capital pour l'obtention de prêts d'un montant total de 38 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concomitamment, un nouvel accord de financement a été conclu avec Cheyne Capital pour l'octroi d'une nouvelle ligne de prêt senior, à remboursement in fine avec une maturité prévue au 15 mai 2024, d'un montant de 20 M€. Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 (lire ci-avant). Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€. Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultat.

- **Conversion d'un emprunt obligataire simple en emprunt obligataire convertible**

MND annonce la conversion d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€, détenu par des investisseurs européens, en emprunt obligataire convertible par compensation de créance d'obligations simples émises en 2019.

Le principe de cette opération a été décidée le 29 octobre 2020 par le Président - Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du même jour, faisant ainsi usage de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 21 février 2020.

Cet emprunt obligataire pourrait ainsi permettre à terme, pour la part des obligations qui seraient converties, le renforcement des fonds propres du groupe tout en épargnant l'utilisation des ressources financières du groupe du remboursement des obligations simples.

Les obligations convertibles, qui ont été souscrites à 95% de la valeur nominale, viendront à échéance le 31 décembre 2023. Elles ne porteront pas intérêt.

Le prix de conversion des obligations convertibles sera fonction du cours de Bourse de l'action MND au moment de la conversion². À titre indicatif, si toutes les obligations étaient converties sur la base du cours de l'action MND à la clôture du 28 octobre 2020³, 54 259 400 actions nouvelles seraient créées, représentant une dilution potentielle maximum de 23,76% du capital⁴.

² il sera égal au plus bas entre 2,65 € et un cours de Bourse moyen de l'action précédant la décision de conversion des obligations convertibles, diminué d'une décote de 10%, dans le respect du plafond autorisé

³ 0,099 €. Le cours étant inférieur à la valeur nominale (0,10 €), cette valeur nominale a été retenue pour le calcul de la dilution maximum.

⁴ sur la base d'un capital social à date composé de 167 412 083 actions. Un actionnaire détenant 1,00% du capital de la société (0,8490% sur une base pleinement diluée) avant la réalisation de cette émission et la conversion de l'intégralité des OC, détiendrait à l'issue de cela 0,7501% du capital (0,6618% sur une base pleinement diluée). L'impact sur la quote-part des capitaux propres par action en euro est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (base non diluée)	Quote-part des capitaux propres par action (base pleinement diluée)
Avant émission des OC	0,0739 €	0,1528 €
Après émission des OC	0,0789 €	0,1401 €

Les obligations convertibles ne contiennent aucun covenant financier et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris. L'émission n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

CARNET DE COMMANDES À LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS 2019/2020

Au 30 juin 2020, le carnet de commandes fermes du groupe s'élevait à 197,1 M€, dont 28,1 M€ de commandes à facturer au cours de l'exercice 2020/2021 (qui sera clos le 30 juin 2021).

Le groupe a procédé au 2nd semestre à une revue globale de ses commandes en Chine. Le carnet de commandes fermes s'élevait à 160,2 M€ au 30 juin 2020 pour les contrats chinois.

Au regard du ralentissement général de l'économie chinoise et des conséquences économiques majeures de la pandémie pour les acteurs de l'industrie du tourisme, et en particulier pour les stations de skis (fermeture des sites en janvier 2020), les difficultés actuelles ont fragilisé la situation financière de certains clients chinois du groupe.

À ce jour, et même si aucun des clients concernés n'a notifié des annulations de commandes, certains contrats conclus par le groupe MND au cours des dernières années deviennent particulièrement incertains avec une forte probabilité de non-réalisation de tout ou partie du solde.

Par conséquent, le groupe a décidé par prudence de retirer de son carnet de commandes fermes certains contrats chinois pour un montant total restant à facturer de 154,4 M€ au 30 juin 2020. Tout ou partie de ces contrats pourrait néanmoins être réintégré au carnet de commandes si la probabilité de non-réalisation venait à évoluer.

L'ensemble des autres chantiers chinois ont redémarré normalement au cours des derniers mois.

Retraité de ces contrats chinois, le carnet de commande s'élevait à 42,7 M€ à la clôture des comptes au 30 juin 2020 dont 28,1 M€ à facturer au cours de l'exercice 2020/2021.

CARNET DE COMMANDES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Depuis le début de l'exercice 2020/2021, le groupe MND connaît une prise de commandes soutenue, à l'image notamment des 7 M€ de prises de commandes pour des systèmes d'enneigement auprès de domaines skiables internationaux de renom en France, Italie, Autriche, Suisse et Japon, qui seront majoritairement réalisées sur l'exercice 2020/2021, du gain de la construction du nouveau téléphérique urbain et touristique de la ville de Huy (Belgique) représentant 5,3 M€ pour MND, ou de projets liés à la sécurité des domaines skiables en Europe, Asie Centrale et Amérique du Nord.

Au 30 septembre 2020, le carnet de commande ferme du groupe s'élevait ainsi à 56,1 M€, en progression de +31% depuis fin juin, dont 29,0 M€ de commandes restant à facturer lors des trois prochains trimestres du nouvel exercice 2020/2021 (clos le 30 juin 2021).

SUCCEED TOGETHER 2024, PLAN STRATÉGIQUE POUR RETROUVER LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE DÈS 2020/2021

En septembre 2020, MND a dévoilé « **Succeed Together 2024** », son plan stratégique, articulé autour d'une marque unique, **MND**, qui s'appuie sur les 4 expertises cœur de métier du groupe : **MND ROPEWAYS** dans le transport par câble, **MND SNOW** pour les solutions d'enneigement, **MND SAFETY** pour les systèmes de sécurité et de prévention des risques avalanches et **MND LEISURE** dans les loisirs à sensations.

Dans le cadre de **Succeed Together 2024**, le groupe a engagé un plan de transformation visant l'excellence opérationnelle, à travers le regroupement complet de ses pôles et sa relocalisation industrielle en France, au cœur des Alpes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au plus près de ses marchés historiques, liés à l'activité des équipements de domaines skiables.

Cette présence locale sera renforcée en 2022 avec la livraison d'un nouveau bâtiment industriel permettant de doubler les capacités de production. Il permettra notamment d'augmenter les espaces

d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement, de regrouper l'ensemble des activités sur un seul site et d'accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain.

Succeed Together 2024 s'inscrit dans une logique de retour à une croissance maîtrisée et de rentabilité.

S'appuyant sur une bonne dynamique de commandes, le groupe vise un **retour à l'équilibre opérationnel normatif (EBITDA ajusté) dès l'exercice 2020/2021**, qui sera clos le 30 juin 2021.

À l'issue du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/21, l'activité de MND s'inscrit en nette croissance et conforme au plan de marche pour atteindre cet objectif de retour à l'équilibre opérationnel.

Enfin, face aux défis climatiques, ce plan stratégique comporte également un volet environnemental, à travers le développement de solutions optimisées sur le plan énergétique et l'accompagnement des clients dans leurs démarches de réduction de leur empreinte écologique.



EXPERTISE

Made in the Alps

ROPEWAYS ▪ SNOW ▪ SAFETY ▪ LEISURE



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

Le Conseil d'administration du groupe MND s'est réuni le 29 octobre 2020 et a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2019/2020.

Les données chiffrées sont présentées en K euros sauf mention spécifique.

BILAN CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Ecarts d'acquisition	5	12 709	12 704
Immobilisations incorporelles	6	8 335	16 003
Immobilisations corporelles	7.1	1 854	9 152
Actifs liés aux droits d'utilisation	7.2	12 919	0
Autres actifs financiers	9	1 927	2 545
Impôts différés		0	0
Autres actifs long terme		0	0
Actifs non-courants		37 744	40 404
Stocks et en-cours	11	18 501	18 437
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	12	11 434	27 411
Créances fiscales	12	5 898	5 642
Autres débiteurs	12	4 023	5 128
Créances d'impôt		2 100	44
Autres actifs courants		1 472	1 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 556	428
Actifs courants		48 984	58 463
Total Actif		86 728	98 866
		Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Capital	14	13 150	18 008
Primes liées au capital		53 130	29 543
Actions propres		(244)	(214)
Autres réserves		(548)	(439)
Résultats accumulés		(116 022)	(76 269)
Total Capitaux propres, part du groupe		(50 534)	(29 371)
Intérêts minoritaires		(1 853)	(108)
Total Intérêts minoritaires		(1 853)	(108)
Total des capitaux propres		(52 387)	(29 479)
Emprunts et dettes financières	17	12 391	12 420
Dettes sur obligations locatives	17	4 344	0
Engagements envers le personnel	15/16	879	857
Autres provisions	15	90	42
Impôts différés	10	1 358	1 595
Autres passifs long terme		1 054	1 054
Total Passifs non courants		20 116	15 968
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	70 280	53 911
Provisions (part à moins d'un an)	18	7 622	5 867
Dettes fournisseurs	19	18 464	32 486
Dettes sociales	19	5 785	5 035
Dettes fiscales	19	6 676	5 386
Autres créditeurs	19	1 243	3 843
Dettes d'impôt		0	0
Autres passifs courants et passifs liés aux contrats clients	19	8 929	5 849
Total Passifs courants		118 999	112 377
Total des passifs		139 115	128 345
Total Passif		86 728	98 866

(*) Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} juillet 2019 et a opté pour la méthode rétrospective décrite dans la note 1 – Base de présentation. Par conséquent, les comptes comparatifs n'ont pas été retraités. Les crédits-baux précédemment comptabilisés en immobilisations incorporelles et corporelles, ont été affectés sur la ligne « actifs liés aux droits d'utilisation ».

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Chiffre d'affaires	20	40 300	57 288
Achats consommés	21	(33 668)	(36 643)
Charges externes	22	(13 765)	(22 040)
Charges de personnel	23	(19 651)	(26 089)
Impôts et taxes		(649)	(846)
Dotation aux amortissements		(5 415)	(4 570)
Dotations nettes aux provisions	24	2 137	(11 416)
Autres produits et charges d'exploitation	25	(4 510)	1 714
Résultat opérationnel courant		(35 221)	(42 602)
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	27	(12 376)	(9 648)
Résultat opérationnel		(47 597)	(52 250)
Coût de l'endettement financier net	28	(10 165)	(3 531)
Autres produits et charges financiers	28	(200)	(1 759)
Résultat avant impôt		(57 962)	(57 539)
Impôts sur les bénéfices	29	149	(7 788)
Résultat net		(57 813)	(65 327)
Part du groupe		(56 409)	(64 819)
Part des minoritaires		(1 404)	(508)
Résultat par action (€/action)	31	(1,00)	(4,07)
Résultat dilué par action (€/action)	31	(1,00)	(4,07)

Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} juillet 2019 et a opté pour la méthode rétrospective simplifiée décrite en note 1 – Bases de présentation. Les comptes comparatifs n'ont donc pas été retraités.

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Notes	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Résultat net total	(57 813)	(65 327)
Ecarts de conversion	130	90
Ecarts actuariels	5	0
OCI	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	135	90
Résultat global	(57 678)	(65 237)
Dont part revenant au Groupe consolidé	(56 284)	(64 719)
Dont part revenant aux intérêts minoritaires	(1 394)	(518)

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Total				
Situation au 1er avril 2018	13 102	27 436	(151)	(748)	(17)	(765)	(11 108)	28 514	400	28 914
Variation de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	90	0	90	0	100	(10)	90
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	(65 327)	(64 819)	(508)	(65 327)
Résultat global	0	0	0	90	0	90	(65 327)	(64 719)	(518)	(65 237)
Augmentation de capital	4 906	2 107	0	0	0	0	0	7 012	0	7 012
Mouvements sur actions propres	0	0	(63)	0	0	0	0	(63)	0	(63)
Autres variations	0	0	0	219	17	236	166	(106)	0	(105)
Situation Au 30 juin 2019	18 008	29 543	(214)	(439)	0	(439)	(76 269)	(29 371)	(108)	(29 479)
Situation ajustée au 1er juillet 2019	18 008	29 543	(214)	(439)	0	(439)	(76 269)	(29 371)	(108)	(29 479)
Variation de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	125	0	125	0	125	10	135
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	(56 409)	(56 409)	(1 404)	(57 813)
Résultat global	0	0	0	125	0	125	(56 409)	(56 284)	(1 394)	(57 678)
Augmentation de capital	11 214	23 587	0	0	0	0	0	34 801	0	34 801
Mouvements sur actions propres	0	0	(30)	0	0	0	0	(30)	0	(30)
Autres variations	(16 072)	0	0	(234)	0	(234)	16 656	350	(350)	0
Situation Au 30 juin 2020	13 150	53 130	(244)	(548)	0	(548)	(116 022)	(50 534)	(1 853)	(52 387)

Les augmentations de capital, détaillées en NOTE 14 – Capital social, correspondent à des augmentations de capital en numéraire, à la conversion d'obligations convertibles en action et à des souscriptions de BSA.

Comme cela est précisé respectivement en NOTE 1 – de l'annexe consolidée, la 1ère application de la norme IFRS 16 sur l'exercice clos le 30 juin 2020 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres d'ouverture, compte tenu de la méthode de transition (méthode rétrospective simplifiée), et des options de simplification retenues.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Résultat net total consolidé		(57 813)	(65 327)
Ajustements			
Amortissements et provisions		11 231	10 098
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		209	941
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(46 373)	(54 288)
Charge (produit) d'impôt	29	(149)	7 788
Coût de l'endettement financier net	28	10 165	3 531
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(36 357)	(42 969)
Incidence de la variation des stocks	11	(64)	2 216
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	15 294	41 299
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	(11 502)	1 178
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts		(87)	0
Impôts payés		0	194
Variations du Besoin en Fonds de Roulement		3 641	44 887
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(32 716)	1 918
Incidence des variations de périmètre	4/5	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(3 025)	(3 779)
Acquisition d'actifs financiers		0	0
Variation des prêts et avances consentis	9	618	1 260
Subventions d'investissement reçues		0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	254	433
Cession d'actifs financiers		0	0
Dividendes reçus		0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 153)	(2 086)
Augmentation de capital	14	34 801	7 013
Cession (acquisition) nette d'actions propres		30	63
Emissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières	17	56 916	21 139
Remboursements d'emprunts et dettes financières	17	(23 640)	(10 574)
Intérêts financiers nets versés	28	(10 228)	(3 434)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		0	0
Dividendes payés aux minoritaires		0	0
Autres flux liés aux opérations de financement	17	(1 045)	(13 015)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		56 834	1 192
Incidence de la variation des taux de change		125	56
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de la trésorerie		22 090	1 080
Trésorerie d'ouverture	13/17	(23 118)	(24 197)
Trésorerie de clôture	13/17	(1 028)	(23 118)

Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 à compter du 1er juillet 2019 et a opté pour la méthode rétrospective simplifiée décrite en NOTE 1 – Base de présentation, paragraphe « Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2019 ». Les comptes comparatifs n'ont donc pas été retraités.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice 2019/2020 a été marqué par les événements majeurs suivants

- (i) Le renforcement de la structure bilancielle et de réaménagement des dettes bancaires avec l'appui d'un nouveau partenaire financier, Cheyne Capital au côté de l'actionnaire de référence Montagne & Vallée,
- (ii) Une vaste réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe dans le cadre du plan stratégique 2024,
- (iii) L'alliance Bartholet,
- (iv) Les conséquences sanitaires et économiques liées à la Covid-19.

Nous vous invitons à vous référer au paragraphe du rapport annuel d'activité pour plus de précisions.

NOTE 1 - Bases de présentation

1.1. Référentiel IFRS

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2020, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2019

- IFRS 16 « contrats de location », adopté par l'Union Européenne le 31 octobre 2017.
- Amendements à IFRS 9 « Caractéristique de remboursement anticipé avec rémunération négative », adopté par l'Union Européenne le 22 mars 2018 ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines », adopté par l'Union Européenne le 23 octobre 2018 ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises », adopté par l'Union Européenne le 8 février 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), adoptées par l'Union Européenne le 14 mars 2019. Ces améliorations apportent des modifications aux normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprise », IFRS 11 « Partenariats », IAS 23 « Coûts d'emprunts » et IAS 12 « Impôt sur le résultat » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime », adoptés par l'Union européenne le 13 mars 2019 ;
- Amendement IFRS 9 « clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adopté par l'Union Européenne le 22 mars 2018.

A l'exception de la norme IFRS 16, les autres normes amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés au 30 juin 2020. Ainsi, notamment, le groupe n'a pas identifié d'incertitudes fiscales. Les réaménagements d'emprunts (cf note 17) ont été traités conformément à l'amendement IFRS 9.

La période comparative présentée n'a pas été retraitée conformément aux dispositions transitoires.

Première application de la norme IFRS 16 relative aux Contrats de location :

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés 2019, le Groupe a appliqué, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019, la norme IFRS 16 sur les contrats de locations en optant pour la méthode rétrospective simplifiée. L'appréciation des contrats en cours (contrat de location ou bien contrat contenant un contrat de location) a été effectuée au 1^{er} juillet 2019.

L'application de la norme IFRS 16 a porté sur les contrats de location immobilière, les locations de véhicules ainsi que les locations de matériels informatiques.

Le Groupe a opté pour les options de simplification suivantes :

- calcul du taux d'emprunt marginal (4%) à la date de première application, pour les contrats de location préalablement non retraités, en tenant compte de la durée initiale ;
- non retraitement des contrats de location dont la durée résiduelle au 1^{er} juillet 2019 était inférieure à douze mois ;
- détermination de la dette sur biens pris en location pour chaque contrat, inscrite au passif, correspondant à la valeur actualisée des paiements des loyers restants à effectuer déterminée à l'aide du taux marginal d'emprunt du preneur au 1^{er} juillet 2019 sur la base des durées initiales des contrats ;
- Calcul de l'actif lié au droit d'utilisation au 1^{er} juillet 2019 correspondant au montant du passif lié aux obligations locatives déterminé à cette date ;
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs ;
- non réalisation de tests de dépréciation, en ajustant la valeur de l'actif du montant des provisions constatées dans la situation financière immédiatement avant la date de première application, au titre des contrats déficitaires. En pratique, il n'existait pas de contrats déficitaires à la date de première application.

Conformément aux dispositions applicables à la méthode de transition simplifiée, les comptes comparatifs n'ont pas été retraités.

Les principaux impacts sur les agrégats de 2020 sont présentés ci-après :

- Impact de (151) K€ sur les capitaux propres lors de la première application ;
- Impact de 8 471 K€ sur les actifs corporels au 1^{er} juillet 2019 du fait de la comptabilisation des actifs liés aux droits d'utilisation ;
- Impact de 8 471 K€ sur les emprunts et dettes financières du fait de la comptabilisation des dettes liés aux droits d'utilisation.

Le tableau de réconciliation entre d'une part les engagements présentés en engagements hors bilan au 30 juin 2019 selon la norme IAS 17, et d'autre part la dette au 1^{er} juillet 2019 au titre des obligations locatives selon la norme IFRS 16 (hors contrats de location financement précédemment retraités) est présenté ci-après :

- Engagement de loyers au 30 juin 2019 indiquée dans l'annexe (non actualisé) : 8 017 K€
- Engagement de loyers au 30 juin 2019 indiquée dans l'annexe (actualisés) : 7 356 K€
- Dettes liées aux obligations locatives au 1^{er} juillet 2019 hors contrats de crédit-bail précédemment retraités : 7 450 k€
- Différence : 567 K€
- Les principales différences proviennent des durées retenues et des taux d'actualisation.

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences de la décision de l'IFRIC publiée de novembre 2019 concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles.

1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés activés mais également les dépréciations des stocks et des créances clients. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations (se référer aux événements post-clôture et notamment le risque lié à la crise sanitaire).

1.3. Principes de présentation

- **Compte de résultat** : En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.
- **Bilan** : Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

1.4. Modalités de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne.

Il s'agit principalement des normes, amendements et interprétations suivants, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne :

- Amendements IAS 1 et IAS 8 sur le seuil de matérialité, adoptés par l'Union Européenne le 29 novembre 2019,
- Amendement IFRS 3 - définition d'une entreprise- adopté par l'Union Européenne le 21 avril 2020.
- Réforme des taux d'intérêts de référence (IBOR) – Étape 1 - amendements des normes IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 janvier 2020,
- Cadre conceptuel révisé de l'information financière, adopté par l'Union Européenne le 29 novembre 2019.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation l'amendement IFRS 16 sur les concessions de loyers adopté par l'Union Européenne le 9 octobre 2020. Pour information, il n'y a pas eu d'aménagements de loyers sur la période.

Par ailleurs, il convient de souligner :

- La phase 2 de l'amendement des normes liés à la réforme des taux d'intérêts de référence -phase 2, adopté par l'IASB, devrait être adopté par l'Union Européenne d'ici le 31 décembre 2020 et rentrer en vigueur au 1er janvier 2021,
- Les amendements IAS 1, IAS 37, IAS 16, IFRS 3, le cycle d'améliorations annuelles 2018-2020, rentreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, et le processus d'adoption par l'Union Européenne n'a pour l'essentiel pas ou peu débuté.

NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

2.1. Principe de continuité d'exploitation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation (se reporter au § risque de liquidité), permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la première application de la norme IFRS 16, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

A ce titre, les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2020 selon le principe de prudence et de continuité d'activité.

2.2. Filiales

Les modalités de consolidation des filiales du Groupe sont détaillées dans le paragraphe 1.5. Modalités de consolidation.

2.3. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

2.4. Conversion des éléments en devises

2.4.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

2.4.2. Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion sont inscrits directement en compte de résultat.

2.4.3. Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion est inscrite en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	Au 30 juin 2020		Au 30 juin 2019	
	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,1054	1,1198	1,1512	1,1380
Franc suisse (CHF)	1,0799	1,0651	1,1427	1,1105
Couronne suédoise (SEK)	10,6578	10,4948	10,4183	10,5633
Livre turque (TRY)	6,7563	7,6761	6,1624	6,5655
Renminbi (CNY)	7,7744	7,9219	7,7466	7,7468

2.5. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

2.5.1. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs isolés et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IFRS 16, IAS 39).

À la date d'acquisition, lors de la prise de contrôle et dans l'hypothèse de la détermination de l'écart d'acquisition selon les opérations soit selon la méthode du goodwill partiel ou du goodwill complet, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée de la juste valeur du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et

- La juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Dans le cas du goodwill partiel, il correspond à la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée (cf supra), et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net » (sans impact à la clôture des comptes au 30 juin 2020).

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés et identifiés en annexe en montants provisoires (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, et l'impact est significatif, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé dans le cas des sociétés consolidées par intégration globale.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (confère 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le Groupe ne dispose pas d'engagements de rachats ou d'options de ventes sur les filiales non détenues à 100%.

2.5.2. Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions/cessions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010 sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition.

2.6. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38 - Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à partir du moment où les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « Immobilisations incorporelles ».

Dès lors que la phase de développement est terminée, ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 5 et 12 ans). Dès lors que la phase de développement est toujours en cours, les frais sont comptabilisés en immobilisations en cours ; ils ne font pas l'objet d'amortissement.

Les actifs incorporels immobilisés à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les actifs incorporels immobilisés à durée de vie limitée font l'objet d'un test uniquement en cas d'indice de perte de valeur.

2.7. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 7 ans).

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leurs impacts étant non significatifs. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 15 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

2.9. Actifs et passifs liés aux droits d'utilisation

Comme indiqué en note 1 le groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1er juillet 2019 en optant pour la méthode rétrospective simplifiée. Par application de cette option, les comptes comparatifs n'ont pas été retraités.

Règles de comptabilisation des contrats de location jusqu'au 30 juin 2019, par application de la norme IAS 17
Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe de comptes consolidés au 30 juin 2019, le retraitement ne portait précédemment que sur les contrats de location financement tels que définis par la norme IAS 17.

Règles de comptabilisation des contrats de location depuis le 1er juillet 2019, par application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple, telle que précédemment effectuée par la norme IAS 17. Les contrats de location confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à douze mois et/ou bien sous-jacents de faible valeur) et sauf dans les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif.

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats portant sur des actifs incorporels et corporels et plus spécifiquement sur des contrats de location immobilière à compléter.

Pour les contrats non retraités, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Pour les contrats retraités, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

A la date de début du contrat, le groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan. L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat. La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite dans le cas des contrats de crédit-bail, et le taux d'emprunt marginal calculé (pour chaque pays), en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux qui correspond au profil de paiement. Le taux retenu est de 4 %. La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

En pratique, les durées retenues pour les principaux contrats de location sont les suivantes :

- en France : période exécutoire de neuf ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de trois ans et certitude d'exercer les options de prolongation après trois et six ans.
- à l'étranger : la période de location retenue est celle indiquée dans les baux (en moyenne, la durée des baux de nos filiales est de 39 mois).

Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible de mettre fin au contrat qui conduirait à supporter de pénalités plus que non significatives, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes et il existe des options d'achat dans le cadre de contrats de crédit-bail.

Les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative.

Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'a été constatée en 2019.

En l'absence d'option d'achat, les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat. Le groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cessions-bails.

2.10. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.

- Pour les écarts d'acquisition, et les incorporels à durée indéterminée ou non encore mis en service, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

A ce titre, le Groupe définit quatre UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir :

- MND Safety,
- MND Snow (anciennement nommé « enneigement),
- MND Ropeway (anciennement nommé « remontées mécaniques »),
- MND Leisure (anciennement nommé « loisirs »).

Par rapport à l'exercice précédent, les UGT « sécurité des sites de loisirs » et « protection contre les risques naturels » ont été regroupées pour former l'UGT « MND Safety ».

Une fois par an, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à partir de la valeur d'utilité déterminée comme suit.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à quatre ans établi et validé par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, extrapolé à cinq ans pour les besoins du calcul, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées et de la structure financière, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juillet 2020.

Le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2020 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10,2%, contre 8,5% l'année précédente, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Taux sans risque	1,2%	1,0%
Prime de risque marché	7,0%	6,5%
Prime de risque spécifique	2,0%	0,8%
Bêta	1,24	1,41
Taux de croissance à l'infini	1,7%	2,0%

Compte tenu de la perte significative constatée sur l'exercice 2019/2020, les impairment tests ont été sensibilisés sur les principales données opérationnelles que sont le chiffre d'affaires et la marge pour les UGT « sécurité des sites de loisirs » et « remontées mécaniques » afin d'y inclure une part de risque liée à la possible non atteinte du business plan.

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), et les principales données opérationnelles (chiffre d'affaires et marges).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont constatées en résultat opérationnel non courant en fonction de l'élément à l'origine de la dépréciation. Les pertes de valeur sur les écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

Impact de la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location :

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une unité génératrice de trésorerie.

Dans l'attente des précisions attendues sur les modalités pratiques de réalisation des tests de dépréciation intégrant le retraitement d'IFRS 16, et compte tenu des nombreuses difficultés pratiques identifiées, les tests de dépréciation ont été réalisés d'une part, avant IFRS 16, d'autre part, de manière approchée en intégrant dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, sans modification du calcul du taux d'actualisation et des flux de trésorerie prévisionnels.

2.11. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 30 juin 2020 d'instrument dérivé ayant un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (confère Note 31 – Instruments financiers), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif et le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajusté), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

2.12. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur brute de réalisation fait l'objet d'une revue annuelle par la direction opérationnelle de chaque Société et est établie en fonction de sa connaissance précise des produits existants, des évolutions techniques et des marchés.

2.13. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

La norme IFRS 9 n'a pas conduit à constater des dépréciations complémentaires des créances clients au titre des pertes attendues. Dans le cadre d'IFRS 9, les créances clients sont qualifiées selon le modèle de dépréciation suivant :

- Catégorie 1 : créances saines (dont le risque de crédit est faible à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et

quantitatives. En pratique, l'analyse n'a pas conduit à constater de provisions pour pertes attendues sur les exercices présentés.

- Catégorie 2 : créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale (absence de preuve de défaillance à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives.

- Catégorie 3 : créances en souffrance pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la clôture. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (affacturage, cession DAILLY, escompte d'effets...). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Sur les exercices présentés, aucun contrat n'a donné lieu à la dé-comptabilisation des créances.

2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de placement donné en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.15. Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

Conformément à IFRIC 23, adoptée sur l'exercice clos le 30 juin 2020, les provisions pour incertitudes fiscales sont désormais présentées en dettes d'impôts exigibles et non plus en provisions pour risques et charges. Aucune provision pour risque fiscal n'était constatée au 30 juin 2020.

2.16. Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, des dettes de loyers, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilisation des passifs liés aux obligations locatives est présentée en note 2.9 ci-dessus.

2.17. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 30 juin 2020 et 30 juin 2019 :

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans	65 ou 67 ans
Taux de charges sociales moyen	44,55%	44,55%
Taux d'actualisation (iBoxx)	0,74%	0,77%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge
Hypothèse de départ	Départ volontaire	Départ volontaire

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

Au 30 juin 2020, la provision pour indemnités de retraite s'élève à 879 K€.

2.18. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, le cas échéant, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

2.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe applique la norme IFRS 15 à compter de l'exercice 2018/2019, y compris les amendements « Clarifications d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- L'identification du contrat ;
- L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- La détermination du prix global du contrat ;
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'analyse du chiffre d'affaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence deux familles principales de ventes :

- (1) les ventes de produits finis,
- (2) les ventes de projets,

On retrouve ces deux familles de ventes dans chacune des 4 activités du Groupe, « Sécurité », « Enneigement », « Remontées mécaniques », « Loisir d'été ».

Quelle que soit l'activité concernée, les ventes de produits finis doivent faire l'objet d'un transfert de contrôle pour être reconnues en chiffre d'affaires. Concernant les ventes « sortie d'usine », le transfert de contrôle vers le client ne se réalisant que lorsque la marchandise a été transférée au client, le revenu de la vente ne peut plus être reconnu en IFRS 15 contrairement à l'exercice précédent.

Concernant les ventes de projets, l'analyse des contrats a conduit à comptabiliser le chiffre d'affaires à l'avancement pour les sociétés remplissant les critères IFRS 15.35. En effet, les actifs adaptés à l'environnement de chacun des clients n'ont pas d'usage alternatif pour l'entité et l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Par ailleurs, le Groupe intervient en tant que principal partenaire vis-à-vis de ses clients et non en tant qu'intermédiaire. Il n'existe pas de composante de financement significative dans les contrats signés avec les clients. Il n'existe pas d'autre actif lié aux contrats clients (coûts marginaux d'obtention de contrats clients ou coûts d'exécution de contrats clients). Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement à des avances reçues et à des produits constatés d'avance.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont quasi-certains et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.20. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'une part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

2.21. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Les éléments non courants comprennent notamment l'impact des restructurations significatives, ou les dépréciations / amortissements exceptionnels significatifs constatés sur des actifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF et de la CNCC, le Groupe n'a pas présenté sur des lignes distinctes du compte de résultat l'impact du covid-19.

2.22. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement de l'affacturage, des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges d'actualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

2.23. Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments constatés en autres éléments du résultat global ou directement en réserves sont constatés dans les rubriques correspondantes.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession interne), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés), ou à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, qui ne dépasse généralement pas 5 ans, sur la base du business plan établi par la

direction et approuvé par le conseil d'administration. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (notamment le plafonnement des utilisations et la durée fiscale de report des déficits), et de taux d'impôt.

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

2.24. Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

2.25. Activités cédées ou abandonnées

Dans le cadre de la restructuration du groupe, aucune activité n'a été cédée ou abandonnée.

2.26. Informations sectorielles

Le Groupe a défini deux activités sectorielles :

- La sécurité et le loisir,
- L'enneigement et la remontée

La ventilation des informations bilancielle au niveau de l'actif et du passif, est calculée en fonction du chiffre d'affaires par activité. Seuls les capitaux propres ne sont pas alloués par activité sectorielle.

Le Groupe a identifié les zones pour allouer les ressources aux différents secteurs et pour évaluer leur performance. Ces zones géographiques correspondent aux zones pour lesquelles le Groupe s'est implanté localement par la création d'une filiale de production / distribution :

- France ;
- Autriche ;
- Espagne ;
- Italie ;
- Suisse ;
- Suède
- Etats-Unis ;
- Chine.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3.1. Entrées de périmètre

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, le groupe a créé une nouvelle filiale, MND OOO (Russie), détenue à 100% par MND SA.

3.2. Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2020

Unités	Société mère	Pays	Activité	Au 30 juin 2020			Au 30 juin 2019		
				Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	LST (France)	Italie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	80,00 %	80,00 %	IG
MND OOO	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Russie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC

NOTE 4 - Comparabilité des comptes

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1^{er} juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1^{er} avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois et n'est donc pas comparable avec celui de l'exercice précédent.

Le Groupe a appliqué au 1^{er} juillet 2019 la norme IFRS 16 sur les contrats de locations en optant pour la méthode rétrospective simplifiée. Conformément aux dispositions de cette méthode de transition, les comptes comparatifs n'ont pas été retraités.

NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

NOTE 5 - Ecart d'acquisition

Montants bruts	Ecart d'acquisition	
Au 30 juin 2019	13 147	
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice		
• Cessions / Diminutions de l'exercice		
• Écart de conversion	5	
Au 30 juin 2020	13 152	
Pertes de valeurs		
Au 30 juin 2019	443	
• Test de dépréciation	0	
• Écart de conversion	0	
Au 30 juin 2020	443	
Montants nets		
Au 30 juin 2019	12 704	
Au 30 juin 2020	12 709	
Par UGT		
	Valeurs nettes Au 30 juin 2020	Valeurs nettes Au 30 juin 2019
MND Safety	9 471	9 471
MND Snowmaking	1 063	1 061
MND Ropeways	1 871	1 871
MND Leisure	304	304
TOTAL	12 709	12 707

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe (confère 2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés).

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment sont les suivantes :

UGT	Au 30 juin 2020		Au 30 juin 2019	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
MND Safety	10,2%	1,7%	8,5%	2,0%
MND Snowmaking	10,2%	1,7%	8,5%	2,0%
MND Ropeways	10,2%	1,7%	8,5%	2,0%
MND Leisure	10,2%	1,7%	8,5%	2,0%

Les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2020 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des écarts d'acquisition. En effet, l'UGT « MND Safety » qui représente environ 75% de la valeur totale des écarts d'acquisition et celle également qui génère les flux de trésorerie les plus importants. Par conséquent, et au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation complémentaire de perte de valeur.

Sensibilité du taux

La marge de l'UGT la plus sensible (sécurité) serait annulée en retenant un taux d'actualisation de 15% contre 12,7% en n-1 combiné à un taux de croissance à l'infini nul (idem n-1).

Sensibilité au flux

En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de chiffre d'affaires et de marge, une dépréciation des écarts d'acquisition ne serait effective, concernant les UGT les plus sensibles (Sécurité des sites de loisirs, Protection contre les risques naturels et Remontées mécaniques) qu'avec une dégradation de la valeur terminale issue des flux de trésorerie de 43% (contre 30% en n-1).

NOTE 6 - Immobilisations incorporelles

	Frais de développements	Brevets, licences	Autres immobilisations	Total
Montants bruts				
Au 31 mars 2018	8 947	3 357	7 215	19 518
• Augmentations de l'exercice	1 862	734	369	2 965
• Diminutions de l'exercice	(945)	(211)		(1 156)
• Transferts				0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion				0
Au 30 juin 2019	9 864	3 880	7 584	21 328
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation			(1 812)	(1 812)
• Augmentations de l'exercice	652	8	2 048	2 708
• Diminutions de l'exercice			(3)	(3)
• Transferts	3 362	21	(3 383)	0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion				0
Au 30 juin 2020	13 878	3 909	4 434	22 221
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 31 mars 2018	(2 107)	(1 043)	(779)	(3 928)
• Dotations de l'exercice	(1 502)	(253)	(303)	(2 058)
• Diminutions de l'exercice	686			686
• Transferts		(416)	416	0
• Variations de périmètre				0
• Impairment				0
• Écart de conversion		(10)	(14)	(24)
Au 30 juin 2019	(2 923)	(1 722)	(680)	(5 325)
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation			786	786
• Dotations de l'exercice	(1 123)	(349)	(213)	(1 685)
• Diminutions de l'exercice			3	3
• Transferts				0
• Variations de périmètre				0
• Impairment	(7 665)			(7 665)
• Écart de conversion				0
Au 30 juin 2020	(11 711)	(2 071)	(104)	(13 886)
Montants Nets				
Au 30 juin 2019	6 940	2 158	6 904	16 003
Au 30 juin 2020	2 166	1 838	4 330	8 335

Il convient de souligner qu'en raison de la mise en commun des technologies et des catalogues de produits, le groupe MND a procédé à une revue détaillée des frais de recherche et de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles des activités MND Ropeway à la clôture des comptes au 30 juin 2020. Les critères de comptabilisation en immobilisations incorporelles de certains frais de R&D n'étant plus respectés compte tenu de cette nouvelle alliance, le groupe MND a donc décidé de comptabiliser la dépréciation de certains des actifs incorporels des activités MND Ropeway (LST SAS) pour un montant de 7.6M€ à la clôture des comptes au 30 juin 2020.

Cette dépréciation est comptabilisée en ligne « autres produits et charges opérationnels non courants » (cf : Note 27).

NOTE 7.1 - Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Immo. en cours et avances	Total
Montants bruts					
Au 31 mars 2018	523	15 202	4 439	94	20 259
• Augmentations de l'exercice	41	457	316		814
• Diminutions de l'exercice	(271)	(1 540)	(1 572)		(3 383)
• Transferts		(30)	124	(94)	0
• Variations de périmètre					0
• Écart de conversion	2	(1)	(16)		(15)
Au 30 juin 2019	295	14 088	3 291	0	17 675
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation		(8 657)			(8 657)
• Augmentations de l'exercice		63	154		217
• Diminutions de l'exercice		(769)	(42)		(811)
• Transferts		(10)	10		0
• Variations de périmètre					0
• Écart de conversion			4		4
Au 30 juin 2020	295	4 715	3 417	0	8 428
Amortissements					
Au 31 mars 2018	(175)	(6 264)	(2 254)	0	(8 693)
• Dotations de l'exercice	(35)	(1 476)	(798)		(2 309)
• Diminutions de l'exercice		1 372	1 107		2 479
• Transferts	88	2	(90)		0
• Variations de périmètre					0
• Impairment					0
• Écart de conversion					0
Au 30 juin 2019	(122)	(6 366)	(2 035)	0	(8 523)
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation		3 083			3 083
• Dotations de l'exercice	(24)	(1 154)	(304)		(1 482)
• Diminutions de l'exercice		339	9		348
• Transferts		10	(10)		0
• Variations de périmètre					0
• Écart de conversion			1		1
Au 30 juin 2020	(146)	(4 088)	(2 339)	0	(6 573)
Montants nets					
Au 30 juin 2019	174	7 722	1 256	0	9 151
Au 30 juin 2020	150	627	1 078	0	1 854

NOTE 7.2 – Actifs liés aux droits d'utilisation

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Autres immo. Incorporelles	Total
Montants bruts					
Au 30 juin 2019	0	0	0	0	0
• Autres actifs liés aux droits d'utilisation au 1er juillet 2019	7 450		1 021		8 471
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation (crédit-bail)		8 657		1 812	10 469
• Augmentations de l'exercice			100		100
Au 30 juin 2020	7 450	8 657	1 121	1 812	19 040
Amortissements					
Au 30 juin 2019	0	0	0	0	0
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation (crédit-bail)		(3 083)		(786)	(3 869)
• Dotations de l'exercice	(1 881)		(367)		(2 248)
• Écart de conversion	(4)				(4)
Au 30 juin 2020	(1 885)	(3 083)	(367)	(786)	(6 121)
Montants nets					
Au 30 juin 2019	0	0	0	0	0
Au 30 juin 2020	5 565	5 574	754	1 026	12 919

Comme indiqué en note 2.10 ci-dessus, l'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une unité génératrice de trésorerie.

Les contrats de crédit-bail portent essentiellement sur les installations techniques.

NOTE 8 - Titres mis en équivalence

Non applicable car toutes les sociétés sont en intégration globale.

NOTE 9 - Autres actifs financiers non courants

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 927	2 545
Valeurs brutes	1 927	2 545
Provision pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes	1 927	2 545

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés principalement par les sociétés filiales françaises aux sociétés propriétaires des bâtiments industriels des sites français et des cautions bancaires.

NOTE 10 - Impôts différés actifs

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible (à 5 ans), au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

Au 30 juin 2019 et conformément à l'IAS 12, l'historique des pertes récentes a conduit le groupe à comptabiliser en charges l'intégralité des reports déficitaires activés au cours des années précédentes.

	Différences temporaires	Reports déficitaires	Retraite	Retraitements divers	Total
Au 31 mars 2018	14	7 238	143	(905)	6 490
• Incidence résultat	9	(7 238)	(4)	(850)	(8 083)
• Variations de périmètre					(0)
• Reclassement					(0)
• Autres					(0)
• Écart de conversion					(0)
Au 30 juin 2019	23	0	139	(1 755)	(1 596)
• Incidence résultat	16		28	195	239
• Variations de périmètre					0
• Reclassement					0
• Autres					0
• Écart de conversion				(1)	(1)
Au 30 juin 2020	39	0	167	(1 561)	(1 358)

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

Suivi des déficits fiscaux Au 30 juin 2019	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(75 176)	(14 366)	(4 909)	(11 722)
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(75 176)</i>	<i>(14 366)</i>	<i>(4 909)</i>	<i>(11 722)</i>
Suivi des déficits fiscaux Au 30 juin 2020	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(120 561)	(14 063)	(6 789)	(22 753)
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(120 561)</i>	<i>(14 063)</i>	<i>(6 789)</i>	<i>(22 753)</i>

NOTE 11 - Stocks

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Stocks matières premières et fournitures	13 162	15 800
Encours de Production	8 240	8 879
Stocks de marchandises	1 648	1 737
Valeurs brutes	23 050	26 416
Provision pour dépréciation	(4 549)	(7 979)
Valeurs nettes	18 501	18 437

La restructuration du groupe opérée l'exercice précédent avait conduit la société à enregistrer une provision pour dépréciation d'un montant de 7.4 M€.

Une reprise de provision a été comptabilisée sur l'exercice clos au 30 juin 2020 d'un montant de 5,4 M€ suite à la mise au rebut des stocks obsolètes d'une part et de la cession de ce stock à leur valeur de réalisation d'autre part rendant la provision sans objet.

La provision pour dépréciation des stocks de notre filiale allemande pour un montant de 4 701 K€ comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, qui avait fait l'objet d'une réserve pour limitation dans le rapport d'audit des comptes consolidés, a été intégralement reprise lors de l'exercice 2019 / 2020, en raison de la fermeture de la filiale allemande et par conséquent la mise au rebut et la cession des stocks à leur valeur nette comptable.

NOTE 12 - Clients et autres débiteurs

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Avances et acomptes versés sur commandes	3 075	419
Créances clients	11 531	19 128
Actifs sur contrats clients	2 274	11 454
Créances sociales	58	7
Créances fiscales	5 840	5 635
Comptes courants débiteurs	0	2 950
Débiteurs divers	949	1 759
Valeurs brutes	23 727	41 352
Provision pour dépréciation	(2 370)	(3 170)
Valeurs nettes	21 357	38 182
	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Échéancement		
Inférieur à un an	21 357	38 182
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
Total	21 357	38 182

Le poste « Créances clients » s'élève à 11,5 M€ au 30 juin 2020 et le poste « Actifs sur contrats clients » (qui correspond aux clients - factures à établir) à 2,2 M€, en lien avec la baisse de l'activité constatée sur l'exercice.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Il n'existe pas de créance déconsolidée sur les exercices présentés.

La principale variation du poste « Débiteurs divers » est liée à la diminution des créances liées au factor.

La dépréciation concerne uniquement le poste « Clients et comptes rattachés ». Sur la base de leur analyse au cas par cas, certaines créances ont été dépréciées, notamment celles dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale et celles en souffrance pour lesquelles ils existent des preuves objectives de défaillance à la clôture.

NOTE 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Disponibilités à court terme VMP et autres placements	5 556 0	428 0
Total	5 556	428

Il n'existe pas de trésorerie soumise à des restrictions ou à des garanties.

NOTE 14 - Capital Social

Au 30 juin 2020, le capital de la Société était composé 131 495 246 actions.

L'actionnaire historique Montagne et Vallée, qui disposait d'une option d'achat des ADP2012 à son profit, a procédé en date du 16 octobre 2019 à l'achat des 999 360 actions de préférence dites ADP2012. Ainsi l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs d'actions de préférence des ADP2012 s'est tenue le 21 février 2020 et a adopté la résolution pour la conversion des ADP2012 en actions ordinaires.

Sur l'exercice, le Groupe a procédé des augmentations de capital successives avec l'émission de 112 131 732 actions nouvelles pour un montant total net de 11,2 M€.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 30 juin 2019.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
Total Au 30 juin 2019					19 363 514	0,93 €	18 008 068,02 €
18/09/2019	Réduction de capital	0,00 €			19 363 514	0,10 €	1 936 351,40 €
18/09/2019	Augmentation de capital	4 878 048,80 €	11 623 328,37 €	48 780 488	68 144 002	0,10 €	6 814 400,20 €
27/09/2019	Augmentation de capital	3 658 536,60 €	11 341 463,46 €	36 585 366	104 729 368	0,10 €	10 472 936,80 €
30/06/2020	Conversion d'obligations / Souscription BSA	2 676 587,80 €	622 508,88 €	26 765 878	131 495 246	0,10 €	13 149 524,60 €
Total Au 30 juin 2020		11 213 173,20 €	23 587 300,71 €	112 131 732	131 495 246	0,10 €	13 149 524,60 €

NOTE 15 – Provisions non courantes

	Autres	Pensions et retraites	Total
Au 31 mars 2018	74	765	838
• Dotations de l'exercice		92	92
• Reprise de provision utilisée			0
• Reprise de provision non utilisée	(32)		(32)
• Variations de périmètre			0
• Autres			0
• Écart de conversion			0
Au 30 juin 2019	42	857	899
• Dotations de l'exercice	48	22	70
• Reprise de provision utilisée			0
• Reprise de provision non utilisée			0
• Variations de périmètre			0
• Reclassement			0
• Écart de conversion			0
Au 30 juin 2020	90	879	969

Les écarts actuariels et écarts de conversion sont constatés directement en autres éléments du résultat global.

NOTE 16 - Provisions pour retraites et assimilés

Le groupe doit verser des indemnités de départs à la date de départ à la retraite des salariés, conformément aux dispositions des conventions collectives. Les obligations liées à ces engagements sont comptabilisées sous forme de provisions.

Ces engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées par actualisation des droits futurs estimés à l'âge de départ à la retraite.

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Variation de l'engagement net reconnu au bilan		
Dette actuarielle de début de période	857	765
Charge d'intérêt		
Coût des services rendus	17	92
Gains ou pertes actuariels	5	
Variation de périmètre		
Ecart de conversion		
Dette actuarielle de fin de période	879	857

Le Groupe ne disposant pas d'actif de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

NOTE 17 - Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2018	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 30 juin 2019
Emprunts obligataires	0	19 670		(6 750)	(500)		12 420
BPIFrance / Financements innovation	30				(30)		0
Emprunts auprès étab. de crédit	1 093				(1 093)		0
Dettes financières crédit-bail	3 791				(3 791)		0
Autres emprunts et dettes assimilées	154				(154)		0
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	5 068	19 670	0	(6 750)	(5 568)	0	12 420
Emprunts obligataires	0				500		500
BPIFrance / Financements innovation	8 957	674	(290)		30		9 371
Emprunts auprès étab. de crédit	12 060	450	(519)		1 093		13 084
Dettes financières crédit-bail	2 723	345	(3 015)		3 791		3 844
Autres emprunts et dettes assimilées	16 212		(13 015)		154		3 351
Intérêts courus	118	97					215
Concours bancaires courants	25 002		(1 456)				23 546
Dettes financières courantes	65 072	1 566	(18 295)	0	5 568	0	53 911
Échéancement	Au 31 mars 2018						Au 30 juin 2019
Inférieur à un an	65 072						53 911
Compris entre un et deux ans	2 572						12 420
Compris entre deux et trois ans	1 311						0
Compris entre trois et quatre ans	693						0
Supérieur à cinq ans	491						0
Total	70 140						66 331
Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2019	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 30 juin 2020
Emprunts obligataires	12 420		(221)	(3 250)	500		9 449
BPIFrance / Avance ADEME	0						0
Emprunts auprès étab. de crédit	0						0
Dettes financières crédit-bail	0				1 542		1 542
Autres emprunts et dettes assimilées	0	52 380	(420)		(50 560)		1 400
Dettes sur obligations locatives	0	8 471			(4 127)		4 344
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	12 420	60 851	(641)	(3 250)	(52 645)	0	16 735
Emprunts obligataires	500				(500)		0
BPIFrance / Avance ADEME	9 371		(8 258)				1 113
Emprunts auprès étab. de crédit	13 084		(13 084)		441		441
Dettes financières crédit-bail	3 844		(1 442)		336		2 738
Autres emprunts et dettes assimilées	3 351		(1 045)		48 389		50 695
Autres dettes financières	0				4 075		4 075
Dettes sur obligations locatives	0		(2 000)		4 127		2 127
Intérêts courus	215	4 536	(215)				4 536
Concours bancaires courants	23 546		(16 646)		(2 345)		4 555
Dettes financières courantes	53 911	4 536	(42 690)	0	54 523	0	70 280
Échéancement	Au 30 juin 2019						Au 30 juin 2020
Inférieur à un an	53 911						70 280
Compris entre un et deux ans	12 420						12 376
Compris entre deux et trois ans	0						2 800
Compris entre trois et quatre ans	0						1 235
Supérieur à cinq ans	0						324
Total	66 331						87 015

Au cours de l'exercice, le groupe a œuvré, avec succès, au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par :

- la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€.
- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2019/2020 (30 juin 2020). A ce titre, le groupe MND a obtenu de façon formelle en juillet 2020 tous les waivers de consentement et renoncement aux cas de défauts attachés aux ratios financiers lors des opérations post-clôture de refinancement du prêt senior d'un montant global de 55M€ avec une échéance du prêt senior au 15 mai 2024.

Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€ (dont 50 M€ effectivement comptabilisé au 30 juin 2020) avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels.

Au 30 septembre 2020, et post réalisation des opérations de financement, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers⁵ et la dette est désormais comptabilisée en dette à plus d'un an.

Le groupe a par ailleurs constaté dans ses comptes clos au 30 juin 2020, une nouvelle dette bancaire liée à l'application de la norme IFRS 16. Cette dette est identifiée de manière distincte (« Dettes sur obligations locatives ») dans le tableau ci-dessus avec un impact dans les comptes 2020 comme suit :

- Emission d'un nouvel emprunt de 8 471 K€

⁵ Données non auditées à date

- Remboursement constaté de 2 000 K€

NOTE 18 – Provisions courantes

	Garanties	Litiges	Restructuration	Autres, pénalité fin de chantier	Total
Au 31 mars 2018	0	0	0	0	0
• Dotations de l'exercice	933	247	4 687		5 867
• Reprise de provision utilisée					0
• Reprise de provision non utilisée					0
• Variations de périmètre					0
• Autres					0
• Écart de conversion					0
Au 30 juin 2019	933	247	4 687	0	5 867
• Dotations de l'exercice			3 601	1 809	5 410
• Reprise de provision utilisée		(47)	(3 608)		(3 655)
• Reprise de provision non utilisée					0
• Variations de périmètre					0
• Autres					0
• Écart de conversion					0
Au 30 juin 2020	933	200	4 680	1 809	7 622

Dans la continuité du plan de transformation engagé au cours de l'exercice précédent, le groupe a accéléré sa restructuration opérationnelle en France et à l'étranger, ce qui se traduit par la comptabilisation complémentaire d'une provision de 3,6 M€. Parallèlement à cette opération, le Groupe a enregistré dans ses comptes une reprise de provision d'un montant de 3,6 M€ pour faire face aux frais engagés sur l'exercice clos au 30 juin 2020.

Par ailleurs, des provisions sur contrats ont été provisionnées pour un montant de 1,8 M€.

NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Dettes fournisseurs	18 464	32 486
Dettes sociales	5 785	5 035
Dettes fiscales	6 676	5 386
Comptes courants créditeurs	0	0
Dettes diverses	1 243	3 843
Autres passifs courants	0	105
Passifs sur contrats	8 929	5 744
Total	41 097	52 599
Échéancement	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Inférieur à un an	41 097	52 599
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
Total	41 097	52 599

Comme indiqué en note 1, les passifs liés aux incertitudes fiscales sont désormais constatés en dettes d'impôts sur les sociétés. Aucun passif n'a été constaté à ce titre sur les exercices présentés.

La variation du poste « dettes fournisseurs » correspond à la baisse de l'activité qu'a connue le groupe au cours de l'exercice écoulé.

Le poste « Passifs sur contrats » est composé principalement des acomptes clients reçus à hauteur de 4,0 M€ contre 3,9 M€ en N-1 et aux produits constatés d'avance pour 4,9 M€ contre 1,8 M€ en N-1, confère paragraphe 2.19 de la NOTE 2 – Méthodes et règles d'évaluation.

NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Pour rappel, au cours de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2018, les actionnaires ont approuvé la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 1^{er} juillet et au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice 2018/2019, qui a débuté le 1^{er} avril 2018 présente une durée exceptionnelle de 15 mois contre 12 mois pour l'exercice clos au 30 juin 2020.

NOTE 20 – Chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires consolidé

	Au 30 juin 2020 12 mois		Au 30 juin 2019 15 mois	
Production vendue de biens	28 792	71,4%	40 586	70,8%
Production vendue de services	5 710	14,2%	10 688	18,7%
Ventes de marchandises	5 798	14,4%	6 014	10,5%
Total	40 300	100,0%	57 288	100,0%

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage (réalisées lors de contrats clé en main) et de service après-vente.

L'analyse des produits des activités ordinaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence 2 familles de ventes :

- (1) les ventes de produits finis,
- (2) les ventes de projets,

Dans le chiffre d'affaires reconnu au cours de l'exercice, le tableau ci-après précise la quote-part de ce chiffre d'affaires lié aux contrats dont la reconnaissance du revenu a fait l'objet d'un calcul d'avancement par les coûts (cf : Note 2.19 – Reconnaissance du chiffre d'affaires).

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Chiffre d'affaires	15 937	33 794
Coûts encourus	(15 430)	(29 392)

Le chiffre d'affaires correspondant qui s'élève à 15,9 M€ est composé d'actifs sur contrats pour un montant 15,4 M€.

NOTE 21 – Achats consommés

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Achat sous-traitance industrielle	(7 288)	(8 240)
Achat matières premières, fourmit. & aut. appro.	(18 177)	(29 062)
Variation stocks matières premières, fourmit. & autres appro.	(3 322)	5 406
Achats de marchandises	(3 933)	(3 524)
Variation stocks de marchandises	(93)	(231)
Achats non stockés de matières et fournitures	(855)	(992)
Total	(33 668)	(36 643)

NOTE 22 – Charges externes

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Sous-traitance générale	(259)	(272)
Locations et charges locatives	(1 107)	(4 892)
Primes d'assurance	(769)	(934)
Entretiens et réparations	(710)	(766)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(4 765)	(5 640)
Publicités	(631)	(1 370)
Transports	(1 987)	(2 643)
Déplacements, missions	(1 463)	(2 178)
Frais postaux et télécommunication	(250)	(294)
Divers	(1 824)	(3 051)
Total	(13 765)	(22 040)

Au 30 juin 2020, l'impact sur les charges externe de la norme IFRS 16 pour le groupe se traduit par le retraitement de 2 409 K€ de loyers immobiliers et mobiliers, non retraités les années précédentes. Comme indiqué en note 1 : les modalités d'application de la norme IFRS 16 n'ont pas conduit à retraiter les comptes comparatifs.

NOTE 23 - Charges de personnel et effectifs

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Rémunération du personnel	(14 341)	(19 304)
Charges sociales	(5 200)	(6 693)
Dotation nette pour engagement de retraite	(110)	(92)
TOTAL	(19 651)	(26 089)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mise en place en France depuis le 1er janvier 2013, représente un gain pour le Groupe de 222 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2019 qui a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Effectifs moyens des sociétés intégrées	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Cadres	133	119
Techniciens, agents de maîtrise, employés, ouvriers et C.D.D.	166	240
Total	299	358

En date du 30 juin 2020, le Groupe compte 291 salariés pour 331 collaborateurs au 30 juin 2019.

L'effectif total du Groupe ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

NOTE 24 – Dotations aux dépréciations et provisions courantes

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Dot. aux provisions d'exploitation	(2 260)	(921)
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	(2 372)	(7 435)
Dot./dép. des actifs circulants	(1 005)	(3 060)
Rep. aux provisions d'exploitation	167	0
Rep./dép. des créances	1 805	0
Rep./dép. des stocks	5 802	0
Total	2 137	(11 416)

Les dotations aux provisions d'exploitation correspondent à des provisions sur contrats hauteur de 2,2 M€.

Au 30 juin 2019, la restructuration du Groupe, combinaison de la fermeture de certains sites industriels et ou de distribution et de l'abandon de certaines gammes de produits, a amené le Groupe à enregistrer des provisions sur les stocks à hauteur de 7,4 M€. Cette provision a été reprise partiellement à hauteur de 5,8 M€. Par ailleurs, le Groupe a constaté sur cet exercice des risques de non-recouvrement de certaines créances clients qu'il a provisionnés à hauteur de 1,0 M€.

NOTE 25 - Autres produits et charges d'exploitation

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	116	764
Subventions d'exploitation	86	561
Pertes sur créances irrécouvrables	(4 885)	0
Produits et charges diverses	173	389
Total	(4 510)	1 714

Au cours de l'exercice, le groupe a constaté des pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 4,9 M€ pour lesquelles une provision pour dépréciation avait été constatée sur l'exercice clos au 30 juin 2019 pour 3,0 M€.

NOTE 26 – Indicateurs de performance

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Chiffres d'Affaires	40 300	57 288
Achats Consommés	(33 668)	(36 643)
Marge brute	6 632	20 645
Charges externes	(13 765)	(22 040)
Charges de Personnel	(19 651)	(26 089)
Impôts et Taxes	(649)	(846)
Autres Produits et Charges d'exploitation	(4 510)	1 714
EBITDA	(31 943)	(26 616)

Le Groupe suit la marge brute comme indicateur afin de mesurer sa performance indépendamment de ses charges externes, charges de personnel et de sa politique de financement et d'amortissement. Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

Marge brute : Chiffre d'affaires – Achats consommés

Le Groupe suit l'EBITDA Ajusté comme indicateur de performance afin de mesurer la performance du Groupe indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement.

L'abréviation EBITDA signifie : "Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization". Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA Ajusté = Résultat Opérationnel Courant (ROC) + (amortissements, dépréciations, provisions).

NOTE 27 – Autres produits et charges opérationnels non courants

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Produit de cession d'immobilisations	254	433
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(463)	(1 428)
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	(431)
Frais de restructuration	(4 049)	(6 272)
Amortissement exceptionnel	(7 665)	0
Pénalités, amendes et litiges	165	(1 092)
Autres produits	1	446
Autres charges	(619)	(1 304)
TOTAL	(12 376)	(9 648)

Les autres produits et charges opérationnelles regroupent les provisions pour restructuration évoquées dans la NOTE 18, ainsi que des charges correspondantes déjà constatées sur l'exercice.

L'amortissement exceptionnel d'un montant de 7,6 M€ correspond à la dépréciation des actifs incorporels de MND Ropeway suite au rapprochement avec le groupe suisse Bartholet comme évoqué dans le rapport annuel d'activité.

NOTE 28 - Résultat financier

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Gains de change	1 048	594
Pertes de change	(752)	(1 560)
Autres produits financiers	521	159
Produits financiers	817	(807)
Coût de l'endettement financier net	(10 165)	(3 531)
Autres charges financières	(1 017)	(952)
Charges financières	(11 182)	(4 482)
Résultat financier	(10 365)	(5 289)

Le coût de l'endettement financier net passe de 10,1 M€ contre 3,6 M€ qui s'explique notamment par la restructuration de la dette financière opérée au cours de l'exercice, des frais d'émission d'emprunt et des indemnités de conversion et de parité des emprunts obligataires.

L'augmentation du coût de l'endettement financier est principalement liée au coût de restructuration de la dette opérée au cours de l'exercice et aux frais d'émission d'emprunt pour un montant de 2,7 M€ et au poids des intérêts, charges financières et commissions d'affacturage pour un montant de 5,8M€

Au 30 juin 2020, l'impact des intérêts sur les contrats de location liés à la 1ère application de la norme IFRS 16, non retraités les années précédentes, s'élève à 0,3 M€. Comme indiqué en note 1 : les modalités d'application de la norme IFRS 16 n'ont pas conduit à retraiter les comptes comparatifs.

NOTE 29 - Impôts sur les résultats

<u>Composantes de la charge d'impôt</u>	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Impôts exigibles	18	527
Impôts différés	239	(7 982)
CVAE	(108)	(333)
TOTAL	149	(7 788)

<u>Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle</u>	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Résultat net	(57 813)	(65 327)
Impôts sur les bénéfices	149	(7 788)
Résultat avant impôt	(57 962)	(57 539)
Taux d'impôt théorique	28,00%	28,00%
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	16 229	16 111
Différences permanentes	82	(502)
Déficits non activés	(16 229)	(23 349)
Ecart de taux France/Etranger	0	0
Autres	67	(48)
Charge (ou produit) réelle d'impôt	149	(7 788)

NOTE 30 – Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE
- MBS
- SUFAG
- LST

- TECHFUN
- ATM73

NOTE 31 - Résultat par action

	Au 30 juin 2020 12 mois	Au 30 juin 2019 15 mois
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	(56 409)	(64 819)
Nombre d'actions de droit ordinaire	131 495 246	18 364 154
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	56 355 384	15 925 233
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	999 360
Nombre restant d'obligations convertibles en actions	4 516 127	7 766 127
Nombre d'actions potentielles dilutives en échange de la conversion des obligations convertibles restantes	110 952 572	10 922 208
Résultat en euros par action	(1,00)	(4,07)
Résultat dilué en euros par action	(1,00)	(4,07)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen d'actions de droit ordinaire en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (obligations convertibles...) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action étant donné que le résultat est déficitaire.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 32 – Information sectorielle

32.1.1 Résultats sectoriels

	Au 30 juin 2020			Au 30 juin 2019		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Chiffre d'Affaires	19 527	20 773	40 300	20 619	36 670	57 289
Résultat Opérationnel Courant	(8 032)	(27 190)	(35 222)	(6 493)	(36 110)	(42 603)
Résultat Opérationnel	(9 104)	(38 494)	(47 598)	(8 730)	(43 521)	(52 251)

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a totalisé des ventes annuelles de 20,8 M€ vs 36,7 M€ sur l'exercice précédent.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 19,5 M€ vs 20,6 M€ sur l'exercice précédent.

Au cours de la période, le pôle "Enneigement & Remontées mécaniques" a enregistré un résultat opérationnel courant de -27,2 M€ tandis que le pôle "Sécurité & Loisirs" a vu son bénéfice opérationnel courant se dégrader à -8,0 M€.

32.1.2 Répartition des actifs et des passifs

	Au 30 juin 2020			Au 30 juin 2019		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Actifs non courants	20 137	17 607	37 744	17 487	23 028	40 515
- écart d'acquisition	10 247	2 462	12 709	10 241	2 461	12 702
- autres actifs non courants	9 890	15 145	25 035	7 246	20 567	27 813
Actifs courants	18 200	30 784	48 984	18 456	39 894	58 349
- stocks	6 267	12 234	18 501	5 758	12 679	18 437
- créances clients et autres débiteurs	7 824	13 531	21 355	12 680	26 473	39 153
- autres actifs courants	1 530	2 042	3 572	(105)	436	331
- disponibilités	2 579	2 977	5 556	122	306	428
Total actif	38 338	48 391	86 729	35 943	62 921	98 864
Passifs non courants	8 661	11 454	20 115	5 428	10 540	15 969
- dettes financières	7 505	9 228	16 734	4 470	7 950	12 420
- autres passifs non courants	1 155	2 226	3 381	958	2 590	3 549
Passifs courants	35 314	83 687	119 001	29 460	82 917	112 376
- dettes financières	29 713	40 569	70 281	19 106	34 804	53 910
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 386	38 405	39 791	7 279	44 482	51 761
- autres passifs courants	4 215	4 714	8 929	3 074	3 631	6 705
Total passif	43 974	95 141	139 115	34 888	93 457	128 345

31.2 Information par zone géographique

	Au 30 juin 2020		Au 30 juin 2019	
France	16 061	39,9%	24 162	42,2%
Allemagne	0	0,0%	1 781	3,1%
Autriche	4 811	11,9%	5 423	9,5%
Espagne	889	2,2%	1 304	2,3%
Italie	4 315	10,7%	2 224	3,9%
Suisse	1 515	3,8%	2 891	5,0%
Suède	2 783	6,9%	8 227	14,4%
Reste de l'Europe (hors France)	2 118	5,3%	2 447	4,3%
Etats-Unis	1 847	4,6%	3 654	6,4%
Turquie	26	0,1%	0	0,0%
Chine	2 793	6,9%	6 773	11,8%
Reste du monde	3 142	7,8%	(1 598)	-2,8%
Total	40 300	100,0%	57 288	100,0%

Sur l'exercice 2019/2020, la part de la France sur le chiffre d'affaires du Groupe a baissé de 42% à 40% pour s'établir à 16,1 M€.

Le chiffre d'affaires de la zone Europe, hors France, s'élève à 16,4 M€ contre 22,2 M€ l'année précédente, avec des variations contributives importantes sur certains pays, comme en Suède qui passe de 14,4% du chiffre d'affaires Groupe à 6,9%.

Sur le grand export, la Chine a réduit sa contribution au Groupe de 11,8% en 2018/2019 à 6,9% sur l'exercice et s'élève à 2,8 M€.

NOTE 33 – Instruments financiers

Au 30 juin 2020	Désignation des instruments financiers	Niveau de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs				
Titres non consolidés et créances rattachées	B		1 927	1 927
Autres actifs financiers non courants	B		0	0
Clients	B		11 434	11 434
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	B	2	2 100	2 100
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1	5 556	5 556
Total			21 017	21 017
Passifs				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	B	2	77 809	77 809
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	B		0	0
Concours bancaires courants	B		9 206	9 206
Fournisseurs et autres créditeurs	B		18 464	18 464
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	B		8 929	8 929
Total			114 408	114 408

Le poste « titres non consolidés et créances rattachés » comprend essentiellement les dépôts de garantie versés à la société MONTAGNE ET VALLEE au titre des contrats de location immobilière.

A - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

B - Actifs et passifs évalués au coût amorti

C - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées (non applicable).

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

NOTE 34 – Facteurs de risques financiers

34.1. Risque de solvabilité

Sur les deux derniers exercices les résultats opérationnels ont été négatifs.

Au 30 juin 2020, le résultat net du Groupe s'élève à (57 813 K€), contre (65 327 K€) au titre de l'exercice précédent (d'une durée exceptionnelle de 15 mois). En outre, les principales charges affectant le résultat opérationnel courant (35 221 K€) sont les achats consommés (33 668 K€), les charges de personnel (19 651 K€) et les charges externes (13 765 K€).

Par ailleurs, le Groupe a réalisé un EBITDA ajusté de (31,9M€), contre (26,6 M€) au titre de l'exercice 2018/2019.

Le groupe pourrait également être affectée en raison de la pandémie du Covid-19, dont l'impact sur l'économie mondiale et plus particulièrement sur les acteurs de l'industrie du tourisme demeure aujourd'hui incertain.

Pour financer ce résultat opérationnel négatif, le Groupe pourrait avoir à rechercher des financements nouveaux, soit par des augmentations de capital auprès d'investisseurs privés français ou étrangers, soit par la souscription d'emprunts bancaires ou obligataires, en vue de poursuivre son développement. En cas de non-réalisation de telles opérations, le Groupe ne serait potentiellement pas en mesure de faire face à ses échéances à venir, ce qui serait de nature à remettre en cause la continuité de son exploitation.

34.2. Risque liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de ses clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe ne percevant la majeure partie de ses revenus que plusieurs mois après avoir engagé une part significative de ses dépenses.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Cependant, si les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

Au 30 juin 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 5 556 K€. Ils s'élevaient à 428 K€ au 30 juin 2019. Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et estime ne pas supporter de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 87 015 K€ et son échéancier est le suivant :

Part à moins d'un an : 70 280 K€

De 1 à 5 ans : 16 411 K€

Au-delà de 5 ans : 324 K€

L'essentiel de la dette financière moyen terme est souscrit à taux fixe (montant d'intérêts de 5.1M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020). Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base d'un taux variable Euribor 3M (montant d'intérêts de 0.7M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020). Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 30 juin 2020, compte tenu d'un total de dettes financières à taux variable représentant moins de 20 % de la dette financière brute, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

Les comptes clos au 30 juin 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie à plus de 12 mois.

Dans ce contexte, la Société a procédé à une analyse de sa prévision de trésorerie, qui lui permet de confirmer sa capacité de financement de ses besoins au cours des 12 prochains mois.

A ce titre, suite à la réussite des opérations d'augmentation de capital et de restructuration de la dette bancaire effectuées cours de l'exercice et finalisées postérieurement à la clôture des comptes clos le 30 juin 2020, le Groupe considère avoir levé le risque de liquidité dans lequel il se trouvait à la dernière clôture.

Ces opérations se sont traduites par :

- la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€.
- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels,

tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2019/2020 (30 juin 2020).

Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€ (dont 50 M€ effectivement comptabilisé au 30 juin 2020) avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels.

Au 30 septembre 2020, et post réalisation des opérations de financement, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers⁶ et la dette est désormais comptabilisée en dette à plus d'un an.

- La mise en place post-clôture d'un financement auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 18 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur cette base, le groupe considère à la date d'arrêté de ses comptes clos le 30 juin 2020 être en capacité de couvrir ses échéances jusqu'au 30 juin 2021.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

34.3. Risque de change

Le Groupe est très présent à l'échelle internationale et est par conséquent naturellement exposé aux fluctuations des devises. Les résultats financiers consolidés étant comptabilisés en euros, si le Groupe enregistre des ventes ou des produits dans d'autres devises, la conversion de ces revenus en euros peut donner lieu à d'importantes variations du montant de ces ventes et produits.

En outre, l'exposition au risque de change est essentiellement liée aux fluctuations du yuan chinois, de la couronne suédoise et du dollar américain.

⁶ Données non auditées à date

		30 juin 2020		Sens. Devise	30 juin 2019		Sens. Devise
Zone euro	EUR	29 763	74%		33 639	59%	
Autres devises							
Dollar américain	USD	1 847	3%	(18)	3 654	6%	(37)
Franc suisse	CHF	1 515	3%	(15)	2 891	5%	(29)
Couronne suédoise	SEK	2 783	5%	(28)	8 227	14%	(82)
Livre turque	TRY	26	0%	(0)	74	0%	(1)
Dollar canadien	CAD	51	0%	(1)	978	2%	(10)
Renminbi	CNY	2 793	5%	(28)	6 773	12%	(68)
Kuna croate	HRK	1 522	3%	(15)	1 051	2%	(11)
Sous-total autres devises		10 537	26%		23 649	41%	
Total		40 300	100%	(105)	57 288	100%	(236)

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à **105K€** dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

Par ailleurs, le Groupe réduit son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises.

34.4. Risque lié aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque marqué tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complexité de ses contrats de projets.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe a été confronté à de ponctuels problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

34.5. Risque de changement de contrôle

Dans le cadre des augmentations de capital intervenues en septembre 2019 pour un montant total brut de 35 M€, le fonds britannique CHEYNE SVC LLP s'est vu attribuer une action de préférence au capital de MONTAGNE & VALLEE et une action de préférence au capital de CHEYDEMONT. En vertu de cet accord, un changement de contrôle pourrait avoir lieu en cas de survenance d'un cas de défaut (i.e. défaut de paiement, insolvabilité, violation de covenant, changement significatif défavorable dans la situation financière de MONTAGNE & VALLEE, CHEYDEMONT ou MND).

En outre, un tel changement de contrôle serait sans conséquence sur les financements mis en place et sans conséquence significative sur les contrats de vente conclus par MND à ce jour. En revanche, ce changement de contrôle entraînerait une situation d'offre publique obligatoire et contraindrait CHEYNE SVC LLP à se conformer à toutes les dispositions applicables à cette situation.

34.6. Risque de dilution

Il existe à ce jour un risque de dilution lié aux obligations convertibles en actions non encore converties au 30 juin 2020 et qui s'élevaient en nombre à **9 670 771** obligations.

Par ailleurs, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

NOTE 35 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2020 et 2019 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
			12 mois	15 mois
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(1 369)	(1 532)
Charges externes	FD (2)	Montagne & Vallée	(261)	(415)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (3)	Montagne & Vallée	(1 221)	(1 869)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (4)	SCI Immo Brescia	0	(188)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (5)	SCI JLS	(276)	(336)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (6)	SCI Moromaya	(105)	(107)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (7)	SCI Snowbusiness Gmbh	(180)	(202)
Rémunérations	Salaire (8)	Xavier Gallot-Lavallee	(6)	(8)
Rémunérations	Salaire (8)	Roland Didier	(18)	(23)
Bilan	Dettes	Montagne & Vallée	1 774	2 786

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant la prise en charge des rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du Groupe, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.

(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier.

(3) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND.

(4) Convention de location relative aux locaux de Brescia (Italie) conclue entre MND ITALIA et la Srl Immo BRESCIA, filiale à 100% de Montagne et Vallée.

(5) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclue entre MBS et la SCI JLS contrôlée à 100% par MONTAGNE ET VALLEE.

(6) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre TECHFUN et la SARL MOROMAYA contrôlée majoritairement par MONTAGNE ET VALLEE.

(7) Convention de location relative aux locaux d'Innsbruck conclue entre MND AUSTRIA et la SCI SNOWBUSINESS Gmbh contrôlée à 100 % par MONTAGNE ET VALLEE.

(8) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

NOTE 36 – Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- Aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre le Groupe MND et Montagne et Vallée ;
- À divers contrats de prestations de services ;
- À des indemnités de mandat.

NOTE 37 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

<u>Engagements donnés</u>	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Cautions	2 144	2 440
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	57 069	22 316
Dailly	0	10 662
Location simple	0	8 017
Total engagements donnés	59 213	43 435
<u>Engagements reçus</u>	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Cautions		
Nantissements		
Autres		
Total engagements reçus	0	0

Précisions sur les engagements donnés :

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Les Dailly sont présentés en tant qu'engagements donnés hors bilan mais ils restent consolidés dans les comptes du Groupe dans les passifs financiers.

NOTE 38 – Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

NOTE 39 – Evènements post clôture

MND a poursuivi au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2020/2021 le renforcement de ses capacités financières, pour accompagner le retour à pleine capacité de ses sites de production et adapter son organisation au nouvel environnement économique.

- **38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que de son partenaire financier Cheyne Capital**

Le groupe a conclu en août 2020 des accords de financements avec l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et son partenaire financier Cheyne Capital pour l'obtention de prêts d'un montant total de 38 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concomitamment, un nouvel accord de financement a été conclu avec Cheyne Capital pour l'octroi d'une nouvelle ligne de prêt senior, à remboursement in fine avec une maturité prévue au 15 mai 2024, d'un montant de 20 M€. Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 (lire ci-avant). Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€. Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultat.

- **SUCCEED TOGETHER 2024, PLAN STRATÉGIQUE POUR RETROUVER LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE DÈS 2020/2021**

En septembre 2020, MND a dévoilé « **Succeed Together 2024** », son plan stratégique, articulé autour d'une marque unique, **MND**, qui s'appuie sur les 4 expertises cœur de métier du groupe : **MND ROPEWAYS** dans le transport par câble, **MND SNOW** pour les solutions d'enneigement, **MND SAFETY** pour les systèmes de sécurité et de prévention des risques avalanches et **MND LEISURE** dans les loisirs à sensations.

Dans le cadre de **Succeed Together 2024**, le groupe a engagé un plan de transformation visant l'excellence opérationnelle, à travers le regroupement complet de ses pôles et sa relocalisation industrielle en France, au cœur des Alpes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au plus près de ses marchés historiques, liés à l'activité des équipements de domaines skiables.

Cette présence locale sera renforcée fin 2021 avec la livraison d'un nouveau bâtiment industriel permettant de doubler les capacités de production. Il permettra notamment d'augmenter les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement, de regrouper l'ensemble des activités sur un seul site et d'accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain.

Succeed Together 2024 s'inscrit dans une logique de retour à une croissance maîtrisée et de rentabilité.

S'appuyant sur une bonne dynamique de commandes, le groupe vise un **retour à l'équilibre opérationnel normatif (EBITDA ajusté) dès l'exercice 2020/2021**, qui sera clos le 30 juin 2021.

À l'issue du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/21, l'activité de MND s'inscrit en nette croissance et conforme au plan de marche pour atteindre cet objectif de retour à l'équilibre opérationnel.

Enfin, face aux défis climatiques, ce plan stratégique comporte également un volet environnemental, à travers le développement de solutions optimisées sur le plan énergétique et l'accompagnement des clients dans leurs démarches de réduction de leur empreinte écologique.

▪ **Crise Sanitaire Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

A ce titre, de tels événements pourraient fortement impacter l'activité des sociétés du Groupe et affecter la capacité des clients du Groupe à honorer leurs créances envers les sociétés du Groupe, ce qui, à son tour, aurait une incidence défavorable importante sur les résultats financiers du Groupe.

En outre, la crise sanitaire pourrait avoir comme effet une accentuation des risques relevés précédemment comme la solvabilité du Groupe, sa liquidité ou encore la volatilité des devises.

Autrement dit, ces effets pourraient gravement porter préjudice à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie du Groupe.

A ce jour, la groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel.

NOTE 40 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Au 30 juin 2020						Au 30 juin 2019					
	RSM		Orfis		Autres		Deloitte & Associés		Orfis		Autres	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	74	52%	74	55%	0	0%	95	100%	77	60%	0	0%
* Filiales intégrées globalement	68	48%	61	45%				0%	51	40%	62	100%
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%				0%		0%		0%
* Emetteur		0%		0%				0%		0%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%				0%		0%		0%
Sous-Total	141	100%	134	100%	0	0%	95	100%	129	100%	62	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
> Juridique, fiscal, social		0%		0%				0%		0%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)		0%		0%				0%		0%		0%
Sous-Total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	141	100%	134	100%	0	0%	95	100%	129	100%	62	100%



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2020

ORFIS
Le Palais d'hiver
149 Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

RSM FRANCE
2bis rue Tête d'Or
69006 LYON

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme
Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'Assemblée Générale de la société Montagne et Neige Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Montagne et Neige Développement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2020 :

- les notes 1.1 « Référentiel IFRS » et 2.9 « Actifs et passifs liés aux droits d'utilisation » de l'annexe des comptes consolidés qui exposent l'incidence de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 – Contrats de location d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019;
- le paragraphe « Crise Sanitaire Covid-19 » de la note 39 « Événements post clôture » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts relatifs à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre société applique la méthode de prise en compte des résultats à l'avancement pour les contrats clés en mains d'équipements de montagne comprenant la fourniture et la mise en service de remontées mécaniques, installations de loisirs, équipement de stations de skis, selon les modalités décrites dans la note 2.19 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison de chaque programme réalisé sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures mises en place par la société pour la mesure du degré d'avancement et l'enregistrement des coûts. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2020 s'établit à 12,7 M€, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.10 « Pertes de valeur des actifs immobilisés » et 5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 29 octobre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

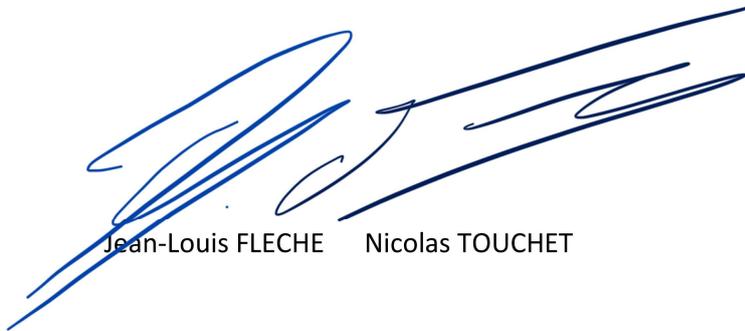
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Villeurbanne et Lyon, le 18 novembre 2020
Les commissaires aux comptes

ORFIS

RSM FRANCE



Jean-Louis FLECHE

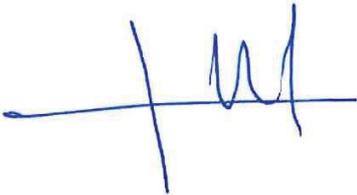
Nicolas TOUCHET



Pierre-Michel MONNERET

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe MND, et que le rapport financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice et de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées, ainsi que des principaux risques et incertitudes.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "XG", written over a horizontal line.

Xavier Gallot-Lavallée
Président Directeur Général



COMPTES ANNUELS

SA MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

I. BILAN AU 30/06/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 618 969	912 726	706 244	943 423
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	759 010		759 010	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	41 402	5 301	36 101	38 861
Constructions	47 321	26 014	21 307	27 442
Installations techniques, mat. et outillage	6 624	5 999	625	804
Autres immobilisations corporelles	1 133 951	764 145	369 806	424 998
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	83 703 779	35 750 817	47 952 963	34 773 944
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	341 766		341 766	875 290
ACTIF IMMOBILISE	87 652 822	37 465 001	50 187 821	37 084 762
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	15 590		15 590	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 943 365		4 943 365	8 010 094
Autres créances	42 506 175	16 140 123	26 366 052	33 072 398
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	244 313	223 442	20 871	43 480
(Dont actions propres) :				
Disponibilités	4 019 636		4 019 636	38 275
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	306 832		306 832	424 653
ACTIF CIRCULANT	52 035 911	16 363 565	35 672 345	41 588 900
Frais d'émission d'emprunts à étaler	275 287		275 287	578 026
Primes de remboursement des obligations	222 203		222 203	500 268
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	140 186 223	53 828 566	86 357 657	79 751 956

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 13 149 525)	13 149 525	18 008 068
Primes d'émission, de fusion, d'apport	53 130 115	29 542 814
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	444 172	444 172
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves indisponibles	16 071 717	
Autres réserves		
Report à nouveau	-37 769 345	-2 090 527
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-35 168 574	-35 678 818
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	937 436	937 436
CAPITAUX PROPRES	10 795 045	11 163 145
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 013 151	
Provisions pour charges	3 666 850	4 687 046
PROVISIONS	4 680 001	4 687 046
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	9 670 771	12 920 771
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	426 673	27 679 973
Emprunts et dettes financières divers	42 597 505	7 866 371
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 437 250	6 939 393
Dettes fiscales et sociales	3 415 390	2 921 943
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 957 616	5 484 066
Autres dettes	8 460	89 247
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 368 946	
DETTES	70 882 610	63 901 765
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	86 357 657	79 751 956

II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2020

Rubriques	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 488 590	1 963 703	7 452 293	9 465 745
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 488 590	1 963 703	7 452 293	9 465 745
Production stockée				
Production immobilisée			240 760	
Subventions d'exploitation			1 000	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			52 993	42 330
Autres produits			24 647	278 505
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 771 693	9 786 580
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-5	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			5 690 316	8 343 928
Impôts, taxes et versements assimilés			123 935	172 595
Salaires et traitements			2 167 946	1 941 662
Charges sociales			1 094 116	880 665
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			740 961	620 150
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				22 942
Dotations aux provisions				
Autres charges			23 400	34 976
CHARGES D'EXPLOITATION			9 840 669	12 016 917
RESULTAT D'EXPLOITATION			-2 068 976	-2 230 337
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			4 853 965	1 883 351
Produits financiers de participations			1 038 031	1 854 519
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			-101 024	26 000
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 916 917	
Différences positives de change			41	2 832
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			35 552 504	30 700 246
Dotations financières aux amortissements et provisions			29 323 487	28 686 969
Intérêts et charges assimilées			6 227 057	2 011 929
Différences négatives de change			1 960	1 348
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-30 698 539	-28 816 896
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-32 767 515	-31 047 232
PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 098 085	402 746
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			85	2 746
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 093 000	400 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 499 144	5 034 331
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			48 089	550 730
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 863 054	793 240
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			2 588 000	3 690 361
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-2 401 059	-4 631 585
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			15 723 742	12 072 677
TOTAL DES CHARGES			50 892 316	47 751 495
BENEFICE OU PERTE			-35 168 574	-35 678 818

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	6	5.2 ETAT DES PROVISIONS.....	23
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9	5.2.2 Provisions pour charges	23
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	11	5.2.3 Provisions pour dépréciation des créances	24
3.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS.....	11	5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	25
3.2 IMMOBILISATIONS.....	11	5.4 CHARGES A PAYER	26
3.1.1 Immobilisations incorporelles	11	5.5 COMPTES DE REGULARISATION	26
3.1.2 Immobilisations corporelles	12	5.6 DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES.....	26
3.1.3 Immobilisations financières.....	12	6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	27
3.1.4 Actions propres.....	13	7.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	27
3.2 CREANCES ET DETTES.....	13	7.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	27
3.2.2 Créances Clients et Comptes Rattachés	13	7.3. RESULTAT FINANCIER	28
3.2.3 Autres Créances.....	13	7.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
3.2.4 Disponibilités.....	13	7.5. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	29
3.3 PROVISIONS REGLEMENTEES	13	7.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	29
3.4 PROVISIONS POUR RISQUES.....	14	7.5.2 Fiscalité différée	29
3.5 OPERATIONS EN DEVICES	14	8. INFORMATIONS DIVERSES.....	30
3.6 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	14	8.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	30
4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	15	8.1.1. Identités des sociétés consolidantes	30
4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	15	8.1.2. Intégration fiscale.....	30
4.1.2 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	15	8.2. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	30
4.1.3 Tableau des amortissements.....	16	8.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS	31
4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	16	8.4. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	32
4.3 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....	18	8.4.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite.....	32
4.4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	19		
4.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES	20		
4.6 PRODUITS A RECEVOIR	20		
4.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	21		
4.8 CREANCES SUR LES ENTREPRISES LIEES.....	21		
5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	22		
5.1 CAPITAUX PROPRES	22		

1. Activité de la société

Informations générales

Les comptes statutaires de la société Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2020.

Cotation en Bourse

La société MND a été introduit en Bourse sur le marché Euronext à Paris, compartiment C, le 16 octobre 2013.

Le 4 décembre 2018, faisant usage de la 11^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 septembre 2018, et consécutivement à l'accord d'Euronext Paris le 23 novembre 2018, le Groupe MND a annoncé le transfert de la cotation des actions composant son capital social du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth à Paris. Ce transfert, effectif depuis la séance de Bourse du 4 décembre 2018, vise à permettre à MND d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth simplifie le fonctionnement de la société et diminue ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

La capitalisation boursière du groupe MND s'élève au 29 octobre 2020 à 19,2 M€ avec un cours de l'action de 0,11 €.

Renforcement de la structure bilancielle et réaménagement des dettes bancaires

Au cours de l'exercice 2019/2020, le groupe a engagé le renforcement de sa structure bilancielle et le réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée (« M&V »), l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par :

- la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€.
- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats (trésorerie disponible, ratio Dette Financière Nette ajustée / Ebitda ajusté et ratio Ebitda ajusté / Intérêts).
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2019/2020 (30 juin 2020).

A ce titre, le groupe MND a obtenu de façon formelle en juillet 2020 tous les waivers de consentement et renoncement aux cas de défauts attachés aux ratios financiers lors des opérations post-clôture de refinancement du prêt senior d'un montant global de 55M€ avec une échéance du prêt senior au 15 mai 2024. Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€ (dont 50 M€ effectivement comptabilisé au 30 juin 2020) avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels.

Au 30 septembre 2020, et post réalisation des opérations de financement, le groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers¹ et la dette est désormais comptabilisée en dette à plus d'un an.

Crise Sanitaire – Covid-19

Le groupe a par ailleurs subi de plein fouet la crise liée au Coronavirus. Dès le 15 mars 2020, consécutivement aux prescriptions du Gouvernement français, l'ensemble des stations de ski françaises ont stoppé leur activité. Des décisions similaires, qui avaient été prises en Chine en janvier 2020, ont été adoptées dans d'autres pays d'Europe, notamment en Italie (10 mars 2020), en Espagne (14 mars 2020), en Autriche (15 mars 2020) ou en Suisse (13 mars 2020).

À ces fermetures, il convient également de souligner de nombreuses difficultés en matière d'approvisionnement et de logistique à travers l'Europe, conséquence de la fermeture de nombreuses frontières. Face à cette situation exceptionnelle, le groupe MND a pris la décision de procéder à la fermeture partielle de ses différents sites de production en France et en Europe et, en totale concertation avec ses clients, d'interrompre ses livraisons. Le ralentissement de l'activité et la durée de fermeture partielle des sites de production ont été liés à l'évolution de la situation sanitaire et aux décisions gouvernementales à travers l'Europe.

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19 et à l'arrêt des activités du groupe MND, la direction a engagé de façon active certaines des mesures immédiates et inédites d'accompagnement proposées aux entreprises pour faire face à cette crise sanitaire, notamment les mesures suivantes :

- Mise en place des dispositifs de chômage partiel pour une partie significative des activités en France et à l'étranger,
- Report du délai de paiement des échéances sociales et fiscales,
- Réaménagement des dettes bancaires et contrat de crédit baux existants.

Consécutivement au déconfinement, le groupe a opéré en mai 2020 le redémarrage progressif de ses sites de production, avec un retour à pleine capacité depuis fin juin 2020.

Restructuration opérationnelle et plan de transformation

Dans ce contexte, le groupe poursuit de façon active les opérations de restructuration opérationnelle. Un plan de transformation et de rationalisation des organisations et des opérations industrielles du groupe MND en France et à l'étranger a été engagé dès le début de l'exercice clos le 30 juin 2020.

¹ Données non auditées à date

Compte tenu du contexte récent, le plan de transformation a été accéléré et renforcé pour adapter la structure de coûts, à travers un vaste plan de transformation visant à améliorer la performance des activités du groupe.

Ce plan vise à passer un cap d'organisation et de structuration, un cap d'industrialisation de ses méthodes et process, dans le but de satisfaire ses clients et d'atteindre ses objectifs de rentabilité de manière durable.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

MND a poursuivi au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2020/2021 le renforcement de ses capacités financières, pour accompagner le retour à pleine capacité de ses sites de production et adapter son organisation au nouvel environnement économique.

- **38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que de son partenaire financier Cheyne Capital**

Le groupe a conclu en août 2020 des accords de financements avec l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et son partenaire financier Cheyne Capital pour l'obtention de prêts d'un montant total de 38 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concomitamment, un nouvel accord de financement a été conclu avec Cheyne Capital pour l'octroi d'une nouvelle ligne de prêt senior, à remboursement in fine avec une maturité prévue au 15 mai 2024, d'un montant de 20 M€. Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 (lire ci-avant). Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€. Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultat.

- **SUCCEED TOGETHER 2024, PLAN STRATÉGIQUE POUR RETROUVER LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE DÈS 2020/2021**

En septembre 2020, MND a dévoilé « **Succeed Together 2024** », son plan stratégique, articulé autour d'une marque unique, **MND**, qui s'appuie sur les 4 expertises cœur de métier du groupe : **MND ROPEWAYS** dans le transport par câble, **MND SNOW** pour les solutions d'enneigement, **MND SAFETY** pour les systèmes de sécurité et de prévention des risques avalancheux et **MND LEISURE** dans les loisirs à sensations.

Dans le cadre de **Succeed Together 2024**, le groupe a engagé un plan de transformation visant l'excellence opérationnelle, à travers le regroupement complet de ses pôles et sa relocalisation industrielle en France, au cœur des Alpes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au plus près de ses marchés historiques, liés à l'activité des équipements de domaines skiables.

Cette présence locale sera renforcée courant 2022 avec la livraison d'un nouveau bâtiment industriel permettant de doubler les capacités de production. Il permettra notamment d'augmenter les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement, de regrouper l'ensemble des activités sur un seul site et d'accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain.

Succeed Together 2024 s'inscrit dans une logique de retour à une croissance maîtrisée et de rentabilité.

S'appuyant sur une bonne dynamique de commandes, le groupe vise un **retour à l'équilibre opérationnel normatif (EBITDA ajusté) dès l'exercice 2020/2021**, qui sera clos le 30 juin 2021.

À l'issue du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/21, l'activité de MND s'inscrit en nette croissance et conforme au plan de marche pour atteindre cet objectif de retour à l'équilibre opérationnel.

Enfin, face aux défis climatiques, ce plan stratégique comporte également un volet environnemental, à travers le développement de solutions optimisées sur le plan énergétique et l'accompagnement des clients dans leurs démarches de réduction de leur empreinte écologique.

▪ **Crise Sanitaire Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

A ce titre, de tels événements pourraient fortement impacter l'activité des sociétés du Groupe et affecter la capacité des clients du Groupe à honorer leurs créances envers les sociétés du Groupe, ce qui, à son tour, aurait une incidence défavorable importante sur les résultats financiers du Groupe.

En outre, la crise sanitaire pourrait avoir comme effet une accentuation des risques relevés précédemment comme la solvabilité du Groupe, sa liquidité ou encore la volatilité des devises.

Autrement dit, ces effets pourraient gravement porter préjudice à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie du Groupe.

A ce jour, la groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel.

▪ **Risque de liquidité – Appréciation de la continuité de l'exploitation**

Le groupe considère à la date d'arrêté de ses comptes clos le 30 juin 2020 être en capacité de couvrir ses échéances jusqu'au 30 juin 2021.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

3.1 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Compte tenu du contexte économique et financier à fin juin 2020, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

3.2 Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;
- Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs incorporels et corporels portent sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs immobilisés pour qualifier leur caractère amortissable.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes :

- les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences acquises,
- autres actifs incorporels.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 20 ans
Matériel de transport	1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	1 à 10 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Conformément au règlement CRC n° 2014-03 les titres de participation acquis sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Pour ceux acquis à titre onéreux, le Groupe a opté pour leur inscription à l'actif à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement d'une provision pour risques et charges.

La société a intégré dans le coût des titres les frais d'acquisition liés à ces immobilisations financières. Ces frais sont amortis fiscalement sur une durée de 5 ans à compter de l'activation des charges.

La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme. Cette méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions de l'activité des deux prochaines années, extrapolées à 5 ans, auxquels on ajoute une valeur terminale déterminée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 1,70%, identique pour toutes les filiales). Le taux d'actualisation est déterminé en référence aux comparables de marché (référence au taux sans risque, à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations, au coefficient bêta traduisant le risque sectoriel). Au 30 juin 2020, le taux d'actualisation est de 10,20 %.

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

3.1.4 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors frais. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une dépréciation financière. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In - First Out).

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux actions propres sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et les actions sans destination précise sont classées en valeurs mobilières de placement.

3.2 Créances et dettes

3.2.2 Créances Clients et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

3.2.3 Autres Créances

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

3.2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

3.3 Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions règlementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions règlementées - Amortissements dérogatoires".

3.4 Provisions pour risques

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

3.5 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice. La nature de ces opérations est principalement liée à des opérations financières.

L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.6 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont enregistrés à l'actif en « Frais d'émission d'emprunts à étaler » et étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

3.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués des produits perçus ou comptabilisés avant que la prestation et fournitures les justifiant aient été effectués ou fournies.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.2 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2020
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 618 969	759 010		0	2 377 979
Total 1 Incorporelles	1 618 969	759 010	0	0	2 377 979
Terrains	41 402				41 402
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	47 321				47 321
Installations générales et agencements	620 378				620 378
Installations techniques, matériels et outillages	6 624				6 624
Matériel de transport	12 001	12 790		6 600	18 191
Matériel de bureau et informatique, mobilier	453 247	42 135			495 382
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	1 180 973	54 925	0	6 600	1 229 298
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	2 799 942	813 935	0	6 600	3 607 277

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

Dans le cadre de sa restructuration opérationnelle, le groupe a poursuivi le déploiement de son système d'information (SAP) en France et à l'étranger conduisant la société à activé des dépenses pour un montant de 759 K€.

4.1.3 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2020
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	675 547	237 179	0	912 726
Total 1	675 547	237 179	0	912 726
Terrains	2 541	2 760		5 301
Constructions	19 878	6 136		26 014
Installations générales et agencements	336 616	59 091		395 708
Installations techniques, matériels et outillages	5 820	179		5 999
Matériel de transport	9 461	4 650	1 073	13 039
Matériel de bureau informatique, mobilier	314 549	40 850		355 399
		13 320		
Total 2	688 865	113 666	1 073	801 460
TOTAL	1 364 412	350 845	1 073	1 714 186

4.2 Immobilisations financières :

Ce tableau présente les flux des immobilisations financières :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/06/2019	Acquisitions	Cessions et	Valeur Brute au 30/06/2020
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	48 855 985	34 847 794	0	83 703 779
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	875 290		533 524	341 766
TOTAL	49 731 275	34 847 794	533 524	84 045 545

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des augmentations de capital réalisées au sein du groupe MND pour un montant de 35 M€.

Ce tableau présente les flux des provisions sur les immobilisations financières :

Chiffres exprimés en euros	Provision au 30/06/2019	Dotations	Reprises	Provision au 30/06/2020
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 082 041	23 740 034	2 071 258	35 750 817
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL	14 082 041	23 740 034	2 071 258	35 750 817

Une provision nette de reprise a été comptabilisée pour un montant de 21,7 M€ sur les titres de participation du groupe MND ; la provision passe ainsi de 14,1 M€ à 35,8 M€.

4.3 Liste des filiales et des participations

Ce tableau ci-dessous est présenté en €.

Sociétés concernées	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	QP du capital détenue (en %)	Capital social	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
<u>Filiales françaises</u>								
TAS SAS	9 543 000	9 543 000	100 %	500 000	7 483	-25 690	6 896 551	/
MBS SAS	7 791 867	1 227 941	100 %	1 200 000	-1 001 013	-1 797 373	4 810 231	/
SUFAG SAS	16 520 636	16 520 636	100 %	2 800 000	-4 684 828	-5 439 997	8 798 246	/
TECHFUN SAS	3 531 250	3 531 250	100 %	500 000	-2 144 792	-2 129 106	2 877 442	/
LST SAS	21 408 830	0	100 %	2 800 000	-21 998 244	-24 566 520	4 935 210	/
<u>Filiales étrangères</u>								
LST GMBH	6 433 891	0	100 %	315 000	-9 804 000	303 000	1 809 000	/
SUFAG AB	2 071 258	2 071 258	100 %	219 000	2 251 000	552 000	5 314 000	/
MND IBERIA	670 000	0	100 %	150 000	-450 000	-320 000	853 000	/
MND AMERICA	948 929	948 929	100 %	1 110 000	-336 000	-683 000	1 815 000	/
MND SWISS	586 496	0	100 %	563 000	-2 335 000	-419 000	1 078 000	/
MND ITALIA	2 300 584	2 300 584	100 %	110 000	-672 000	-932 000	4 064 000	/
MND TURKEY	87 672	0	100 %	26 000	-685 000	-134 000	26 000	/
MND SVERIGE	572 424	572 424	100 %	10 000	-1 782 000	-1 814 000	3 299 000	/
MND AUSTRIA	5 732 110	5 732 110	100 %	100 000	-1 532 000	-1 880 000	5 366 000	/
MND BEIJING	293 251	293 251	100 %	274 000	-469 000	-142 000	/	/
MND MOUNTAIN DE.	5 200 815	5 200 815	80 %	6 312 000	-7 886 000	-7 020 000	1 902 000	/
MND OOO	10 765	10 765	100 %	10 765	0	0	/	/
Total général	83 703 779	47 952 963						

4.4 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 48 098 138 € en valeur brute au 30/06/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	341 766	0	341 766
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	341 766	0	341 766
ACTIF CIRCULANT :	47 756 372	47 756 372	0
Clients	4 943 365	4 943 365	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	615	615	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	2 066 921	2 066 921	
Goupe et associés	40 146 819	40 146 819	
Débiteurs divers	291 820	291 820	
Charges constatées d'avance	306 832	306 832	
TOTAL	48 098 138	47 756 372	341 766

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

4.5 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

(En euros)	30/06/2020			30/06/2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Parts dans les entreprises liées						
Actions propres	244 313	223 442	20 871	214 238	170 758	43 480
Actions						
Autres titres (droits de propriété)						
Obligations et bons émis par la société et rachetés par elle						
Obligations						
Certificats de dépôts						
Bon du Trésor						
Billets de trésorerie						
Autres titres de créances négociables						
Bons de caisse						
Autres valeurs mobilières de placements						
Total des valeurs mobilières de placements et créances assimilées	244 313	223 442	20 871	214 238	170 758	43 480

Les actions propres ont été évaluées à la clôture en fonction du cours de bourse moyen de juin 2020.

A la date de clôture, les actions propres représentaient :

- en nombre : 122 509 actions
- en valeur : 20 871 euros

4.6 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
Autres créances		
• Etat – autres produits à recevoir		51 551
• Divers Produits à recevoir		14 820
Client et comptes rattachés		
• Clients – Factures à établir	3 368 946	932 217
TOTAL	3 368 946	998 588

4.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 306 832 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
Charges d'exploitation	306 832	424 653
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	306 832	424 653

4.8 Créances sur les entreprises liées

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
Participations	83 703 779	48 855 985
Autres immobilisations financières	57 936	60 670
Clients et comptes rattachés	1 568 580	7 998 837
Autres créances	31 024 143	44 104 888
Total Groupe et Associés	116 354 438	101 020 380

5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Les comptes de l'exercice 2019 ont fait apparaître un résultat de -35 678 818 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce déficit a été affecté en report à nouveau.

Composition du capital

Composition du capital social	Nombre de titres				Valeur nominale
	Catégorie de titres	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Action ordinaires	19 363 514	112 131 732		131 495 246	0.10
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					

L'assemblée générale réunie le 18 septembre 2019 a statué sur :

- une réduction du capital social d'un montant de 16 071 716,62 euros pour le ramener de 18 008 068,02 à 1 936 351,40 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 0,93 € à 0,10 €,
- une augmentation de capital d'un montant de 4 878 048,80 euros pour le porter de 1 936 351,40 à 6 814 400,20 euros par l'émission de 48 780 488 actions ordinaires nouvelles au prix de 0,41 €, soit 0,10 € de valeur nominale et 0,31 € de prime d'émission.

En date du 27 septembre 2019, la société a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de nominal global de 3 685 536,60 euros pour le porter de 6 814 400,20 à 10 472 936,80 euros, par l'émission de de 36 585 366 actions ordinaires nouvelles au prix de 0,41 euros, soit 0,10 € de valeur nominale et 0,31 € de prime d'émission.

Au cours de l'exercice, la société a également émis 26 765 878 actions par conversion d'obligations et de souscription de BSA.

Variation des capitaux propres

(En euros)	Au 30/06/2019	Variation de capital	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 30/06/2020
Capital social	18 008 068	-4 858 543				13 149 525
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 542 814	23 587 301				53 112 115
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	444 172					444 172
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Réserves indisponibles		16 071 716				16 071 716
Report à nouveau	-2 090 527		-35 678 818			-37 769 345
Résultat de l'exercice	-35 678 818		35 678 818			0
Subventions d'investissements						
Provisions réglementées	937 436					937 436

5.2 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Dotations	Reprises	Au 30/06/2020
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congrés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 687 046	3 601 151	3 608 196	4 680 001
TOTAL	4 687 046	3 601 151	3 608 196	4 680 001

Dans la continuité du plan de transformation engagé au cours de l'exercice précédent, le groupe a accéléré sa restructuration opérationnelle en France et à l'étranger, ce qui notamment se traduit par la comptabilisation complémentaire d'une provision de 2,5 M€ (en résultat exceptionnel). Parallèlement à cette opération, le Groupe a enregistré dans ses comptes une reprise de provision d'un montant de 3,6 M€, totalement utilisée, pour faire face aux frais engagés sur l'exercice clos au 30 juin 2020.

5.2.3 Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Dotations	Reprises	Au 30/06/2020
Poste : Clients douteux	22 942		22 942	0
Poste : Autres créances	13 231 033	4 239 553	1 330 463	16 140 123
TOTAL	13 253 975	4 239 553	1 353 405	16 140 123

Le montant de la provision pour dépréciation des autres créances s'élève à 16.1 M€ au 30 juin 2020.

5.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	9 670 771		9 670 771	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	426 673	426 673		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	38 036 168	38 036 168		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 437 250	6 437 250		
Personnel et comptes rattachés	506 488	506 488		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	713 139	713 139		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 234 511	1 234 511		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	961 251	961 251		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 957 616	4 957 616		
Groupe et associés	4 561 338	4 561 338		
Autres dettes	8 460	8 460		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	3 368 946	3 368 946		
TOTAL	70 882 611	61 211 840	9 670 771	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	38 256 395			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 535 680			

Comme évoqué en dans la note 1, le Groupe a œuvré avec succès au renforcement de sa structure bilancielle et au réaménagement de ses dettes bancaires. En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire et est assorti de covenants usuels.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus et dans l'attente de la conclusion des opérations de financement, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2019/2020 ; A ce titre, le groupe MND a obtenu de façon formelle tous les waivers de consentement et renoncement aux cas de défauts attachés aux ratios financiers lors des opérations post-clôture de refinancement du prêt senior d'un montant global de 55M€ avec une échéance du prêt senior au 15 mai 2024. La société MND a par conséquent reclassé la dette senior d'un montant de 32 M€ en dette à court terme.

5.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 516 039	420 501
Dettes fiscales et sociales	865 634	228 296
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	248 041
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	3 390 177	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	8 460	7800
DETTES	5 780 310	904 638

5.5 Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
Produits d'exploitation	3 368 946	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	3 368 946	0

5.6 Dettes sur les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées correspondent à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
Emprunts et dettes financières diverses	6 521 338	7 666 597
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-50 479	115 209
TOTAL	6 470 859	7 781 806

6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Pour rappel, l'exercice clos au 30 juin 2019 est un exercice d'une durée de 15 mois.

7.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	5 488 590	1 963 703	7 452 293	9 465 745
Chiffre d'affaires	5 488 590	1 963 703	7 452 293	9 465 745
%	73,65 %	26,35 %	100,00 %	

7.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
Production stockée		
Production immobilisée	240 760	
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	1 000	
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	77 640	320 835
TOTAL	319 400	320 835

7.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -30 698 539 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	4 853 965	1 883 351
Produits financiers de participations	1 038 031	1 854 519
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	-101 024	26 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 916 917	
Différences positives de change	41	2 832
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	35 552 504	30 700 246
Dotations financières aux amortissements et provisions	29 323 487	28 686 969
Intérêts et charges assimilées	6 227 057	2 011 929
Différences négatives de change	1 960	1 348
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-30 698 539	-28 816 896

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants de certaines des filiales du groupe a été comptabilisée sur l'exercice pour un montant de 29 M€.

Par ailleurs, des reprises ont été constatées sur l'exercice clos au 30 juin 2020 pour un montant de 3,9 M€, notamment avec la fermeture et la fusion d'entités juridiques.

L'augmentation du coût de l'endettement financier est principalement liée au coût de restructuration de la dette opérée au cours de l'exercice et aux frais d'émission d'emprunt pour un montant de 2,7 M€.

7.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -2 401 059 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 098 085	402 746
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	85	2 746
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 093 000	400 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 499 144	5 034 331
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 089	550 730
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 863 054	793 240
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 588 000	3 690 361
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 401 059	-4 631 585

Comme précisé en note 5.2 – Etat des provisions, la société MND a enregistré sur ces comptes clos au 30 juin des provisions pour restructuration d'un montant de 2,5 M€ en charges exceptionnelles.

Par ailleurs, des reprises ont été constatées pour un montant de 3,1 M€, principalement liées aux fermetures de certains sites de production et de distribution ; cette reprise est en lien directe avec les charges exceptionnelles qui ont été engagées pour ces opérations de restructuration et qui s'élèvent à 2,9 M€.

7.5. Impôt sur les bénéfices

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe de l'intégration fiscale.

7.5.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	-35 168 574	18 208 260	-16 960 314				-35 168 574

Au 30 juin 2020, le groupe fiscalement intégré déclare au total un montant de 120 560 781 euros de déficits reportables.

7.5.2. Fiscalité différée

BASES	A l'ouverture de l'exercice (K€)	Variations en résultat de l'exercice (K€)	A la clôture de l'exercice (K€)
Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :			
Provisions réglementées :	937 436		937 436
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Provision pour indemnité de départ à la retraite			
Participation			
Contribution sociale de solidarité			
Provision dépréciation des créances Clients			
Autres provisions pour risques			
TOTAL	937 436	0	937 436

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2020, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2020	Effectif
Cadres	32
Agents de maîtrise, techniciens et employés	11
Ouvriers	0
TOTAL	43

8.1.1. Identités des sociétés consolidantes

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société consolidante du Groupe MND.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues à l'adresse du siège social de la société mère.

8.1.2. Intégration fiscale

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention a été signée dans le cadre de l'option prise par MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT. L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2020, pour le périmètre, par une absence de charge d'impôt. En l'absence d'intégration fiscale, la charge nette d'impôt pour MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT aurait été également nulle.

8.2. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

8.3. Engagements financiers

Les engagements hors bilan de la société se décomposent comme suit :

(En euros)	Filiales et participations	Autres entreprises liées	Tiers	De 1 à 5 ans	Total au 30/06/2020	Total au 30/06/2019
Cautions de contre garantie sur marché						
Créances cédées non échues						
Gages, nantissemments, hypothèques et suretés réelles			54 536 000	54 536 000	54 536 000	16 845 409
Avals, cautions et garanties donnés			2 891 030	2 891 030	2 891 030	1 227 414
Lettres d'intention						
Garanties de passif						
Autres engagements donnés						
ENGAGEMENTS DONNES						
Avals cautions et garanties reçues						2 000 000
Créances assorties de garantie						
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune						
Chèques de caution						
ENGAGEMENTS RECUS						
ENGAGEMENTS RECIPROQUES						
TOTAL DES ENGAGEMENTS						

Gages, nantissement :

En contrepartie des prêts accordés par Cheyne capital des garanties usuelles ont été accordées au titre de garanties.

8.4. Engagements sur le personnel

8.4.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

En application de la loi française, la Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières.

L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit « de moyens »). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit « de résultat »).

Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus ;
- soit être gérés de manière interne.

La convention collective de l'entreprise MND, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

La société ne dispose pas d'actif de couverture et qu'aucun changement de régime n'est intervenu sur l'exercice.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- taux d'actualisation: 0,77 %
- taux d'augmentation annuel des salaires: 1%
- âge de départ à la retraite : 65 ou 67 ans
- table de taux de mortalité : INSEE 2017
- nature du départ : départ volontaire

Le montant de l'engagement pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés s'élève à 66 390 euros.

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

ORFIS
Le Palais d'hiver
149 Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

RSM FRANCE
2bis rue Tête d'Or
69006 LYON

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme
Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'Assemblée Générale de la société Montagne et Neige Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Montagne et Neige Développement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Crise Sanitaire Covid-19 » de la note « 2. Evènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2020 qui expose les impacts relatifs à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2020 s'établit à 48.0 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.1.4 des méthodes d'évaluation et de présentation de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction financière du groupe, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

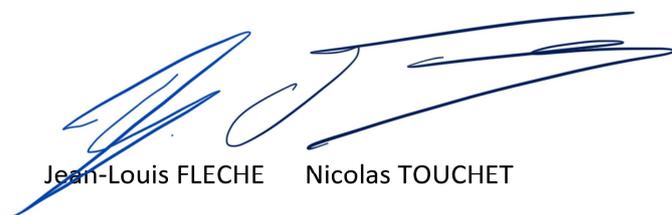
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne et Lyon, le 18 novembre 2020

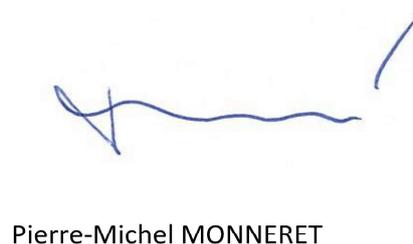
Les commissaires aux comptes

ORFIS

RSM FRANCE



Jean-Louis FLECHE Nicolas TOUCHET



Pierre-Michel MONNERET

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2020

ORFIS
Le Palais d'hiver
149 Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

RSM FRANCE
2bis rue Tête d'Or
69006 LYON

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme
Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin
2020

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

- **Avenant n°7 à la convention d'animation (convention initiale du 30 avril 2013, avenant n°1 du 28 juin 2013, avenant n°2 du 1^{er} novembre 2013, avenant n°3 du 2 mars 2015, avenant n°4 du 31 mars 2016, avenant n°5 du 31 mars 2017, avenant n°6 du 3 avril 2018 déjà approuvés et avenant n°7 du 1^{er} juillet 2020)**

La société MONTAGNE ET VALLEE effectue pour le compte des sociétés du groupe (MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT et ses filiales) des prestations d'assistance dans les domaines comptable et financier, commercial et informatique.

La convention prévoit une obligation de confidentialité des parties et que, du fait de son caractère « intuitu personae », elle pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties sans indemnité, par simple lettre recommandée. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2013 et renouvelable par tacite reconduction.

Afin d'y intégrer les modifications de périmètre :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenue en date du 1^{er} novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 mars 2015, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 10 avril 2018, a autorisé la signature d'un avenant n°6 à cette convention, intervenue le 3 avril 2018,

Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 29 octobre 2020, a autorisé la signature d'un avenant n°7 à cette convention, intervenue en date du 1er juillet 2020.

Un montant global de 160.000 euros a été facturé à votre Société pour l'exercice clos le 30 juin 2020, correspondant aux coûts complets de fonctionnement (coûts de personnel et frais généraux) augmentés d'une marge de 10%.

En complément, aucun coût n'a été refacturé à votre société au titre des frais de déplacement et d'hébergement supportés par les personnels de MONTAGNE ET VALLEE.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été révisée par voie d'avenant afin de tenir compte de la sortie du périmètre des Sociétés LST GmbH, MND Swiss, MND Iberia, MND Sverige, MND Muhendislik ve Ticaret A.S., MND BEIJING TECHNOLOGY CO. LTD, et LST Srl ainsi que la modification des modalités de rémunération.

▪ **Avenant n°11 au contrat de sous-sous-location conclu avec la société MONTAGNE ET VALLEE (convention initiale du 22 novembre 2013, avenant n°1 du 1^{er} janvier 2014, avenant n°2 du 2 janvier 2014, avenant n°3 du 5 juin 2014, avenant n°4 en date du 1^{er} octobre 2014, avenant n°5 en date du 1^{er} avril 2015, avenant n°6 en date du 1^{er} avril 2016, avenant n°7 en date du 1^{er} avril 2017, avenant n°8 du 1^{er} octobre 2017, avenant n°9 du 1^{er} avril 2018, avenant n°10 du 1^{er} janvier 2019 déjà approuvés et avenant n°11 du 1^{er} juillet 2020)**

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 21 novembre 2013, a autorisé la signature d'un contrat de sous-sous-location concernant le siège social, avec la société MONTAGNE ET VALLEE.

Le contrat a été conclu pour une durée de 9 années à compter du 22 novembre 2013, la Société ayant la faculté de faire cesser le bail à l'expiration de chaque période recommandée avec un préavis de 6 mois, sans qu'aucune indemnité ne lui soit due.

Le loyer avait été fixé à 74.902,73 euros hors charges et hors taxes, payable trimestriellement et à l'avance, auquel est ajouté le remboursement des charges et prestations applicables aux lieux loués ainsi que les provisions sur charges (avec révision annuellement et de plein droit en fonction de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement ou par un indice équivalent en cas de disparition). Un dépôt de garantie de 44.791,83 euros avait également été prévu, étant précisé qu'il devra rester équivalent à 6 mois de loyers.

Afin d'y intégrer les modifications au contrat :

- Ce contrat a fait l'objet d'avenants n°1 et n°2, respectivement du 1er et du 2 janvier 2014, en raison de l'achèvement des travaux d'agrandissement et de restructuration des locaux,
- Ce contrat a également fait l'objet d'un avenant n°3 en date du 5 juin 2014 afin de tenir compte de l'installation d'un système de vidéo-surveillance, alarme, incendie installé par la société Siemens,

- Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°4 en date du 1er octobre 2014, d'un avenant n°5 en date du 1er avril 2015, d'un avenant n°6 en date du 1er avril 2016 et d'un avenant n°7 en date du 1er avril 2017 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site. De plus ce même avenant n°7 a revu l'indice d'indexation du loyer qui est révisé annuellement et de plein droit, sans formalités, et pour la première fois le 1er avril 2018, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE (indice de base est l'indice s'appliquant au quatrième trimestre de l'année 2016),
- Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°8 en date du 1er octobre 2017, d'un avenant n°9 en date du 1er avril 2018 et d'un avenant n°10 en date du 1^{er} janvier 2019 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site.

Enfin, ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°11 en date du 1er juillet 2020 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site, lequel a été autorisé par le conseil d'administration de votre société, réuni le 2 septembre 2020.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, votre société a comptabilisé une charge de 102.872,96 euros au titre de cette convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été révisée par voie d'avenant afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

- **Convention et avenants à la convention de prestations de services et répartition des frais généraux (convention initiale du 30 avril 2013, avenant n°1 du 28 juin 2013, avenant n°2 du 1^{er} novembre 2013, avenant n°3 du 2 mars 2015, avenant n°4 du 31 mars 2016, avenant n°5 du 31 mars 2017, avenant n°6 du 31 mars 2018 et avenant n°7 du 30 juin 2019 déjà approuvés)**

Votre Société réalise pour le compte de ses filiales des prestations d'assistance et de Conseil dans les domaines comptables et financiers, commerciaux, techniques, informatiques, achats et qualité et enfin de la gestion sociale.

Afin d'y intégrer les modifications à la convention :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenue en date du 1er novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 mars 2015, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 3 avril 2018, a autorisé la signature d'un avenant n°6, à cette convention, daté du 31 mars 2018,
- Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 juillet 2019, a autorisé la signature d'un avenant n°7, à cette convention, daté du 30 juin 2019 afin de modifier les modalités de calcul des différentes prestations.

Les prestations de services sont rémunérées sur la base de leur coût complet ou réel, outre une marge de 10 %, ramené en proportion d'une clé de répartition des coûts adaptée à chaque type de prestation rendue, un montant étant budgété chaque année pour la globalité de ces prestations.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2020, en application de la convention et de ses avenants 1 à 7, un produit de 5.775.917 euros a été comptabilisé, se décomposant comme suit :

Sociétés	Montants (en €)
ATM 73	39 030
LST	1 322 529
LST Gmbh	162 789
LST Italia	62 011
MBS	515 121
MND America	78 851
MND Austria	232 970
MND Iberia	31 530
MND Italia	146 279
MND Mountain Development Co.	130 180
MND Sverige	110 029
MND Swiss	44 440
SUFAG	1 299 709
SUFAG AB	370 570
TAS	736 719
TECHFUN	493 160
TOTAL	5 775 917

▪ **Convention et avenants à la convention de gestion centralisée de trésorerie (convention initiale du 30 avril 2013, avenant n°1 du 28 juin 2013, avenant n°2 du 1^{er} novembre 2013, avenant n°3 du 2 mars 2015, avenant n°4 du 31 mars 2016, avenant n°5 du 31 mars 2017, avenant n°6 du 31 mars 2018 et avenant n°7 du 30 décembre 2019 déjà approuvés)**

Votre Société a reçu mandat de ses filiales afin de gérer la trésorerie du groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur.

Afin d'y intégrer les modifications de périmètre :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenu le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenu en date du 1^{er} novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 10 décembre 2014, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue en date du 2 mars 2015,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 3 avril 2018, a autorisé la signature d'un avenant n°6, à cette convention, daté du 31 mars 2018 afin d'y intégrer les modifications de périmètre,
- Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 30 décembre 2019, a autorisé la signature d'un avenant n°7 à cette convention, intervenue le même jour, afin de tenir compte de la sortie du périmètre de la société MONTAGNE ET VALLEE.

Les avances réciproques résultant du mécanisme de nivellement quotidien du solde des comptes bancaires portent intérêts au taux Euribor 3 mois plus 200 points de base à compter du 1^{er} avril 2013.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2020, en application de la convention et de ses avenants 1 à 7, les produits / (charges) suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Montants (en €)
ATM 73	1 523
LST	448 784
LST Gmbh	236 974
LST Italia	2 414
MBS	106 140
MND America	13 397
MND Austria	36 850
MND Iberia	6 974
MND Italia	12 781
MND Sverige	13 777
MND Swiss	24 216
MND Turkey	20 657
SUFAG	86 306
TECHFUN	27 238
Sous-total produits	1 038 031
SUFAG AB	(47 724)
TAS	(1 532)
Sous-total charges	(49 256)
TOTAL	988 775

Villeurbanne et Lyon, le 18 novembre 2020

Les commissaires aux comptes

ORFIS

RSM FRANCE



Jean-Louis FLECHE Nicolas TOUCHET



Pierre-Michel MONNERET

Tableau annexe – Personnes concernées par les conventions relevant de l’article L. 225-40 du Code de commerce

Sociétés	Xavier GALLOT-LAVALLEE	Roland DIDIER	Ernesto BASSETTI	Julie BENOIST	Frédérique JOSSINET	Détention > 10%
Montagne et Neige Développement - MND	PDG	DGD	Adm. + VP + Fondé de pouvoir	Adm.	Adm.	
ATM73						X (indirectement)
LST	RP					X
LST Gmbh	DG	DG				X
LST Italia	Pdt					
MBS	RP					X
MND America	Adm.		Président			X
MND Austria	DG					
MND Iberia	Pdt					X
MND Italia	Vice-Président		Président			X
MND Moutain Development co.	Pdt					
MND Sverige	Adm.		Président			X
MND Swiss	Pdt du CA		Adm.			X
MND Turkey	Adm.		Président			X
SUFAG	RP					X
SUFAG AB	Pdt du CA					X
TAS	RP					X
TECHFUN	RP					X
Montagne et Vallée SAS	Pdt	DG	Fondé de pouvoir			

Pdt : Président - CA : Conseil d’Administration - DG : Directeur Général - Adm. : Administrateur - RP : Représentant permanent - DGD : Directeur Général Délégué - CS : Conseil de Surveillance